MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT DE REDEVABILITÉ 2026 DU G7 D'ÉVIAN

Une nouvelle approche pour des partenariats mutuellement bénéfiques



SOMMAIRE

AVANT-PROPOS 3

RÉSUMÉ 4

MESSAGES CLÉS 8

INTRODUCTION 10

CHAPITRE 1 : SOUTENIR LA SOUVERAINETÉ DES PAYS PARTENAIRES GRÂCE À DES PARTENARIATS MUTUELLEMENT BÉNÉFIQUES 14

Engagement n° 2 : des financements innovants pour mobiliser des capitaux privés 15

Étude de cas : Japon 23

Étude de cas : République de Corée 25

Engagement n° 3 : commerce, infrastructures et investissements en Afrique 28

Étude de cas : Canada 37

Étude de cas : Union européenne 38

Engagement n° 6 : des chaînes d'approvisionnement responsables pour les minerais critiques 40

Étude de cas : Allemagne 45

CHAPITRE 2 : ORIENTER DES RESSOURCES FINANCIÈRES LIMITÉES LÀ OÙ ELLES SONT LE PLUS NÉCESSAIRES 49

Engagement n° 1 : orienter des ressources limitées vers les pays les moins avancés 50

Étude de cas : France 55

Engagement n° 18 : sécurité alimentaire globale et développement de la nutrition 59

Étude de cas : Italie 65

Engagement n° 36 : réduction des risques de catastrophe grâce aux systèmes d'alerte précoce 68

Étude de cas : Royaume-Uni 74

Étude de cas : Kenya 76

POUR ALLER PLUS LOIN 79

MÉTHODOLOGIE 80

LISTE DES ABRÉVIATIONS 85

LISTE DES GRAPHIQUES 88

TEXTES ADOPTÉS PAR LA FILIÈRE DÉVELOPPEMENT 90

PRÉSENTATION DES GROUPES D'ENGAGEMENT 91

AVANT-PROPOS

Alors que le monde fait face à une prolifération de crises, à l'accroissement des vulnérabilités, à la hausse des besoins humanitaires et à la diminution des ressources financières, l'aide publique au développement, dont 70 % est fournie par les pays du G7, est insuffisante pour répondre aux besoins et demandes des pays en développement en matière de croissance et d'emploi. **Le système international de développement actuel doit par conséquent être mis à jour pour veiller à ce qu'il réponde pleinement aux besoins des générations futurs et aux défis contemporains**.

En s'appuyant sur le Pacte pour la Prospérité, les peuples et la planète (4P), la France a choisi de faire de ce sujet une priorité centrale de sa présidence française du G7 cette année. Le Sommet « *Africa Forward* », organisé en mai dernier à Nairobi, avait déjà confirmé la pertinence d'une approche reposant sur des partenariats d'égal à égal et sur l'accroissement des investissements privés et de la coopération économique afin de renforcer la résilience et la souveraineté des États.

Le Sommet du G7 organisé à Évian en juin a été placé sous le signe de la convergence et de l'unité, débouchant sur des résultats concrets pour répondre aux principaux défis mondiaux. Les chefs d'État et de gouvernement ont adopté une nouvelle approche du développement fondée sur des partenariats mutuellement bénéfiques : **la solidarité internationale peut être mise en œuvre de manière plus stratégique, notamment pour investir dans le développement humain et protéger les plus vulnérables, tout en développant de meilleurs outils pour mobiliser des financements privés**.

Cette responsabilité partagée implique un engagement en faveur de la transparence à l'égard de nos citoyens et de nos partenaires, comme en témoigne le Rapport d'étape d'Évian. Il est essentiel que nous continuions à rendre compte collectivement des résultats et de l'impact de nos investissements, en assurant le suivi de nos engagements.

Ce n'est qu'ensemble que nous arriverons à relever efficacement les principaux défis mondiaux actuels : c'est pourquoi le rapport de cette année a été préparé en collaboration avec les pays partenaires et les groupes d'engagement du G7. Cette méthode d'élaboration est inédite.

Plus que jamais, il est nécessaire de dépasser les anciennes divisions et de parvenir à un nouveau consensus qui tienne compte des réalités et des défis actuels. **Le rapport d'Évian a pour ambition de faire le pont entre les résultats obtenus et les progrès qui doivent encore être réalisés dans les années à venir**.

Emmanuel MACRON
Président de la République

RÉSUMÉ

LE PROCESSUS DE REDEVABILITÉ DU G7

Le groupe des sept (G7) réunit les principales économies avancées du monde, l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni, ainsi que l'Union européenne (UE). Il constitue une enceinte privilégiée pour ses membres, qui peuvent échanger et coordonner leurs efforts face aux grands enjeux économiques, financiers et géopolitiques à l'échelle mondiale.

La redevabilité est un principe fondamental du G7. Conformément à ce principe, il est attendu des membres du G7 qu'ils expliquent et justifient leurs décisions et qu'ils soient transparents concernant les résultats qu'ils obtiennent. Cela suppose également que les personnes concernées par ces décisions aient accès aux informations pertinentes et puissent demander des comptes aux décideurs. La redevabilité associe donc la transparence, le suivi et la communication publique à la possibilité pour les parties prenantes, notamment les citoyens, la société civile et les pays partenaires, d'évaluer les résultats et d'encourager, si nécessaire, des mesures correctives. **Il ne s'agit pas d'un simple exercice de communication : la redevabilité permet de repérer les lacunes, de renforcer la confiance et d'améliorer les politiques**.

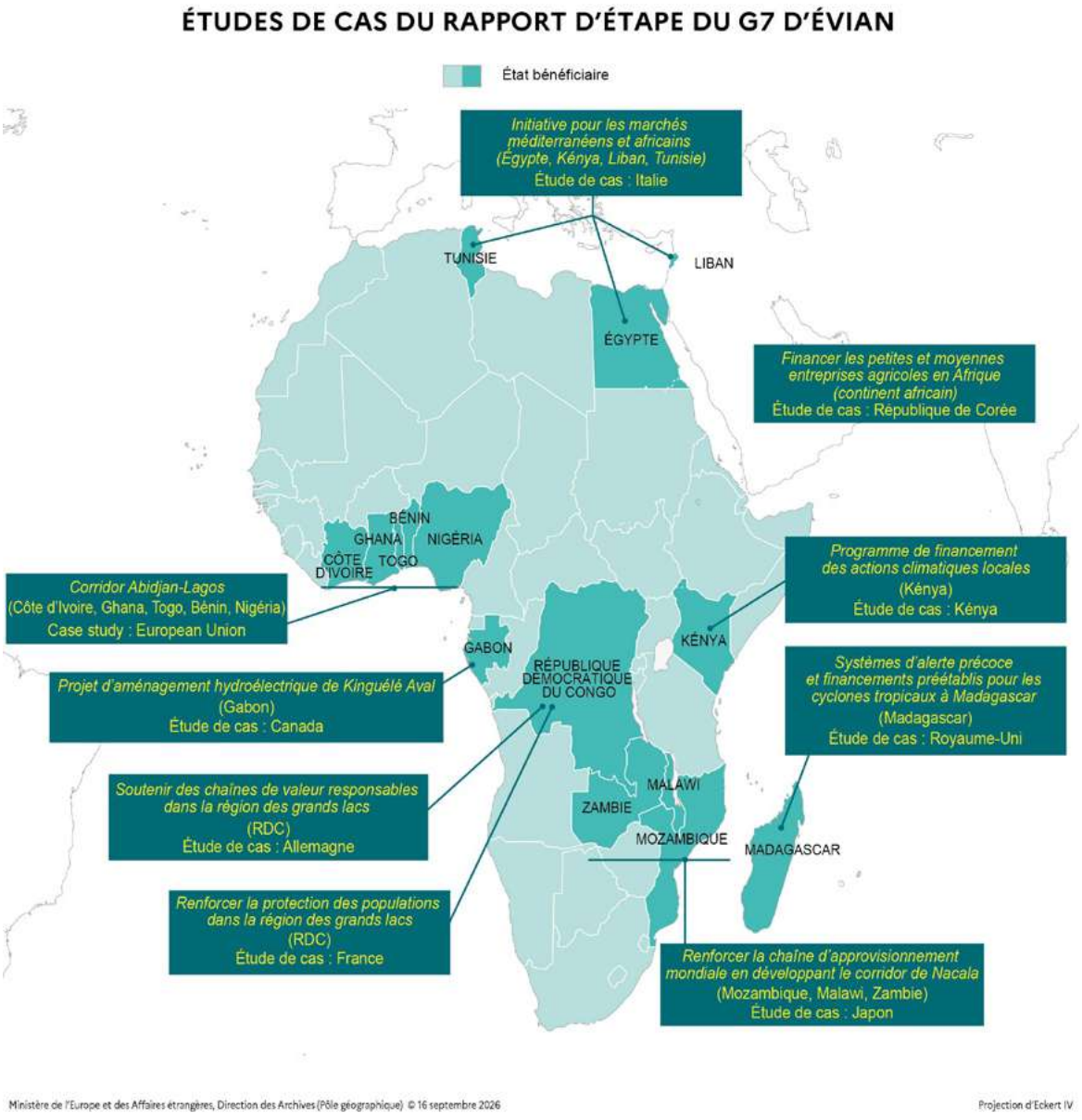
Au sein du G7, la redevabilité dans le domaine du développement relève du Groupe de travail sur la redevabilité (*Accountability Working Group, AWG*) créé lors du sommet de L'Aquila en 2009. Ce groupe de travail suit la mise en œuvre des engagements pris par le G7 dans le domaine du développement et évalue régulièrement les progrès réalisés grâce à un rapport annuel. Il fait le bilan des engagements en cours tous les trois ans au moyen d'un rapport d'étape complet. Les autres années, le G7 publie un rapport thématique sur les engagements relevant de domaines ou de questions spécifiques.

LE RAPPORT D'ÉTAPE 2026 DU G7 D'ÉVIAN

Cette année, le rapport de redevabilité du G7 a été élaboré dans le contexte de la présidence française du G7, qui a pour objectif de traiter les causes structurelles des déséquilibres mondiaux et de promouvoir le dialogue au sein du G7 et au-delà. En lien avec ces objectifs, la présidence française a ouvert certains travaux à des **pays partenaires**, le Brésil, l'Égypte, l'Inde, le Kenya et la République de Corée, qui souhaitent apporter des réponses aux problématiques communes et concevoir des solutions sur mesure pour parvenir à une prospérité partagée. Cette approche plus large et plus inclusive a directement nourri la préparation du rapport de cette année, tant dans les thématiques qu'il aborde que dans les points de vue qu'il reflète.

Dans le cadre de sa présidence du G7, **la France a promu une nouvelle approche du développement, fondée sur des partenariats mutuellement bénéfiques**. Formulée pour la première fois par les ministres du développement du G7 lors de la réunion ministérielle des 29 et 30 avril, cette approche a été **adoptée au plus haut niveau politique dans la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du G7 sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques, lors du sommet d'Évian qui s'est tenu du 15 au 17 juin.**

Ce rapport présente les fondements de la nouvelle approche du G7 en matière de développement, reposant sur des partenariats mutuellement bénéfiques, et passe en revue certains engagements du G7 qui illustrent les principaux aspects de cette approche. **Pour la première fois, le rapport est ouvert aux contributions des pays partenaires et des groupes d'engagement (Think 7, Foundation 7, Civil 7, Youth 7, Women 7), ce qui permet de prendre en compte différents points de vue en matière de développement et de renforcer l'engagement du G7 en faveur de l'inclusivité**. Le rapport contient des études de cas fournies par les membres du G7 et les pays partenaires, qui illustrent la façon dont ceux-ci mettent en œuvre leurs engagements et les principes des partenariats en matière de développement. Les études de cas présentées par les pays partenaires portent sur des initiatives menées en collaboration avec les membres du G7.



Le rapport est divisé en deux chapitres. Le premier chapitre présente **la logique des partenariats mutuellement bénéfiques**. Il met en avant le consensus des membres du G7 sur la nécessité de dépasser la relation donateur-bénéficiaire dans la coopération au développement. Il s'agit de répondre plus précisément aux priorités des pays partenaires, tout en tenant compte des intérêts politiques et économiques de toutes les parties. Ce raisonnement fait écho à la demande croissante des pays partenaires en développement en faveur d'investissements plus importants du secteur privé et d'une meilleure prise en compte de leurs priorités. L'objectif est de renforcer leur souveraineté et de réduire leur dépendance vis-à-vis de l'aide.

Le premier chapitre passe en revue trois domaines dans lesquels les intérêts des membres du G7 et des pays partenaires peuvent converger et conduire à la prospérité pour tous : i) **les financements innovants** (engagement nº 2), qui contribuent à mobiliser des capitaux privés en parallèle des ressources publiques pour soutenir les priorités des pays partenaires en matière de développement ; ii) **le commerce, les infrastructures et les investissements en Afrique** (engagement nº 3), qui renforcent les capacités de production, l'intégration régionale et les débouchés économiques mutuellement bénéfiques ; et iii) **les chaînes d'approvisionnement responsables pour les minerais critiques** (engagement nº 6), qui permettent de garantir que les pays producteurs de minerais tirent une plus grande valeur ajoutée de leurs ressources tout en soutenant des approvisionnements durables. L'ensemble de ces engagements illustre **la façon dont le G7 entend décliner les partenariats mutuellement bénéfiques en formes concrètes de coopération**.

Le second chapitre porte sur **la solidarité, qui constitue un principe essentiel de l'approche du G7 en matière de développement**. Il met en avant la façon dont certaines vulnérabilités requièrent une orientation plus délibérée des ressources concessionnelles limitées vers les pays et les secteurs qui en ont le plus besoin. Dans un contexte marqué par des besoins croissants et une pression accrue sur les budgets du développement, le principe de solidarité requiert des choix avisés en ce qui concerne la répartition du soutien concessionnel. Un usage stratégique et efficace des ressources limitées, en particulier pour les pays les moins avancés et les plus vulnérables et les secteurs du développement humain, constitue une forme de solidarité et une condition d'efficacité. De cette manière, le soutien profite à ceux qui sont le moins à même de faire face à des difficultés tout en accroissant l'impact de ces ressources limitées au profit de la prospérité, de la sécurité et de la stabilité communes.

Ce chapitre examine trois engagements qui relèvent de cette logique : i) **le soutien aux pays les moins avancés et les plus vulnérables** (engagement nº 1), où les vulnérabilités structurelles rendent indispensable un soutien externe ; ii) **la sécurité alimentaire et la nutrition** (engagement nº 18), domaine dans lequel les besoins ont des effets directs et à long terme sur les vies humaines, les moyens de subsistance et le développement durable ; et iii) **la réduction des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte précoce** (engagement nº 36), qui empêchent que les chocs extérieurs ne se transforment en crises humanitaires et économiques plus importantes. L'ensemble de ces engagements illustre **la façon dont le G7 réaffirme la solidarité internationale dans le cadre de sa nouvelle approche pour des partenariats mutuellement bénéfiques**.

En examinant les progrès de la mise en œuvre de ces engagements, le rapport contribue à décliner la vision du sommet d'Évian concernant les partenariats mutuellement bénéfiques en mesures concrètes et en résultats quantifiables.

« Nous, chefs d'État et de gouvernement du G7, réaffirmons notre engagement en faveur de la coopération internationale en matière de financement du développement et de l'investissement, qui constitue un vecteur de la prospérité commune, et nous soulignons notre volonté de soutenir les plus vulnérables. [...]

Nous partageons la volonté de réformer le système de la coopération au développement et de façonner des partenariats mutuellement bénéfiques, en prenant en compte nos intérêts stratégiques et ceux de nos partenaires et en prévoyant d'utiliser les ressources concessionnelles de manière stratégique et comme catalyseur là où elles sont le plus utiles.

– Déclaration des chefs d'État et de gouvernement sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques, sommet du G7 d'Évian, 2026.

MESSAGES CLÉS

Le rôle croissant des financements privés pour le développement

$20,83 milliards de capitaux privés ont été mobilisés pour des projets de développement soutenus par le G7 en 2024.

30 % des instruments du secteur privé mobilisé par le G7 ont contribué à l'égalité des hommes et des femmes en 2024.

Financer les infrastructures pour la transition écologique

47% des investissements des membres du G7 dans les infrastructures ont soutenu des infrastructures vertes en 2024.

Garantir des chaînes d'approvisionnement mondiales durables en minerais critiques

71 % de l'ensemble du soutien programmatique mondial aux activités extractives géré par la Banque mondiale a été financé par les membres du G7 et l'Union européenne entre 2024 et 2025.

La solidarité, un élément central de l'action du G7

19 % de l'aide publique au développement fournie par les membres du G7 en 2024 était destinée à des pays moins avancés et 34 % à des pays touchés par un conflit.

Protéger la sécurité alimentaire aujourd'hui et demain

L'aide alimentaire d'urgence et l'agriculture ont reçus des financements équivalents. Entre $4 et 6 milliards par an ont été destinés à l'aide alimentaire d'urgence entre 2018 et 2024.

Renforcer la résilience avant la survenue d'une catastrophe

64 % des financements pour CREWS ont été fournis par les membres du G7.

2x plus de pays sont dotés de systèmes d'alerte précoce multirisques depuis 2015.

1. La part des flux financiers liés au secteur privé par rapport à l'ensemble des financements publics et privés du développement a augmenté au fil du temps. Elle devrait continuer à progresser grâce à l'utilisation stratégique des capitaux publics pour mobiliser des financements privés. Il s'agit d'une évolution positive, car les financements privés sont plus que jamais nécessaires pour compléter les financements publics, qui à eux seuls ne suffisent pas à répondre aux besoins croissants en matière de développement.
En 2024, des capitaux privés d'un montant de 20,83 milliards de dollars américains ont été mobilisés pour des projets de développement soutenus par le G7.

2. Les investissements du G7 réalisés au moyen d'instruments du secteur privé contribuent à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, tout en poursuivant des objectifs de développement économique.
En 2024, 30 % des instruments du secteur privé mobilisés par l'Allemagne, le Canada, la France, le Japon et le Royaume-Uni ont contribué à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.

3. Près de la moitié (47 %) des investissements du G7 dans les infrastructures en Afrique soutiennent les infrastructures vertes, ce qui souligne la détermination du G7 à financer un développement durable et résilient face aux changements climatiques.
En 2024, les investissements dans les infrastructures vertes ont atteint 5,28 milliards de dollars américains, soit 47 % du total des investissements des pays du G7 dans les infrastructures en Afrique.

4. Les minerais critiques sont devenus une priorité stratégique pour le G7, qui est désormais l'un des premiers bailleurs de fonds de plusieurs initiatives internationales majeures dans ce domaine.
Pour la période 2024-2025, le G7 et l'UE ont fourni 71 % du montant total des financements du soutien programmatique mondial aux activités extractives (Extractives Global Programmatic Support, EGPS), avec une contribution s'élevant à 72,7 millions de dollars américains.

5. La solidarité reste au cœur de l'action du G7, avec une part croissante de l'aide publique au développement (APD) allouée aux pays touchés par un conflit depuis 2023 et un montant stable consacré aux pays les moins avancés (PMA).
En 2024, 19 % de l'APD fournie par les membres du G7 était destinée à des PMA et 34 % à des pays touchés par un conflit.

6. Le G7 joue un rôle de chef de file de la sécurité alimentaire mondiale en associant des investissements durables en faveur des systèmes agroalimentaires résilients à une capacité à accroître rapidement l'aide alimentaire d'urgence, comme le montre sa réponse aux répercussions mondiales de la guerre en Ukraine.
Depuis 2018, les financements alloués par le G7 à l'aide alimentaire ont presque toujours été égaux ou supérieurs aux financements alloués à l'agriculture. Le montant annuel de l'aide alimentaire d'urgence a oscillé entre 4 et 6 milliards de dollars américains au cours de la période considérée, avec une hausse marquée autour de 2022. Cette hausse correspond à la réponse du G7 face aux effets de la guerre en Ukraine sur les prix des produits alimentaires dans le monde.

7. Le G7 joue un rôle moteur dans la réduction des risques de catastrophe à l'échelle mondiale en soutenant des initiatives telles que les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (CREWS). Le nombre de pays ayant mis en place des systèmes d'alerte précoce multirisques a plus que doublé depuis 2015.
Parmi les pays ayant transmis des données au Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), le nombre de pays ayant mis en place des systèmes d'alerte précoce multirisques sur leur territoire a augmenté de 113 % depuis 2015.

INTRODUCTION

Les déséquilibres mondiaux persistent et se sont aggravés au cours des dernières années, compromettant la croissance économique et la stabilité financière, notamment pour les économies émergentes et en développement. En conséquence, les tensions commerciales et géopolitiques s'intensifient, ce qui crée un environnement économique international caractérisé par une augmentation de la fragmentation et une diminution de la coopération. **Dans ce contexte, la France a fait de la réduction des déséquilibres mondiaux une priorité de sa présidence du G7 en 2026**, avec l'ambition de revenir à l'esprit original du G7, qui avait été créé à Rambouillet en 1975 pour être une enceinte de concertation sur les questions macroéconomiques.

Les déséquilibres mondiaux, ainsi que les éventuels ajustements désordonnés, exposent les pays en développement à des risques particuliers. Un grand nombre de pays en développement dépendent fortement des investissements étrangers, des denrées alimentaires et de l'énergie importées et de l'exportation de quelques produits de base. En cas d'instabilité des marchés internationaux, ces pays sont plus susceptibles d'être exposés à des pressions sur leurs finances publiques, leurs monnaies et leurs capacités d'investissement. Ces pressions peuvent restreindre encore leur capacité à mobiliser des fonds publics pour garantir le développement et le maintien des services essentiels et entraver leur capacité à faire face aux chocs exogènes. La nécessité de prendre des mesures pour remédier aux déséquilibres mondiaux excessifs est donc un constat partagé par les pays partenaires en développement.

En mai 2026, les chefs d'État et de gouvernement africains se sont réunis à Nairobi au sommet « Africa Forward » et ont publié un appel à l'action conjoint soulignant les conséquences des déséquilibres mondiaux sur le continent africain. Ils ont appelé instamment les grandes économies mondiales à reconnaître leur responsabilité commune en la matière, à envisager de prendre des engagements dans le cadre de leurs politiques nationales visant à rééquilibrer leurs modèles de développement de manière à soutenir une croissance durable pour tous les pays et à réduire les déséquilibres macroéconomiques mondiaux, et à renforcer le suivi de ces engagements.

Dans ce contexte, la présidence française du G7 est attachée à réaliser des progrès dans la réduction des déséquilibres mondiaux, reconnaissant qu'il est crucial d'agir pour veiller non seulement à la stabilité internationale mais également à la prospérité des marchés émergents et des économies en développement. Cela suppose, outre l'adoption de mesures économiques, la modernisation des cadres de coopération internationale pour renforcer leur efficacité et leur impact de manière plus ciblée. Cette nouvelle approche du développement est fondée sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques.

Cette approche repose sur une collaboration étroite avec les pays partenaires, dépassant la relation traditionnelle donateur-bénéficiaire. Elle vise à créer des partenariats fondés sur des intérêts mutuels, dans lesquels le soutien apporté s'aligne sur les priorités nationales des pays partenaires en développement. Cette approche vise ainsi à promouvoir une prospérité commune, une croissance durable, l'emploi, la sécurité collective et la stabilité. Elle met l'accent sur la souveraineté et la résilience des pays partenaires, ainsi que sur leur capacité à maîtriser leur propre trajectoire de développement. A cette fin, elle encourage la mobilisation de l'ensemble des sources

de financement disponibles, notamment les ressources du secteur privé et les ressources intérieures, afin de réduire la dépendance vis-à-vis de l'aide publique au développement (APD). Parallèlement, elle réaffirme le rôle de la solidarité, à travers une utilisation stratégique et efficace de l'APD, en particulier pour les pays les moins avancés et les plus vulnérables, ainsi que les secteurs du développement humain. Enfin, le G7 souligne la nécessité d'une architecture internationale du développement moins fragmentée, mieux coordonnée et plus axée sur l'obtention de résultats concrets pour que cette nouvelle approche porte ses fruits.

En associant une coordination étroite des mesures macroéconomiques à une approche révisée de la coopération internationale, le G7 entend créer un environnement permettant aux marchés émergents et aux économies en développement de connaître une croissance durable et solidaire. Cette double approche garantit que la stabilité mondiale et le développement équitable se renforcent mutuellement en traitant à la fois les manifestations et les causes structurelles des fragilités économiques actuelles.

INFO

À PROPOS DU G7 ET DE LA PRÉSIDENCE FRANÇAISE DU G7

En janvier 2026, la France a pris la présidence du G7 pour une durée d'un an.

Le groupe des sept (G7) réunit sept des économies les plus avancées du monde, l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni, ainsi que l'UE. Il constitue une enceinte privilégiée pour ses membres, qui peuvent échanger et coordonner leurs efforts face aux grands enjeux économiques, financiers et géopolitiques à l'échelle mondiale.

Créé en 1975 après le premier choc pétrolier pour faire face à cette crise et au bouleversement des systèmes monétaires, le G7 est progressivement devenu une enceinte de dialogue clé des grandes puissances du monde. Il s'appuie sur une présidence annuelle tournante et l'État membre qui assume la présidence organise les réunions et définit les priorités du programme d'action.

Chaque présidence du G7 structure ses travaux en filières ministérielles consacrées à une thématique spécifique. La présidence française du G7 s'est concentrée sur **sept filières** : les finances, le commerce, les affaires étrangères, le développement, l'intérieur, le numérique et les technologies ainsi que l'environnement. Dans chaque filière, des travaux techniques sont menés et des réunions ministérielles sont organisées afin de nourrir les échanges qui ont lieu lors du sommet annuel des chefs d'État et de gouvernement.

Cette année, la présidence française du G7 a ouvert certains travaux à des **pays partenaires**, **le Brésil**, **l'Égypte**, **l'Inde**, **le Kenya** et **la République de Corée**, qui souhaitent apporter des réponses aux problématiques communes et concevoir des solutions sur mesure afin de parvenir à une prospérité partagée.

Le programme de la France s'articule autour de trois grandes priorités :
réduire les déséquilibres mondiaux et soutenir une croissance durable, résiliente et équilibrée ;
s'orienter vers des partenariats mutuellement bénéfiques en redéfinissant le cadre du développement international ;
coordonner les approches sur les thématiques prioritaires comme les minerais critiques, la lutte contre le trafic de drogue, la protection des mineurs en ligne et la lutte contre le cancer.

Le sommet du G7 s'est tenu à Évian du 15 au 17 juin 2026.

En 2027, la présidence du G7 sera assurée par les États-Unis.

INFO

À PROPOS DE LA FILIÈRE DÉVELOPPEMENT DU G7

La filière développement du G7 est l'un des sept axes de travail thématiques lancés sous présidence française en 2026 pour faire progresser la coopération sur les questions du développement international. Au cours de l'année, les représentants des membres du G7 se sont réunis régulièrement au sein de cinq groupes de travail spécifiques (infrastructures et investissements, redevabilité, systèmes alimentaires et nutrition, égalité entre les femmes et les hommes, extraction minière artisanale et à petite échelle), de deux groupes de travail conjoints finances et développement (mobilisation des ressources intérieures, engrais) et de deux équipes spéciales (financement du développement, résilience) pour coordonner les positions stratégiques et définir des priorités communes. Leurs travaux ont atteint leur point culminant lors de la **réunion ministérielle de la filière développement les 29 et 30 avril 2026**, qui a donné lieu à la publication d'un communiqué conjoint des ministres du développement du G7 et à l'adoption de quatre textes thématiques[1].

INFO

QU'EST-CE QU'UN SHERPA ?

Dans le contexte du G7, un sherpa est un **haut fonctionnaire** désigné par l'un des chefs d'État et de gouvernement du G7 pour le représenter tout au long des réunions du G7. Les sherpas sont chargés de préparer le sommet des chefs d'État et de gouvernement en coordonnant les positions au niveau national, en dégageant des consensus et en parvenant à un accord sur le communiqué final ou la déclaration finale et les autres livrables politiques.

1. France Diplomatie, avril 2026, G7 : Pour une nouvelle approche du développement.

CADRE DE REDEVABILITÉ DU G7

Le **Groupe de travail sur la redevabilité** fait partie de la filière développement. Il s'agit d'un mécanisme créé lors du **sommet de L'Aquila en 2009** pour encourager la redevabilité, un principe clé des travaux du G7. La redevabilité suppose que les membres du G7 rendent des comptes à leurs citoyens, aux pays partenaires, aux populations concernées et à la communauté internationale dans son ensemble sur les engagements pris en matière de développement. Cela ne consiste pas seulement en un suivi des nouveaux engagements pris chaque année. La redevabilité implique de s'assurer que les membres du G7 tiennent leurs engagements, qu'ils le font de manière efficace et que leur action conduit à des résultats significatifs pour les populations et les partenaires qu'elle vise à soutenir. Elle suppose en outre une communication publique claire sur les progrès réalisés, afin que les citoyens, les pays partenaires, la société civile et la communauté internationale dans son ensemble puissent les évaluer. Le Groupe de travail sur la redevabilité conseille les sherpas sur l'élaboration d'engagements mesurables et leur fournit les informations nécessaires pour effectuer des corrections à mi-parcours dans la mise en œuvre des engagements liés au développement. Le Groupe de travail sur la redevabilité joue ce rôle auprès de la filière développement au moyen de rapports annuels qui passent en revue la mise en œuvre des engagements du G7 au fil du temps.

RAPPORT D'ÉTAPE 2026 DU G7 D'ÉVIAN

Le rapport de cette année porte sur les engagements liés à la **nouvelle approche du G7 en matière de développement fondée sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques**. Il est divisé en deux chapitres, qui exposent la logique de cette nouvelle approche.

Le premier chapitre analyse la logique des partenariats, en portant une attention particulière à la façon dont les partenaires en développement demandent des investissements plus importants du secteur privé et une meilleure prise en compte de leurs priorités, afin de diminuer leur dépendance vis-à-vis de l'aide.

Le second chapitre porte sur la façon dont certaines vulnérabilités requièrent une solidarité renforcée, à travers une allocation plus ciblée des ressources concessionnelles limitées vers les pays et les secteurs qui en ont le plus besoin.

Pour la première fois, le rapport est ouvert aux contributions **des pays partenaires et des groupes d'engagement** (Think 7, Foundation 7, Civil 7, Youth 7, Women 7), permettant ainsi de prendre en compte une diversité de perspectives sur les enjeux de développement et de renforcer l'engagement du G7 en faveur d'une approche plus inclusive.

CHAPITRE 1
SOUTENIR LA SOUVERAINETÉ DES PAYS PARTENAIRES GRÂCE À DES PARTENARIATS MUTUELLEMENT BÉNÉFIQUES

Le G7 promeut une nouvelle approche du développement international, axée sur les **partenariats mutuellement bénéfiques**. Cette approche implique de renforcer la souveraineté des pays partenaires et de réduire leurs dépendances vis-à-vis de l'aide, notamment dans les secteurs essentiels à la croissance et au développement durables, comme les infrastructures. Les pays partenaires en développement, notamment sur le continent africain, ont besoin d'investissements importants dans le secteur des infrastructures. C'est la raison pour laquelle **les membres du G7 reconnaissent les capitaux privés et les ressources intérieures comme des flux essentiels de financement du développement**. Le secteur des minerais critiques est également particulièrement important compte tenu de la concentration de ces ressources dans les sous-sols des pays en développement et du rôle de ce secteur dans la résilience économique mondiale. Ce secteur illustre la nécessité de nouer des partenariats mutuellement bénéfiques avec des pays partenaires en développement pour garantir que l'économie mondiale dispose de chaînes d'approvisionnement en minerais critiques responsables et résilientes.

Le présent chapitre est axé sur un aspect clé de cette nouvelle approche en faveur des partenariats mutuellement bénéfiques, à savoir **la mobilisation accrue de capitaux privés**, notamment pour le financement des infrastructures dans les secteurs stratégiques. Le soutien apporté par le G7 est analysé à travers trois engagements : développer des financements innovants pour mobiliser des capitaux privés, investir dans les infrastructures du continent africain et promouvoir des chaînes d'approvisionnement mondiales responsables dans le secteur des minerais critiques.

ENGAGEMENT N° 2 : DES FINANCEMENTS INNOVANTS POUR MOBILISER DES CAPITAUX PRIVÉS

> *« [...] Nous avons adopté l'Engagement de Charlevoix sur les financements innovants pour le développement, afin d'encourager la croissance économique dans les économies en développement et de permettre une plus grande égalité des chances au niveau national et international.*
>
> – Charlevoix, 2018, communiqué du sommet du G7, paragraphe 7, phrase 2.

> *« Nous sommes conscients de l'intérêt d'une aide humanitaire et au développement qui encourage une plus grande égalité des chances et l'égalité entre les femmes et les hommes, et privilégie les plus vulnérables, et nous continuerons d'œuvrer pour élaborer des modèles de financement innovant pour veiller à ce que personne ne soit oublié.*
>
> – Charlevoix, 2018, communiqué du sommet du G7, paragraphe 7, phrase 6.

POURQUOI CET ENGAGEMENT EST-IL IMPORTANT ?

L'APD demeure une source essentielle de financement extérieur, notamment pour les pays à faible revenu, mais **les ressources concessionnelles publiques ne suffisent pas à répondre aux besoins croissants en matière de développement**. En effet, l'écart entre les financements disponibles et les besoins en matière de développement continue de se creuser, si bien que le déficit de financement annuel pourrait, selon certaines prévisions[2], atteindre 6 400 milliards de dollars américains d'ici à 2030.

Les ressources publiques seules sont insuffisantes pour répondre à ces besoins. Elles doivent donc être utilisées de manière plus stratégique pour mobiliser des financements supplémentaires comme les capitaux privés, les ressources intérieures, les envois de fonds et les contributions des organisations philanthropiques. En outre, accroître ces flux complémentaires **renforcerait la souveraineté et l'autonomie des pays partenaires** et réduirait leur dépendance vis-à-vis de l'APD pour financer leur développement. Cela constitue un exemple de plus de la manière dont des partenariats mutuellement bénéfiques peuvent être construits.

À cet égard, **les finances publiques peuvent jouer un rôle de catalyseur dans la mobilisation des financements privés**. En effet, les fonds publics peuvent permettre de rendre les projets de développement plus attractifs auprès des investisseurs privés en atténuant les risques, en renforçant la préparation des projets, en améliorant l'environnement des affaires et en soutenant l'émergence de projets susceptibles d'être financés. Ces formes innovantes de financement peuvent contribuer à réduire le déficit de financement du développement tout en soutenant les priorités économiques des pays partenaires et en réduisant leur dépendance vis-à-vis de l'aide.

Dans ce contexte, la présidence française du G7 a placé la mobilisation de l'ensemble des sources de financement au cœur de son programme, en faisant porter les échanges au sein des filières finances et développement sur la recherche de sources complémentaires pour le financement du développement.

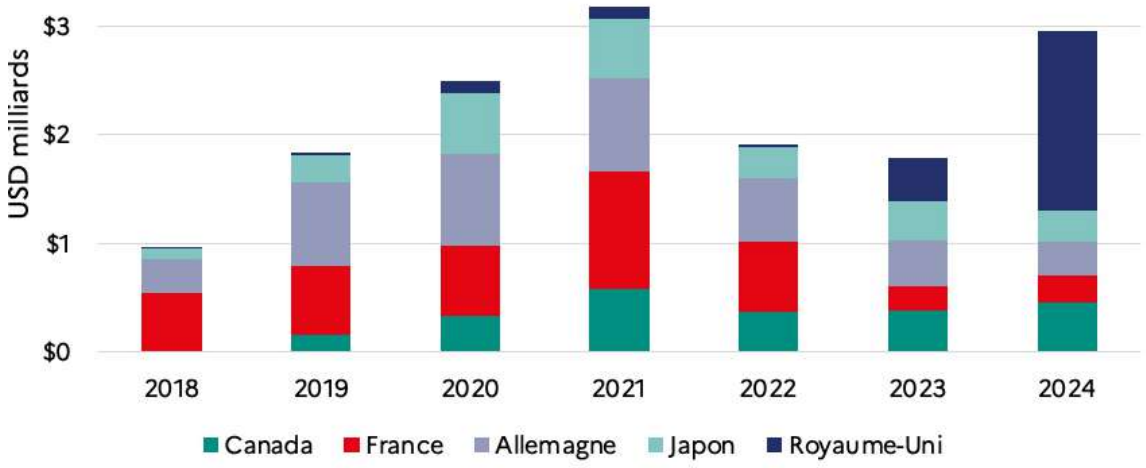
2. OCDE, février 2025. Perspectives mondiales du financement du développement durable 2025.

APERÇU DES ACTIONS DU G7 EN FAVEUR DES FINANCEMENTS INNOVANTS

Les pays du G7 peuvent promouvoir les financements innovants en utilisant les fonds publics pour **mobiliser des investissements privés dans les projets de développement**. Le recours aux **instruments du secteur privé (ISP)**[3] en est un exemple. Il s'agit d'outils financiers comme des crédits, des garanties, des prises de participation et des subventions remboursables. Les capitaux privés peuvent également être mobilisés grâce à **des partenariats public-privé (PPP)**, fondés sur des projets spécifiques. Dans le cadre d'un PPP, les acteurs des secteurs public et privé œuvrent ensemble au financement, à la mise en place ou à l'exploitation d'infrastructures et de services comme les routes, les hôpitaux ou les réseaux de distribution d'eau.

Les graphiques ci-après présentent le soutien apporté par les pays du G7 à la mobilisation du secteur privé. Toutes les données sont issues de la base de données du système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont la dernière version a été publiée en décembre 2025 sur la base de données allant jusqu'à 2024.

Graphique n° 1 : montant des investissements des pays du G7* dans le secteur privé (ISP), 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)



Source : OCDE, SNPC.

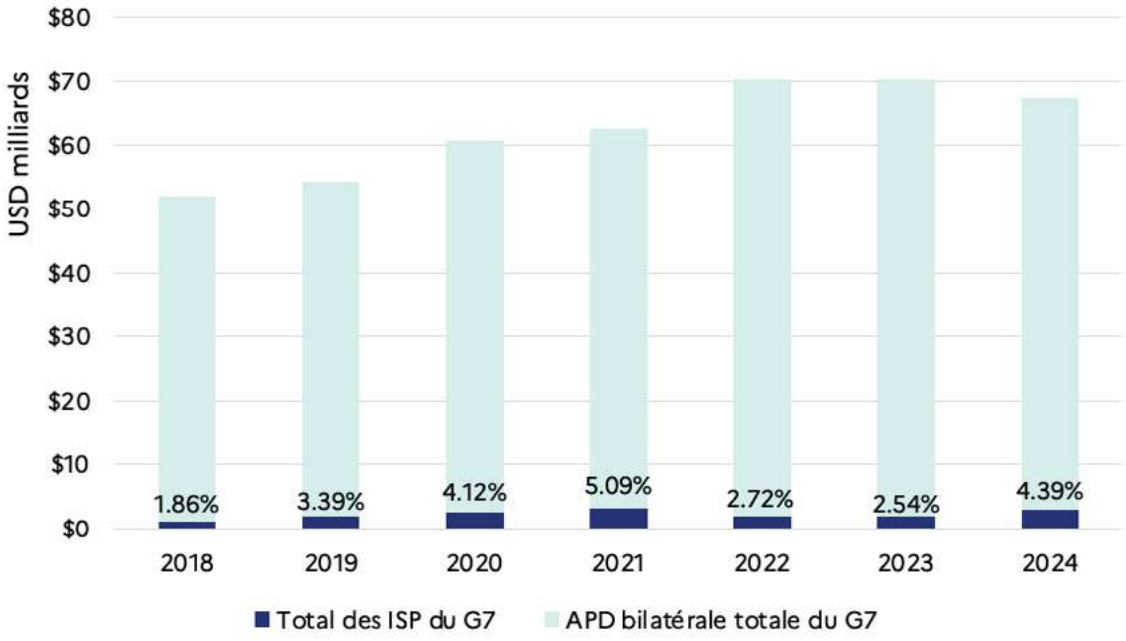
**Les États-Unis et l'UE[4] ne transmettent pas de données sur les ISP et les données de l'Italie ne sont pas comprises dans ce graphique car les flux d'ISP du pays ne sont pas éligibles à l'APD ou bien ne sont pas mesurables en équivalent-don. Les données comprises dans ce graphique ne concernent donc que l'Allemagne, le Canada, la France, le Japon et le Royaume-Uni.*

- Le graphique n° 1 montre l'évolution du montant des ISP fournis par les pays du G7 entre 2018 et 2024. Dans l'ensemble, le montant des ISP a augmenté entre 2018 et 2021 puis baissé en 2022 pour finalement remonter en 2024 jusqu'au niveau de 2021.
- **En 2024, le montant des ISP fournis par l'Allemagne, le Canada, la France, le Japon et le Royaume-Uni a atteint 2,96 milliards de dollars.**

3. OCDE, avril 2026. Private sector instruments in development finance (en anglais).

4. S'agissant de l'initiative « Global Gateway » de l'UE, plus de 300 milliards d'investissements ont été mobilisés, dans le cadre d'une approche « équipe Europe », en réponse aux appels à réduire la fragmentation en matière de coopération au développement.

Graphique n° 2 : part de l'APD bilatérale des pays du G7* consacrée aux investissements dans le secteur privé (ISP), 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

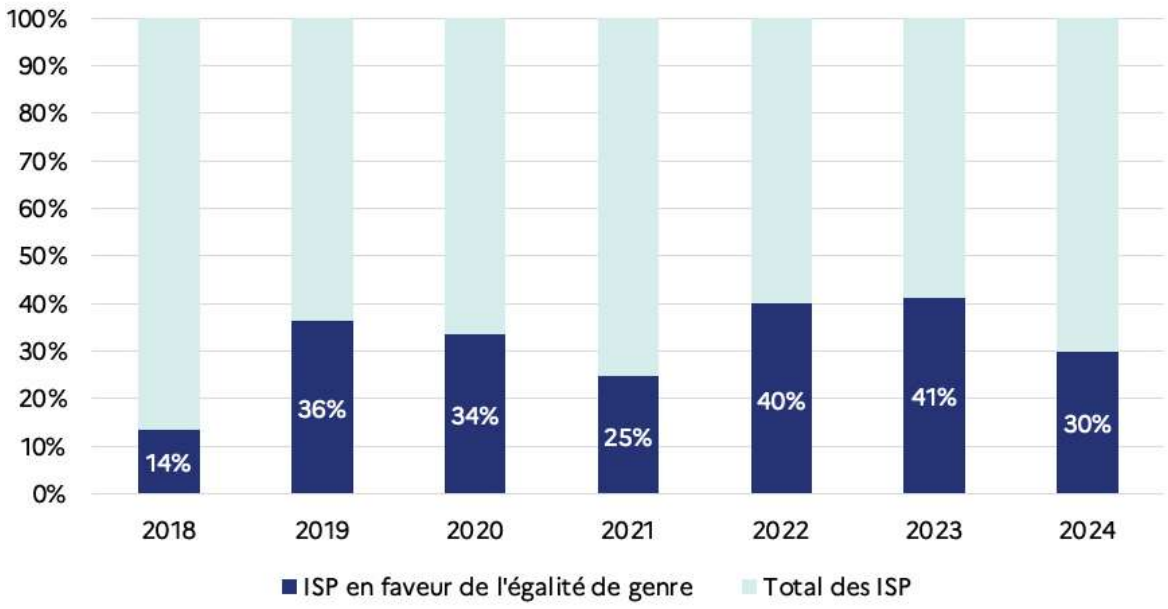


Source : OCDE, SNPC.

**Les États-Unis et l'UE ne transmettent pas de données sur les ISP et l'Italie n'a pas transmis de données sur l'APD bilatérale pour la période 2018-2023. Les données comprises dans ce graphique ne concernent donc que l'Allemagne, le Canada, la France, le Japon et le Royaume-Uni.*

- Le graphique n° 2 montre la part des ISP dans l'APD bilatérale des pays du G7 entre 2018 et 2024. Dans l'ensemble, la part des ISP dans l'APD bilatérale a augmenté entre 2018 et 2021 puis baissé en 2022, avec un léger accroissement en 2024.
- **En 2024, le montant des ISP fournis par l'Allemagne, le Canada, la France, le Japon et le Royaume-Uni représentait 4,39 % de leur APD bilatérale, soit 2,96 milliards de dollars d'ISP pour un montant total de 67,43 milliards de dollars d'APD bilatérale.**
- Comme le montrait le graphique n° 1, en 2024, le montant des ISP était presque remonté jusqu'au niveau de 2021. Le graphique n° 2 illustre l'augmentation de la part des ISP dans l'APD bilatérale entre 2018 et 2021 puis entre 2022 et 2024. Depuis 2022, le montant des ISP augmente alors que le montant de l'APD bilatérale baisse, ce qui explique la part croissante des ISP dans l'APD bilatérale.

Graphique n° 3 : part de l'ensemble des flux d'investissement des pays du G7* consacrés au secteur privé (ISP) qui contribuent à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, 2018-2024**



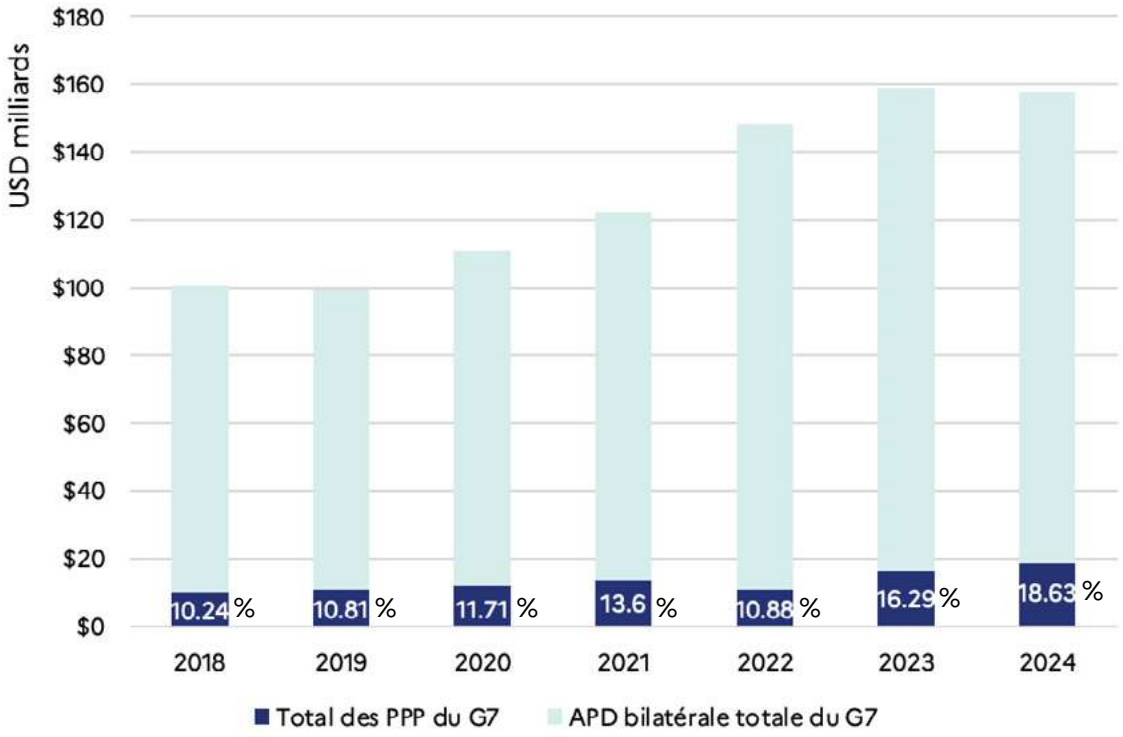
Source : OCDE, SNPC.

**Les États-Unis et l'UE ne transmettant pas de données sur les ISP, les données comprises dans ce graphique ne concernent que l'Allemagne, le Canada, la France, le Japon et le Royaume-Uni. L'Italie n'est actuellement pas en mesure d'indiquer les effets de ses ISP dans la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.*

***La base de données du SNCP du CAD de l'OCDE utilise le marqueur égalité des genres pour signaler les flux qui contribuent à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.*

- Le graphique n° 3 montre la part des ISP fournis par les pays du G7 entre 2018 et 2024 associés au marqueur « égalité des genres », c'est-à-dire qui ont contribué à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.
- **En 2024, 30 % des ISP fournis par l'Allemagne, le Canada, la France, le Japon et le Royaume-Uni ont contribué à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes.**
- Ce graphique illustre l'augmentation du montant des ISP mobilisés par les pays du G7 en faveur de la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes entre 2018 et 2024.
- Comme les chefs d'État et de gouvernement s'y étaient engagés à Charlevoix en 2018, la promotion de la croissance économique dans les pays en développement doit s'accompagner d'une plus grande égalité des chances. Ils ont réaffirmé à Évian en 2026 que l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, ainsi que le plein exercice, sur un pied d'égalité, de leurs droits humains et libertés fondamentales, constituent des vecteurs essentiels du développement et de la croissance économique.

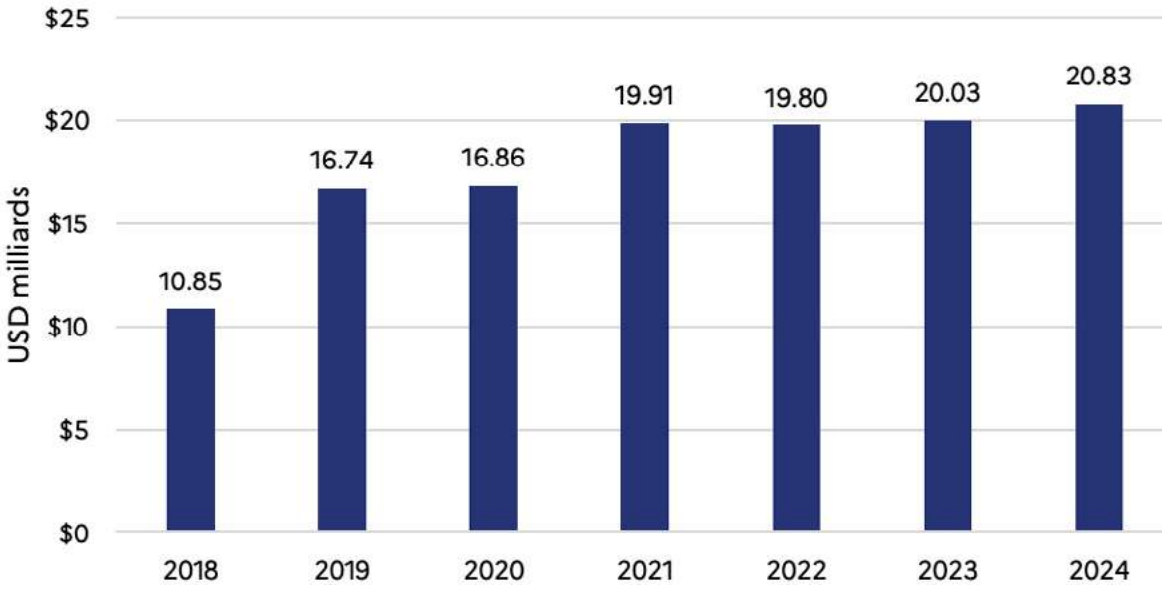
Graphique n° 4 : volume des financements fournis par les membres du G7 (APD) par le biais de PPP et de partenariats avec le secteur privé, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)



Source : OCDE, SNPC.

- Le graphique n° 4 montre le montant de l'APD fournie par les membres du G7 par le biais de PPP et de partenariats avec le secteur privé entre 2018 et 2024.
- **En 2024, les pays du G7 ont fourni 18,63 milliards de dollars de financements par le biais de PPP et de partenariats avec le secteur privé.**
- Dans l'ensemble, les montants sont restés stables entre 2018 et 2022 puis ont augmenté en 2023 et 2024. Cette récente augmentation met en avant l'importance croissante du secteur privé dans l'APD fournie par les pays du G7.

Graphique n° 5 : volume des capitaux privés mobilisés grâce à l'APD des membres du G7*, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

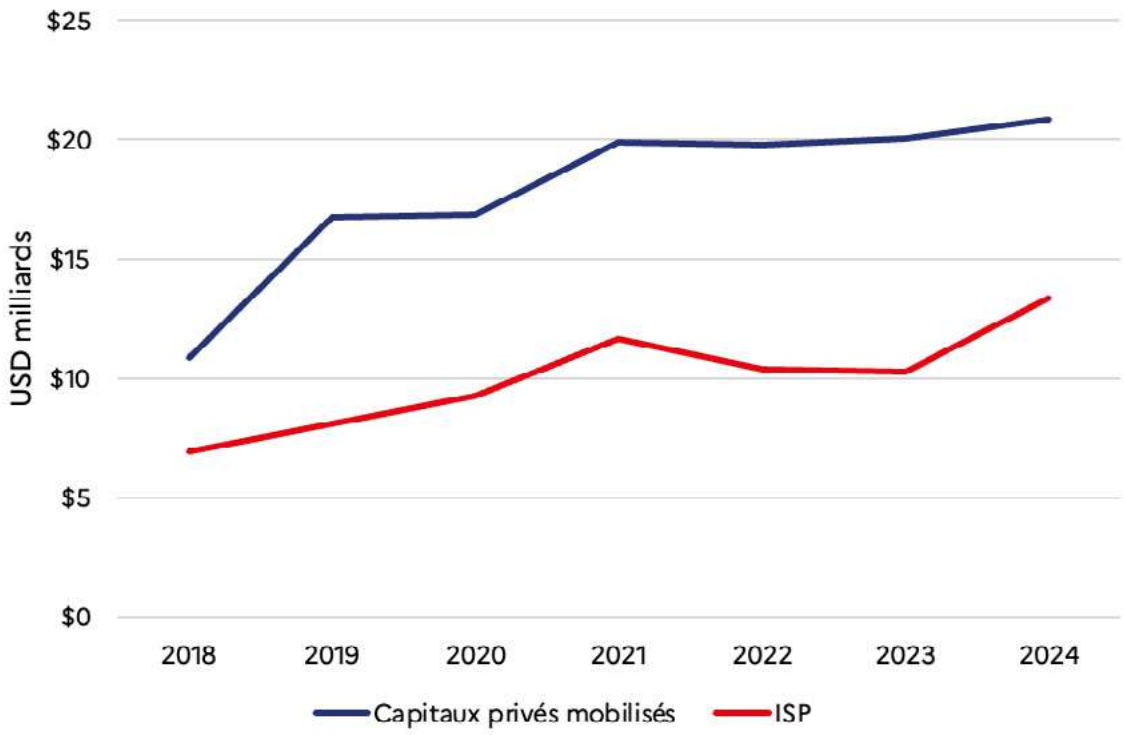


Source : OCDE, SNPC.

**La mobilisation des capitaux privés est évaluée grâce à l'indicateur de mobilisation des financements privés de l'OCDE, qui fournit des données sur les opérations de cofinancement du secteur privé pour des projets émanant du secteur public.*

- Le graphique n° 5 montre le volume des capitaux privés mobilisés grâce à l'APD des membres du G7.
- **En 2024, 20,83 milliards de dollars de capitaux privés ont été mobilisés pour des projets de développement du G7.**
- Le graphique montre une hausse constante de la mobilisation des capitaux privés dans le domaine du développement depuis la pandémie de COVID-19 en 2020-2021.

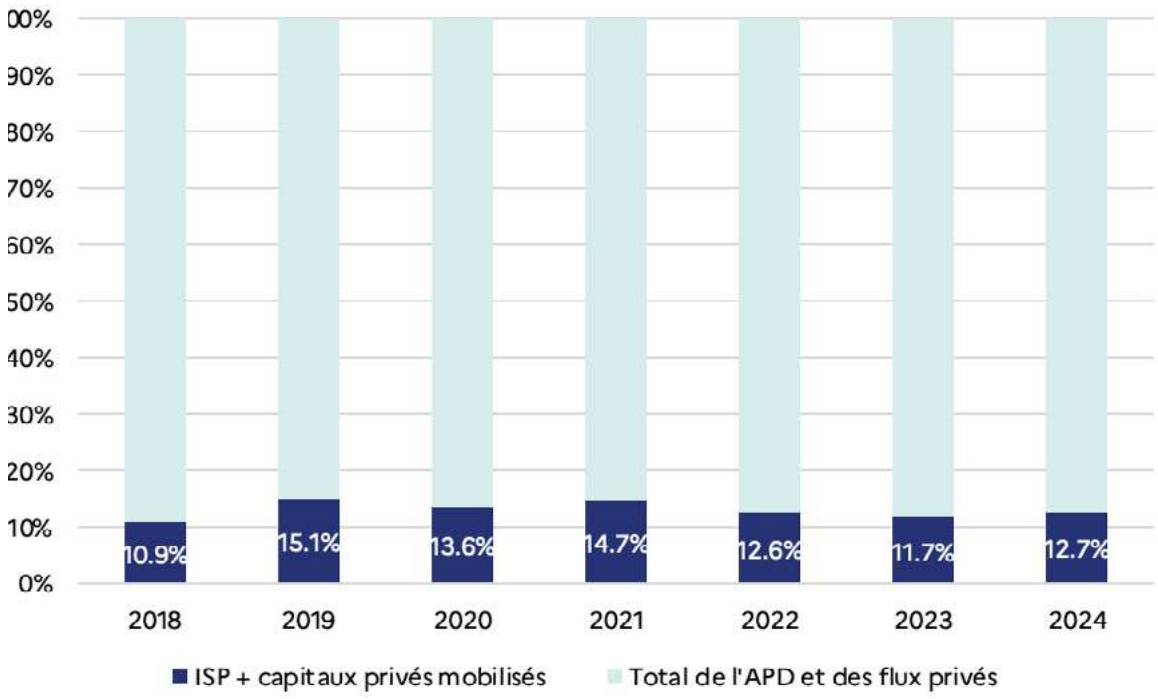
Graphique n° 6 : volume des capitaux privés mobilisés grâce aux flux de financement du développement des membres du G7 et volume des ISP fournis par le G7, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)



Source : OCDE, SNPC.

Le graphique n° 6 met en avant le lien entre l'évolution des ISP et le volume des capitaux privés mobilisés par les pays du G7. Bien que l'ensemble de la mobilisation des capitaux privés ne puisse pas être attribuée directement aux flux d'ISP des membres du G7, les deux indicateurs montrent des tendances similaires sur la période considérée.

Graphique n° 7 : part de l'ensemble des flux d'aide publics et privés des pays du G7 consacrée aux flux liés au secteur privé (ISP et capitaux privés mobilisés), 2018-2024



Source : OCDE, SNPC.

- Le graphique n° 7 montre la part d'ISP et de capitaux privés mobilisés dans l'ensemble des flux publics et privés fournis par les pays du G7 entre 2018 et 2024. **Dans l'ensemble, la part d'ISP et de capitaux privés mobilisés a légèrement augmenté entre 2018 et 2024, ce qui dénote le rôle croissant de la participation du secteur privé au financement du développement.**
- **En 2024, les flux liés au secteur privé (ISP et capitaux privés mobilisés) représentaient 12,7 % de l'ensemble des flux d'aide publics et privés fournis par l'Italie, le Canada, la France, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni.**

CONCLUSIONS DU SOMMET

QUE S'EST-IL PASSÉ LORS DU SOMMET D'ÉVIAN ?

À Évian, les pays du G7 se sont engagés à utiliser le financement public du développement de manière plus stratégique afin de mobiliser les capitaux privés et d'en accroître l'impact.

> *« Nous nous efforcerons d'encourager une mobilisation plus efficace des capitaux privés afin de financer le développement à long terme et des retombées à grande échelle. Pour rendre les projets de développement plus attractifs auprès des investisseurs privés, nous utiliserons nos institutions de financement du développement et nous appellerons les banques multilatérales de développement à promouvoir le recours aux instruments de partage des risques, aux garanties, aux financements mixtes, aux mécanismes de cofinancement et aux instruments commerciaux, et à faire face aux risques liés aux taux de change.*
>
> – Déclaration des chefs d'État et de gouvernement sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques, sommet du G7 d'Évian, 2026

ÉTUDE DE CAS : JAPON

L'INITIATIVE POUR LA CRÉATION CONJOINTE DE PROGRAMMES D'ACTION COMMUNS

L'initiative pour la création conjointe de programmes d'action communs a été lancée en 2023 dans le cadre du réexamen de la Charte de la coopération au développement du Japon. Elle permet au Japon de proposer des programmes de coopération à la carte attractifs qui tirent parti de ses points forts dans le domaine de la coopération au développement, en mobilisant à la fois l'APD, d'autres apports du secteur public (AASP)[5] et des financements privés. Grâce au dialogue et à la coopération avec les pays partenaires, cette initiative vise à aider ces derniers à remédier à leurs problèmes de développement, tout en contribuant à la résolution des problématiques propres au Japon et en promouvant sa croissance économique.

Les axes stratégiques de l'initiative sont régulièrement réexaminés en fonction de l'évolution des circonstances internationales et des enjeux diplomatiques. Depuis mai 2026, **quatre axes prioritaires** ont été définis : (1) la réponse face aux changements climatiques, la transformation écologique et la réduction des risques de catastrophe ; (2) la résilience économique ; (3) la promotion de la numérisation et de la transformation numérique ; et (4) la santé.

Un aspect clé de l'initiative est son **approche pluripartite**. Outre le ministère des Affaires étrangères et l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), elle mobilise les ministères et les organismes concernés, les entreprises privées, les institutions financières publiques comme la société Nippon Export and Investment Insurance (NEXI), la Banque japonaise pour la coopération internationale et l'Organisation japonaise pour la sécurité des métaux et de l'énergie (JOGMEC), les organisations internationales, d'autres donateurs, les universités et les instituts de recherche, les collectivités locales et les organisations de la société civile. En mettant à profit les points forts de ces acteurs, le Japon intègre différentes mesures dans un **ensemble d'actions de coopération entièrement japonais** qu'elle présente aux pays partenaires pour apporter des solutions globales aux problématiques communes.

5. Les AASP sont les opérations du secteur public qui ne satisfont pas aux critères d'éligibilité à l'APD.

Cette approche présente deux caractéristiques spécifiques :

1. ***Dialogue et création conjointe*** : le Japon et les pays partenaires définissent ensemble des objectifs de développement, des scénarios de développement et des programmes de coopération à la carte (combinant l'APD et d'autres apports de ressources) grâce au dialogue et à la coopération.

2. ***Coopération avec différentes parties prenantes*** : cette approche vise à renforcer la coopération avec différentes parties prenantes, notamment celles à l'origine des AASP et des financements privés, ce qui permet d'accroître la prévisibilité et de créer des synergies entre les secteurs public et privé. Elle vise également à optimiser les effets du développement en intégrant différents acteurs à la plateforme pour le développement, notamment les collectivités locales, les universités et les organisations de la société civile.

L'une des initiatives pour la création conjointe d'un programme d'action commun intitulée « **Renforcer la chaîne d'approvisionnement mondiale en développant le corridor de Nacala** » a été lancée en août 2025 à l'occasion de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Elle vise à renforcer les chaînes d'approvisionnement mondiales le long du **corridor de Nacala** (Zambie, Malawi et Mozambique) en développant et en renforçant les infrastructures de transport dans la région. L'objectif est également de promouvoir les industries, principalement minière et agricole, dans les zones proches du corridor afin de contribuer à la croissance économique et à la création de produits à forte valeur ajoutée. De nombreux programmes sont déjà en cours de mise en œuvre dans le cadre de cette initiative. Par exemple, le Japon a appuyé le développement du port de Nacala pour en augmenter considérablement le volume de fret et accroître la connectivité dans la région. De plus, le Japon soutient les entreprises commerciales agricoles dans la construction d'usines de transformation du soja afin de promouvoir l'industrialisation dans le secteur agricole.



Vue aérienne du port de Nacala (Mozambique), 2023
© Penta-Ocean Construction Co., Ltd. & Toa Corporation Joint Venture.

ÉTUDE DE CAS : RÉPUBLIQUE DE CORÉE

FINANCER LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AGRICOLES EN AFRIQUE

75 % des petites et moyennes entreprises (PME) agricoles africaines ont un accès limité aux prêts bancaires commerciaux. Il en résulte un déficit de financement structurel estimé à 75 milliards de dollars qui freine la croissance d'entreprises essentielles pour assurer la sécurité alimentaire, l'emploi et la résilience face aux changements climatiques. **L'initiative « Financer les petites et moyennes entreprises agricoles en Afrique » (*Financing for Agricultural SMEs in Africa, FASA*)** a été créée pour combler ce déficit. Les premiers résultats de sa mise en œuvre illustrent l'efficacité d'un financement du développement axé sur les résultats et reposant sur la redevabilité conjointe.

Cette **initiative panafricaine de 86 millions de dollars américains** est un fonds de fonds[6] lancé par **la Norvège et les États-Unis, rejoints ensuite par la République de Corée, le Royaume-Uni et la France**. Elle oriente des capitaux à effet catalyseur, essentiellement des titres de participation de rang inférieur, dans les fonds d'investissement locaux qui financent les PME agricoles. Plutôt que de financer les entreprises individuellement, l'initiative FASA soutient les gestionnaires de fonds qui sont en lien avec elles, ce qui décuple son impact sur l'ensemble du continent.

L'initiative FASA associe ces capitaux à effet catalyseur à une assistance technique destinée aux gestionnaires de fonds et aux PME agricoles de leurs portefeuilles., Cette assistance permet d'élargir progressivement l'éventail des entreprises bénéficiaires et de renforcer leurs capacités opérationnelles et de gestion des risques, afin de favoriser des rendements stables et durables.

Les premiers résultats sont concrets. Avec plus de 160 candidatures, l'initiative a constitué un vivier d'environ 70 fonds éligibles, couvrant les véhicules d'amorçage, de croissance, d'investissement en capital-risque et d'emprunt. Elle a également commencé à déployer des capitaux dans des fonds soutenant une agriculture adaptée aux changements climatiques. La plupart de ces fonds sont gérés par de nouvelles équipes en plein essor basées en Afrique, ce qui constitue une réorientation délibérée vers un savoir-faire local pour maintenir la prise de décision et la création de valeur au plus près des agriculteurs et des entrepreneurs concernés. Dès lors qu'un fonds parvient à attirer FASA comme investisseur phare, ses chances d'atteindre une taille viable sont environ trois fois plus élevées, grâce à la mobilisation de capitaux supplémentaires qui n'auraient pas été, autrement, investis dans le secteur.

Pour les pays en développement et leurs populations, des changements mesurables sont déjà perceptibles sur le terrain. L'initiative FASA a investi 5 millions de dollars dans le fonds *Catalyst Fund*. Cet investissement a permis de débloquer 15 millions de dollars supplémentaires, portant la taille du fonds à 30 millions de dollars. Ces financements sont destinés à être investis dans 24 entreprises africaines spécialisées dans les technologies agricoles, avec pour objectif de bénéficier à plus de 200 000 agriculteurs et de créer 3 000 emplois sur la durée de vie du fonds.

La redevabilité mutuelle est un principe fondamental de la gouvernance de l'initiative FASA. Les pays donateurs définissent les critères d'éligibilité et assurent une supervision collective au sein d'un comité directeur. En parallèle, un comité consultatif indépendant, composé d'experts financiers dans le domaine de l'agriculture et des PME, examine les décisions d'investissement.

L'initiative FASA vise également à partager son expérience avec l'ensemble de la communauté internationale. Elle a notamment partagé une étude dressant un panorama de plus de 150 fonds dédiés aux PME agricoles africaines, des recherches sur la capacité des fonds de fonds à obtenir des résultats à grande échelle, ainsi qu'un cadre de données partagé avec d'autres investisseurs.

6. La stratégie d'investissement du « fonds de fonds » consiste à détenir un portefeuille composé d'autres fonds d'investissement plutôt que d'investir directement dans des actions, des obligations ou d'autres titres.

Ce retour d'expérience permet aux donateurs et partenaires de suivre les progrès réalisés et d'améliorer ensemble leurs pratiques.

La participation de la République de Corée illustre son engagement plus large en faveur d'un financement du développement axé sur les résultats : associer des capitaux à effet catalyseur à l'assistance technique, au lieu de fournir uniquement des subventions, pour mobiliser des capitaux privés au profit de la sécurité alimentaire, des moyens de subsistance et d'une agriculture adaptée aux changements climatiques. L'initiative FASA offre un modèle reproductible qui illustre la manière dont les membres du G7 et les pays partenaires peuvent travailler ensemble de manière responsable pour parvenir à un financement du développement qui bénéficie aux personnes qui en ont le plus besoin.



Les différents acteurs du fonds FASA, 2025-2026.
© Site officiel du fonds FASA, Agence de coopération internationale de la République de Corée.

POINT DE VUE ET RECOMMANDATIONS DU FOUNDATION 7

Les recommandations présentées ci-dessous ont été formulées par le groupe d'engagement Foundation 7 (F7) à titre indépendant. Elles ne constituent pas une position adoptée par le G7 et sa présidence et elles n'engagent pas les membres du G7.

RECO

PHILANTHROPIE ET FORMES INNOVANTES DE FINANCEMENT

Les données du Centre sur la philanthropie de l'OCDE indiquent que des fondations ont fourni 68,2 milliards de dollars américains au profit du développement entre 2020 et 2023, ce qui correspond environ à **10 % de l'APD**. La philanthropie est donc un partenaire important pour le développement, dont le rôle est reconnu par **l'Engagement de Séville**, qui appelle les fondations à s'engager dans des initiatives mobilisant des capitaux à effet catalyseur et à renforcer leur coopération (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU [DESA], 2025).

La philanthropie contribue d'ores et déjà aux formes innovantes de financement. Les fondations représentent **15 % de l'ensemble des financements concessionnels dans les opérations de financement mixte** auxquelles elles participent en tant qu'investisseurs, ce qui équivaut aux contributions des institutions de financement du développement (IFD) et des banques multilatérales de développement (BMD) (Convergence, 2024). Grâce à des subventions, à des garanties et à d'autres instruments, les fondations contribuent à réduire les risques liés aux investissements et à mobiliser des capitaux supplémentaires.

Toutefois, leur participation demeure restreinte à un petit groupe de fondations internationales, les fondations philanthropiques nationales étant souvent laissées de côté et la coopération morcelée. Il est essentiel d'étendre les partenariats en matière de financements innovants pour accompagner les pays dans leur transition vers la fin de la dépendance vis-à-vis de l'aide. À cette fin, les gouvernements, les IFD, les BMD et les banques publiques de développement doivent créer des points d'entrée plus clairs pour les fondations philanthropiques, développer un langage commun et lever les obstacles opérationnels.

Les membres du G7 pourraient soutenir la mise en œuvre du **Manuel sur les financements mixtes pour la philanthropie du Réseau mondial de l'OCDE des fondations œuvrant pour le développement** (*Network of Foundations Working for Development, netFWD*), élaboré grâce au **groupe d'engagement du F7**, et promouvoir son utilisation à long terme sous les présidences à venir du G7 et du G20 tout en encourageant une participation plus large. Le manuel recommande un dialogue entre les fondations philanthropiques, les BMD, les IFD, les gouvernements et les parties prenantes nationales dès la conception des opérations. Il instaure également une **Communauté de pratique de l'OCDE sur les financements mixtes et les capitaux à effet catalyseur**, en réponse à un besoin continu d'apprentissage par les pairs, de construction de partenariats et de coopération au-delà du F7.

ENGAGEMENT N° 3 : COMMERCE, INFRASTRUCTURES ET INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE

“Le G8 s’engage à apporter un soutien accru aux dispositifs de préparation des projets pour les programmes d’infrastructures régionaux en Afrique.

– Déclaration des chefs d’État et de gouvernement, sommet du G8 de Lough Erne, 2013, p. 5, paragraphe 20

“Suite aux engagements pris à Carbis Bay, nous avons avancé dans la définition et la mise en œuvre de notre Partenariat global pour les infrastructures et l’investissement en tant que proposition commune pour compenser le manque d’investissements, sur les marchés émergents et dans les pays en développement, dans les infrastructures durables, solidaires, de qualité et résilientes aux changements climatiques, en nous appuyant sur une coopération renforcée, les valeurs démocratiques et des normes exigeantes. Nous mobiliserons le secteur privé pour accélérer le rythme des mesures prises à cet effet. En nous appuyant sur nos initiatives et notre ferme engagement, et en utilisant tous les instruments financiers à notre disposition, nous cherchons à mobiliser collectivement des investissements publics et privés à hauteur de 600 milliards de dollars, l’accent étant mis plus particulièrement sur les infrastructures de qualité au cours des cinq prochaines années.

– Déclaration des chefs d’État et de gouvernement, sommet du G7 d’Elmau, 2022, p. 15-16

“Nous soutiendrons également l’opérationnalisation concrète de la zone de libre-échange continentale africaine qui constituera un paramètre essentiel de la croissance africaine durant la décennie à venir.

– Déclaration des chefs d’État et de gouvernement, sommet du G7 dans les Pouilles, 2024, p. 8

“Nous soutenons l’Alliance pour des infrastructures vertes en Afrique, en tant que mécanisme de financement innovant de la Banque africaine de développement en partenariat avec l’Union africaine, Africa50 et d’autres partenaires du développement, qui vise à mobiliser du capital mixte pour concevoir et mettre en place un portefeuille finançable de projets d’infrastructures vertes porteuses de transformation en Afrique d’une valeur de 10 milliards de dollars américains afin d’accélérer la transition énergétique, de combler les lacunes persistantes en matière d’infrastructures et de promouvoir la résilience climatique. Au titre du G7, nous contribuerons collectivement à l’Alliance pour des infrastructures vertes en Afrique à hauteur de 150 millions de dollars américains en dons et en capitaux concessionnels et commerciaux et nous souhaitons aider à mobiliser environ 3 milliards de dollars d’investissements du secteur privé au profit de ces mêmes infrastructures.

– Déclaration des chefs d’État et de gouvernement, sommet du G7 dans les Pouilles, 2024, p. 8

POURQUOI CET ENGAGEMENT EST-IL IMPORTANT ?

Les investissements dans les infrastructures sont un vecteur essentiel de prospérité socioéconomique, de création d'emplois et de résilience. Les infrastructures dans les domaines des transports, de l'énergie, du numérique, de l'eau et de l'assainissement sont essentielles pour accroître l'autonomie stratégique des pays partenaires, pour accélérer leur intégration à l'économie mondiale et pour répondre aux besoins des populations. En Afrique, là où les effets des changements climatiques se font particulièrement sentir, les infrastructures ont un rôle essentiel à jouer pour renforcer l'adaptation. **Les investissements dans les infrastructures vertes peuvent aider les populations à mieux résister aux chocs climatiques** tout en soutenant un développement économique durable.

Cependant, les ressources publiques ne peuvent à elles seules répondre aux besoins du continent africain en matière d'infrastructures, qui sont estimés entre 130 et 170 milliards de dollars américains par an[7]. Les gouvernements africains assurent déjà près de 40 % du financement des infrastructures, mais il demeure impératif de mobiliser des investissements privés pour répondre à l'ampleur des besoins. L'enjeu n'est pas seulement de mobiliser davantage de capitaux, mais également de **les diriger vers des projets d'infrastructures durables** qui requièrent souvent des investissements initiaux importants et présentent des risques financiers non négligeables, susceptibles de décourager les investisseurs. Selon l'OCDE, près de 80 % des projets d'infrastructures échouent au stade de la faisabilité et de la planification[8]. Les finances publiques peuvent alors jouer un rôle de catalyseur en renforçant les capacités locales et la préparation de projets finançables, afin de réduire les risques et mobiliser des capitaux privés. C'est cette logique qui a présidé à la création de **l'Alliance pour les infrastructures vertes en Afrique**, une initiative soutenue par les membres du G7, qui aide à développer les infrastructures vertes sur le continent grâce au financement mixte.

Le commerce et l'intégration régionale jouent un rôle central dans la trajectoire de développement du continent africain. **La zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), lorsqu'elle sera pleinement opérationnelle, pourra contribuer à faire reculer la pauvreté** en stimulant le commerce intra-africain, en diversifiant les économies et en promouvant les chaînes de valeur régionale. Toutefois, pour concrétiser ce potentiel, il est nécessaire d'éliminer les barrières tarifaires mais aussi les goulets d'étranglement importants dans les infrastructures de transport, d'énergie et de connectivité numérique qui continuent de fragmenter les marchés africains. **Le commerce et les infrastructures sont donc étroitement liés** et se renforcent mutuellement.

En 2026, **le G7 a soutenu une nouvelle approche des corridors économiques[9] pour faciliter l'intégration économique et le développement local**, en accordant une attention particulière à plusieurs corridors clés (Lobito, Luçon, le corridor transcaspien, Abidjan-Lagos, le corridor économique Inde-Moyen-Orient-Europe). Cette approche illustre le nouveau paradigme des **partenariats mutuellement bénéfiques**, visant à renforcer les investissements à forte incidence et à améliorer les infrastructures dans ces régions. Il s'agit notamment de stimuler les industries stratégiques créatrices d'emplois, de diversifier les routes grâce à une approche en réseau, et de réduire les dépendances vis-à-vis des corridors à accès unique, tout en appuyant un environnement propice à la gouvernance et à la préparation de projets d'infrastructures rentables.

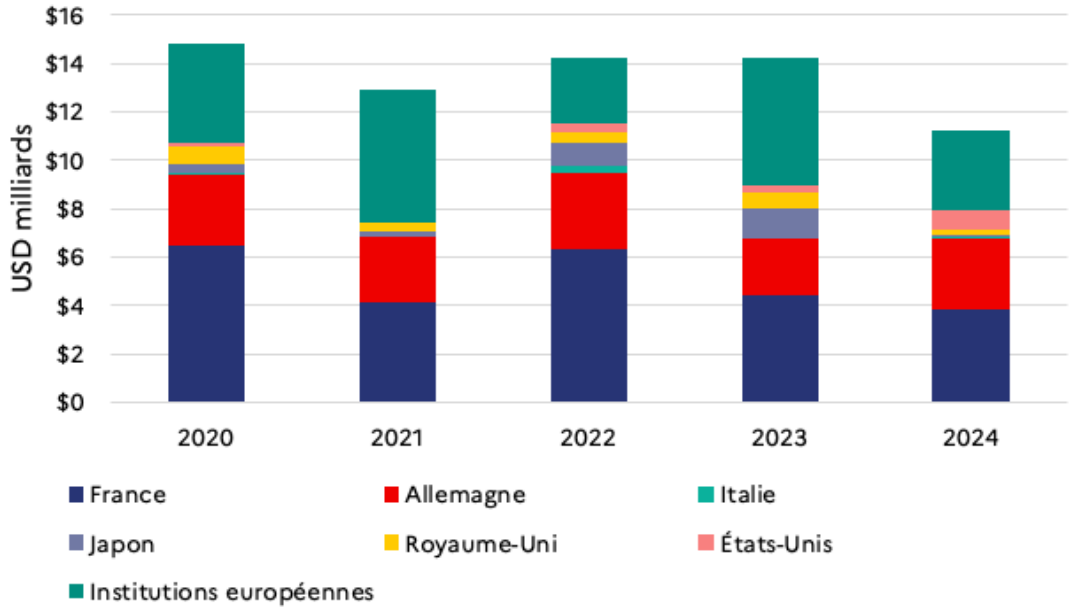
7. Fondation Afrique-Europe et AUDA-NEPAD, février 2025 The Missing Connection: Unlocking Sustainable Infrastructure Financing in Africa (en anglais).

8. OCDE, 2025. Dynamiques du développement en Afrique 2025 - Infrastructure, croissance et transformation, 2025.

9. Présidence française du G7, 2026. Nouvelle approche du G7 sur les corridors économiques.

APERÇU DES ACTIONS DU G7 EN FAVEUR DU COMMERCE, DES INFRASTRUCTURES ET DES INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE

Graphique n° 8 : volume des financements publics fournis par les membres du G7* pour des projets d'infrastructures en Afrique sur la période 2020-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)



Source : OCDE – SNPC

**Le Canada préfère en général soutenir des initiatives menées par des partenaires et des programmes multilatéraux plutôt que mettre directement en œuvre des projets d'infrastructures. Il est donc possible que les données ci-dessus ne donnent qu'un aperçu partiel des contributions totales du Canada dans ces secteurs.*

- Le graphique n° 8 montre le volume des financements publics fournis par les pays du G7 pour des projets d'infrastructures en Afrique entre 2020 et 2024.
- **En 2024, le volume des financements publics fournis par les pays du G7 pour des projets d'infrastructures en Afrique s'élevait à 11,23 milliards de dollars.**
- Dans l'ensemble, les volumes ont légèrement baissé entre 2020 et 2024.

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES DU G7 À DES MÉCANISMES RÉGIONAUX DE FINANCEMENT DE LA PRÉPARATION DES PROJETS

Outre le financement direct de projets d'infrastructures, **les financements publics du G7 soutiennent également des mécanismes régionaux d'appui à la préparation de projets**. Ces mécanismes de financement spécialisés contribuent à transformer les idées d'infrastructures en projets prêts à recevoir des investissements. Ils appuient les activités d'amorçage, comme les études de faisabilité, la conception d'ingénierie, la structuration juridique et la modélisation financière. En réduisant les incertitudes et en améliorant la qualité des projets, ils augmentent la probabilité pour ces projets d'attirer des investisseurs publics et privés.

Les membres du G7 soutiennent ces fonds par différents canaux. **Premièrement, ils apportent leur contribution par l'intermédiaire d'institutions africaines et régionales** :

- **Le Canada** s'est engagé à contribuer à hauteur de 20 millions de dollars canadiens pour la période 2024-2030 au profit du Fonds de préparation des projets d'infrastructure du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), hébergé au sein de la Banque africaine de développement[10].
- **Le Royaume-Uni** s'est engagé à hauteur de 2 millions de livres sterling jusqu'en septembre 2026 à la Banque mondiale et au Fonds de conseil en infrastructure publique-privée de la Société financière internationale (SFI), qui apporte une assistance pour la préparation de 15 projets d'infrastructures en Angola, aux Comores, en Côte d'Ivoire, en Éthiopie, en Gambie et en République démocratique du Congo.

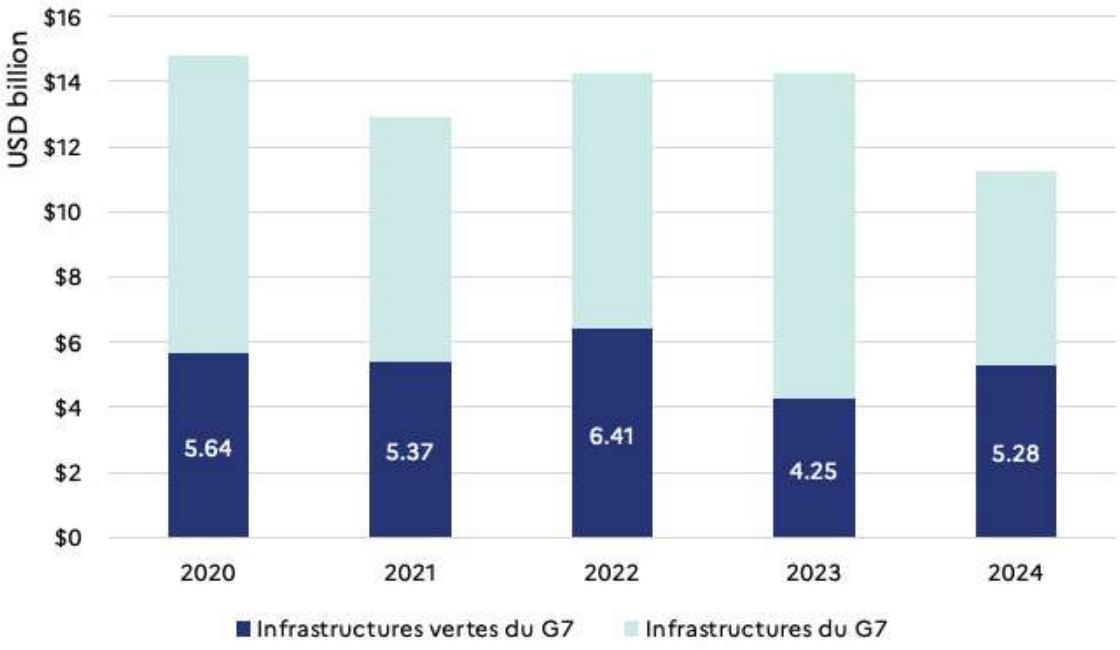
Ce soutien est également fourni au moyen d'instruments dédiés d'assistance technique et de préparation de projets :

- **L'UE** soutient la préparation de projets dans le cadre de l'initiative « Global Gateway » par l'intermédiaire du mécanisme UE-Afrique de mise en œuvre de projets d'infrastructures de la Banque européenne d'investissement (BEI)[11], doté de 25 millions d'euros, et du mécanisme d'assistance technique pour l'Afrique sub-saharienne de l'UE et de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)[12], pour un montant de 15 millions d'euros.
- **La France** fournit 4,5 millions d'euros d'assistance technique à l'Union africaine (UA), sur la période 2020-2026 ; cette aide couvre notamment les domaines du commerce, des services numériques, des transports, de la relance verte et de l'intégration régionale. L'Agence française de développement (AFD) apporte une contribution de 12,41 millions d'euros au fonds Cities and Climate in Africa (CICLIA) pour la période 2016-2027.
- **L'Italie**, par l'intermédiaire de la Cassa Depositi e Prestiti, appuie la préparation de projets et l'assistance technique grâce à la composante « subvention » du Fonds italien pour le climat. La Cassa Depositi e Prestiti et la FAO ont également recours à une garantie du Fonds européen pour le développement durable Plus (FEDD+) de 109,5 millions d'euros, 5 millions d'euros de subventions étant dédiées à l'assistance technique dans le cadre de l'initiative TERRA, qui vise à promouvoir l'inclusion financière des micros, petites et moyennes entreprises dans le secteur agricole et celle des grandes entreprises dans le secteur agroalimentaire.

10. Données fournies par Affaires mondiales Canada, Direction du développement panafricain et régional.
11. BEI, Mécanisme UE-Afrique de mise en œuvre de projets d'infrastructure au titre de « Global Gateway »
12. Commission européenne, Global Gateway in Sub-Saharan Africa (en anglais).

- **Le Japon**, par l'intermédiaire de la JICA, apporte un financement de 400 000 dollars américains aux mécanismes de financement de la préparation de projets africains[13], ce qui couvre les dépenses liées à l'Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDA-NEPAD), notamment le Rapport sur le premier Plan décennal de mise en œuvre du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), la note d'information sur le deuxième Plan d'action prioritaire du PIDA (PAP2) et la plateforme en ligne du Centre virtuel d'information sur le PIDA.
- **Le Royaume-Uni** soutient l'utilisation de normes exigeantes dans la préparation des projets pour des infrastructures de qualité, en versant 100 000 livres sterling au système de certification des investissements de l'OCDE, le réseau Blue Dot, jusqu'en mars 2027.

Graphique n° 9 : volume des financements publics fournis par les membres du G7 pour des projets d'infrastructures vertes en Afrique sur la période 2020-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)



Source : OCDE - SNPC

Le graphique n°9 indique le volume de financements publics fournis par les pays du G7 pour des projets d'infrastructures vertes en Afrique entre 2020 et 2024. Ce volume est stable depuis 2020, mais la part d'investissements dans les infrastructures vertes par rapport aux investissements totaux dans les infrastructures sur le continent n'a jamais été aussi élevée qu'en 2024. **En 2024, les investissements dans les infrastructures vertes ont atteint 5,28 milliards de dollars, soit 47 % du total des investissements des pays du G7 dans les infrastructures en Afrique**.

13. Données fournies par l'Agence japonaise de coopération internationale.

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU G7 À L'ALLIANCE POUR LES INFRASTRUCTURES VERTES EN AFRIQUE

L'Alliance pour les infrastructures vertes en Afrique (*Alliance for Green Infrastructure in Africa*, AGIA) est une initiative dotée de 10 milliards de dollars menée par la Banque africaine de développement en partenariat avec l'UA, Africa50 et d'autres partenaires. Son objectif est d'accroître le vivier de projets d'infrastructures vertes rentables, d'accélérer la transition du continent africain vers la neutralité carbone et de mobiliser des investissements privés pour combler le déficit du continent en infrastructures avec une approche à faible émission de carbone et résiliente face aux changements climatiques.

En 2024, les pays du G7 ont soutenu l'AGIA, qui constitue une plateforme de financement innovante, et ont annoncé leur engagement collectif de contribuer à hauteur d'environ 150 millions de dollars sous forme de subventions et de capitaux concessionnels et commerciaux. Cette contribution devrait permettre de mobiliser jusqu'à 3 milliards de dollars d'investissements du secteur privé au profit des infrastructures vertes en Afrique.

La contribution des membres du G7 annoncée en 2024 comprend :

- Pour **l'Allemagne** : des investissements de 26 millions d'euros dans la tranche à hautrisque du Fonds de développement de projets de l'AGIA[14].
- Pour **la France** : des investissements de 10 millions de dollars par l'intermédiaire de Proparco.
- Pour **l'Italie** : des investissements et des subventions pour un montant de 34,13 millions de dollars par l'intermédiaire du Fonds italien pour le climat et 5 millions de dollars de subventions pour l'assistance technique et la préparation de projets[15].
- Pour **le Japon** : des subventions de 10 millions de dollars[16].
- Pour **le Royaume-Uni** : un engagement financier de 10 millions de livres sterling.

MOBILISER DES INVESTISSEMENTS PRIVÉS POUR LES INFRASTRUCTURES EN AFRIQUE

Outre les infrastructures vertes, **les pays du G7 soutiennent un ensemble d'initiatives conçues pour attirer des capitaux privés vers des projets d'infrastructures en Afrique**. Ces initiatives aident à atténuer les risques liés aux investissements et à améliorer la préparation de projets afin de rendre les projets plus attractifs et plus rentables pour les investisseurs privés.

Les exemples suivants peuvent être cités :

- **Le Canada** apporte une contribution de 20 millions de dollars canadiens au Mécanisme mondial de financement des infrastructures et plus de 4,6 millions de dollars canadiens à la plateforme SOURCE, ce qui facilite le développement de projets de grande qualité pour combler le déficit en infrastructures, se conformer aux normes internationales et mobiliser des investisseurs privés.

14. Données fournies par le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ).

15. Gouvernement italien, 15 juin 2024. Déclaration conjointe de l'Italie et de la Banque africaine de développement (en italien).

16. Données fournies par le ministère des Finances japonais.

- **L'UE** fournit 4,5 milliards d'euros de garanties par l'intermédiaire de l'architecture ouverte du FEDD+, qui a déjà permis de mobiliser près de 4 milliards d'euros d'investissements. La BEI soutient également cet effort en versant plus de 9 milliards d'euros de garanties FEDD+ en Afrique subsaharienne.
- **La France** a fourni 1,87 millions d'euros par l'intermédiaire de l'AFD à la plateforme SOURCE, pour soutenir la préparation de projets dans différents pays partenaires.
- **L'Allemagne** a contribué à hauteur d'environ 1 million d'euros pour aider à la préparation de projets d'infrastructures par l'intermédiaire de la plateforme SOURCE. En outre, entre 2024 et 2025, elle a versé environ 10 millions d'euros au Mécanisme mondial de financement des infrastructures, au mécanisme consultatif pour le renforcement des infrastructures par des partenariats public-privé, aux services de conseil en PPP de la SFI et au Programme conjoint pour les marchés de capitaux (*Joint Capital Markets Program*, J-CAP), afin de soutenir la préparation de projets en amont, les services consultatifs sur les transactions et les environnements propices à la participation du secteur privé dans le domaine des infrastructures.
- **L'Italie** a appuyé le développement des infrastructures et des énergies renouvelables par l'intermédiaire d'un mécanisme de financement de 250 millions d'euros au profit de l'*Africa Finance Corporation*, fourni par la *Cassa Depositi e Prestiti* et les *Servizi Assicurativi del Commercio Estero* (SACE). L'Italie a également investi 35 millions de dollars américains dans le Fonds de résilience climatique pour les infrastructures par l'intermédiaire du Fonds italien pour le climat, un véhicule de financement mixte géré par *AFC Capital Partners*[17].
- **Le Japon** indique une contribution de 6,4 millions de dollars, dont 6 millions pour le Mécanisme mondial de financement des infrastructures, en soutenant la préparation de projets liés à des partenariats public-privé, et 400 000 pour le réseau Blue Dot afin de promouvoir les investissements dans des infrastructures de qualité[18].
- **Le Royaume-Uni**, en tant qu'actionnaire du Groupe de développement des infrastructures privées (PIDG), fournit une assistance technique à la préparation de projets d'infrastructures en Afrique qui a mobilisé 47,2 milliards de dollars pour les infrastructures en Afrique et en Asie depuis 2002, dont 29,8 milliards proviennent d'investisseurs privés.
- Les membres du G7 appuient également la Plateforme virtuelle de l'investissement en Afrique (Africa Virtual Investment Platform, AVIP)[19], une initiative conjointe de la Commission de l'UA et de l'OCDE, financée majoritairement par l'Italie et l'UE. Cette plateforme est conçue pour affiner les perceptions des risques et mobiliser des investissements privés sur le continent en fournissant des données et des informations en temps utile, en renforçant les capacités et en maintenant un dialogue stratégique.

17. Cassa Depositi e Prestiti, 20 juin 2025. Déclaration conjointe de la Cassa Depositi e Prestiti et des Servizi Assicurativi del Commercio Estero (en italien).

18. Données fournies par le ministère des Finances japonais.

19. La première version publique du site de Plateforme virtuelle de l'investissement en Afrique a été publiée le 22 juillet 2026.

POURSUIVRE L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DU G7 POUR L'OPÉRATIONNALISATION DE LA ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE CONTINENTALE AFRICAINE

Lancée en 2019, **la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)** est la plus grande zone de libre-échange au monde, réunissant les 54 pays de l'UA africaine et huit communautés économiques régionales. Le mandat général de la ZLECAf est de **créer un marché unique sur le continent**, dont le nombre d'habitants s'élève à environ 1,3 milliard de personnes et dont le produit intérieur brut cumulé est d'environ 3 400 milliards de dollars américains.

Le soutien du G7 à la ZLECAf prend essentiellement la forme d'une assistance technique concernant les négociations et la mise en œuvre de l'Accord :

- **L'UE**, **la France** et **l'Allemagne** soutiennent la mise en œuvre de la ZLECAf par l'intermédiaire de l'initiative de l'Équipe Europe en soutien à l'intégration économique de l'Afrique pour la mise en œuvre de la ZLECAf. Cette initative regroupe plus de 80 programmes représentant plus de 1,2 milliard d'euros au niveau régional et continental[20], élaborés avec les pays africains, la Commission de l'UA, le Secrétariat de la ZLECAf et les communautés économiques régionales.
- **Le Canada** soutient la mise en œuvre de la ZLECAf par une contribution de 15,2 millions de dollars américains pour la période 2021-2026 au Centre africain pour la politique commerciale (CAPC) de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) afin de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des gouvernements africains[21]. Le Canada finance également le projet « Faire du commerce un succès pour les femmes en Afrique de l'Ouest » en apportant une contribution de 20 millions de dollars américains pour la période de 2024 à 2029 afin d'améliorer l'accès des femmes au commerce le long des corridors Tema - Ouagadougou et Abidjan - Lagos[22].
- **Le Japon** soutient la mise en œuvre de la ZLECAf en apportant une contribution financière de 3 millions de dollars américains[23]. La Japon soutient également le développement des infrastructures des corridors, la création et la mise en œuvre de postes frontières uniques et la mise en place de chaînes de valeur.
- **Le Royaume-Uni** soutient la mise en œuvre de la ZLECAf par l'intermédiaire du programme de soutien à la ZLECAf du ministère des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement, lancé en 2021, qui apporte une contribution de 35 millions de livres sterling[24]. Ce programme soutient le développement des politiques commerciales, l'assistance technique et la facilitation du commerce, par l'intermédiaire d'ODI Global et de TradeMark *Africa*[25].

20. Conseil européen, 21 mai 2025. Preliminary Monitoring Report adopted at the AU-EU Ministerial (en anglais).

21. Gouvernement du Canada, Profil de projet - Mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) - Banque de projets - Canada.ca.

22. Gouvernement du Canada, Profil de projet - Faire du commerce un succès pour les femmes en Afrique de l'Ouest - Banque de projets - Canada.ca.

23. Données fournies par le ministère des Affaires étrangères et l'Agence japonaise de coopération internationale.

24. Voir l'étude de cas et le résumé sur le site de DevTracker.

25. Données fournies par le gouvernement britannique.

CONCLUSIONS DU SOMMET

QUE S'EST-IL PASSÉ LORS DU SOMMET D'ÉVIAN ?

À Évian, les pays du G7 se sont engagés à utiliser le financement public du développement
Que s'est-il passé lors du sommet d'Évian ?

À Évian, les pays du G7 ont réaffirmé qu'ils étaient déterminés à accroître les investissements publics et privés dans des infrastructures résilientes et de qualité, au moyen du Partenariat global pour les infrastructures et l'investissement, dans le cadre d'une nouvelle approche du développement fondée sur des partenariats mutuellement bénéfiques :

> *« Nous promouvrons la résilience et la diversification des chaînes d'approvisionnement ainsi que des infrastructures de transports, énergétiques et numériques résilientes, conformément aux principes du G20 en matière d'investissements dans les infrastructures de qualité, notamment au moyen du Partenariat global pour les infrastructures et l'investissement. À cette fin, nous promouvrons une nouvelle approche des corridors économiques et de développement, en mobilisant les capitaux privés et en réduisant les risques, notamment au moyen du Conseil consultatif du G7 sur l'investissement dans les infrastructures.*
>
> – Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, sommet du G7 d'Évian, 2026

INFO

PARTENARIAT GLOBAL POUR LES INFRASTRUCTURES ET L'INVESTISSEMENT

Le Partenariat global pour les infrastructures et l'investissement est un engagement commun pris par les membres du G7 en 2022, lors du sommet d'Elmau, pour accroître les investissements publics et privés dans des infrastructures durables, inclusives, résilientes et de qualité. Grâce à ce partenariat, le G7 souhaite mobiliser environ 600 milliards de dollars d'ici à 2027 pour combler le déficit d'investissement dans les infrastructures dans les pays partenaires. En octobre 2025, sous présidence canadienne, le G7 a annoncé la mobilisation de plus de 410 milliards de dollars.

Depuis son lancement, le Partenariat global pour les infrastructures et l'investissement a permis des investissements dans un ensemble de domaines prioritaires, notamment :

- les changements climatiques et la crise énergétique ;
- la résilience des chaînes d'approvisionnement ;
- la connectivité au moyen des infrastructures numériques et du réseau de transports ;
- les systèmes de santé durables ;
- l'égalité entre les femmes et les hommes.

ÉTUDE DE CAS : CANADA

INITIATIVE POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN AFRIQUE

L'Initiative pour les énergies renouvelables en Afrique (*Africa Renewable Energy Initiative*, AREI) est un cadre panafricain, adopté par l'UA et le G7, qui vise à développer le vaste potentiel du continent en matière d'énergies renouvelables, à accroître l'accès à une électricité propre et à un coût abordable, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à encourager des marchés de l'énergie pilotés par l'Afrique et reposant sur le secteur privé.

Grâce à son programme régional, en partenariat avec la SFI dans le cadre de leur programme « Énergies renouvelables pour l'Afrique », le Canada joue un rôle central à effet catalyseur dans la mise en œuvre des objectifs de l'AREI. Depuis 2017, **le Canada s'est engagé à hauteur de 155 millions de dollars canadiens (dont 150 millions de capitaux concessionnels en investissements et 5 millions en activités de conseil) pour accélérer le déploiement par le secteur privé des énergies renouvelables dans toute l'Afrique subsaharienne.**

Cette contribution canadienne, première source de financements concessionnels dans le secteur des énergies renouvelables, contribue à réduire les risques associés aux projets d'infrastructures, ce qui permet à la SFI et à d'autres partenaires de mobiliser des montants beaucoup plus importants pour financer le commerce et le développement. Cette approche reposant sur des **financements mixtes** permet de réduire le coût des capitaux, d'allonger la durée des prêts, de développer des solutions en devises locales et de soutenir des mécanismes de financement innovants comme le modèle de paiement progressif (pay-as-you-go) pour l'énergie solaire.

Outre la construction d'infrastructures, le soutien canadien comprend également **une composante de conseil**, notamment des initiatives axées sur l'égalité entre les femmes et les hommes comme **Energy2Equal**, qui promeut le développement d'une main d'œuvre inclusive, des réformes politiques et la viabilité des marchés à long terme.

À ce jour, les financements canadiens ont permis d'appuyer six projets qui devraient produire environ 400 000 MWh par an, alimenter en électricité près de 930 000 foyers et mobiliser près de 800 millions de dollars américains en investissements privés supplémentaires (énergie solaire hors réseau, mini-réseaux, plateformes d'énergie décentralisée et hydroélectricité).

Un exemple emblématique est **le projet d'aménagement hydroélectrique de Kinguélé Aval au** Gabon, qui permettra de générer au fil de l'eau 35 MW supplémentaires avec une production d'environ 203 GWh par an. Ce projet devrait être achevé d'ici septembre 2026. Il contribuera à améliorer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité des particuliers, des entreprises, des services publics et des usagers de l'industrie dans la région de Libreville, tout en permettant de réduire certains coûts économiques et opérationnels importants comme la dépendance vis-à-vis des centrales au diesel, coûteuses et à forte intensité de carbone. Il appuie l'objectif national gabonais de diversification énergétique qui vise à réduire la dépendance du pays vis-à-vis du pétrole, renforce les infrastructures stratégiques, améliore la viabilité financière du secteur de production de l'électricité, réduit les émissions de gaz à effet de serre et démontre que des investissements privés dans les énergies renouvelables sont viables dans un contexte national. Kinguélé Aval, **premier projet d'un producteur d'électricité indépendant** au Gabon, démontre la viabilité des investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables et devrait permettre de mobiliser de nouveaux investissements dans ce secteur.

D'une manière générale, l'engagement du Canada en faveur de l'AREI prouve que les financements concessionnels et la réduction des risques peuvent permettre de mobiliser des investissements privés, de bâtir des infrastructures énergétiques et de soutenir une croissance économique durable et solidaire sur le continent africain.



Aperçu de l'avancement de la construction du barrage de Kinguélé Aval (2025)
© Maxwell Townsend, chargé des investissements à la SFI

ÉTUDE DE CAS : UNION EUROPÉENNE

LE CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS

Le corridor Abidjan-Lagos est la route commerciale la plus importante d'Afrique de l'Ouest. Couvrant 1 028 km le long du golfe de Guinée, il relie cinq pays côtiers (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin et Nigéria) et dessert les principaux centres urbains et industriels, notamment la zone industrielle d'Akoupé-Zeudji PK24, la zone métropolitaine de Greater Kumasi, la plateforme industrielle d'Adétikopé, la zone industrielle de Glo-Djigbé et le centre industriel de Remo. Il relie aussi les grands ports maritimes d'Abidjan, de Tema, de Lomé, de Cotonou et de Lagos et constitue un axe économique vital pour plus de 328 millions de personnes. Ce corridor est conçu non seulement pour assurer le transport des biens et des personnes mais aussi pour appuyer de manière plus large le développement économique en faisant le lien entre infrastructures, logistique, facilitation du commerce et croissance industrielle.

D'ici à 2030, il devrait servir d'appui à près de 75 % du commerce en Afrique de l'Ouest en générant des revenus d'environ 250 milliards de dollars par an. En reliant les principaux ports, zones industrielles et centres urbains, il contribue à intensifier l'industrialisation et l'urbanisation durables, tout en renforçant les chaînes de valeur régionales dans les secteurs de l'agriculture, du textile, de l'énergie et de l'industrie manufacturière. En outre, il participe de manière directe à la mise en œuvre de la ZLECAf en réduisant les obstacles au commerce et en approfondissant l'intégration économique régionale.

Avec sa stratégie « **Global Gateway** »[26], l'UE est un partenaire clé dans le développement de ce corridor : elle appuie la facilitation du commerce et des transports, les investissements dans les infrastructures et l'intégration régionale. Son engagement s'inscrit dans le cadre des priorités de développement régional du PIDA et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

26. Pour de plus amples informations, veuillez suivre le lien suivant : commission.europa.eu/topics/international-partnerships/global-gateway_fr.

Le soutien apporté par l'UE a permis des améliorations concrètes en matière de **connectivité transfrontalière** et de gestion du corridor. Quatre postes de contrôle juxtaposés ont été créés, dont deux financés par l'UE (Sèmè-Kraké entre le Bénin et le Nigéria et Noépé-Akanu entre le Togo et le Ghana) pour accroître l'efficacité aux frontières, réduire les délais et renforcer la sécurité. L'UE a également cofinancé des études de faisabilité sur le projet d'autoroute du corridor Abidjan-Lagos, visant à réduire considérablement les temps de trajet et les coûts logistiques, ainsi que des améliorations de tronçons essentiels du réseau routier, notamment entre Lomé et le Bénin.

Dans le prolongement de ces investissements, **le projet d'appui de la stratégie « Global Gateway » pour les corridors Abidjan-Lagos et Abidjan-Ouagadougou** (GGSP-CALAO), d'un montant de 45 millions d'euros, a pour objectif de faire de ces corridors des vecteurs de développement écologiques, inclusifs et dynamiques sur le plan économique. Ce projet s'articule autour de trois axes principaux :

1. coordination et gestion des corridors, renforcement de la gouvernance et planification des investissements ;
2. facilitation des transports, amélioration de la règlementation, de la sécurité et de la durabilité ;
3. facilitation du commerce, réduction des obstacles et soutien aux petits commerçants, notamment aux femmes.

Par ailleurs, l'UE cofinance à Lagos des appels d'offre de navires électriques dans le cadre du programme de transport par voies navigables Omi-Èkó, promouvant la mobilité durable à faible intensité de carbone le long de ces artères économiques essentielles.

Le soutien continu de l'UE dans le cadre de sa stratégie « Global Gateway » permet au corridor de réaliser tout son potentiel en jouant un rôle important en faveur de l'intégration régionale, de l'industrialisation et de la prospérité partagée en Afrique. Cette initiative stimule le commerce intra-africain, renforce les liens économiques entre l'Afrique et l'Europe (notamment dans les secteurs des matières premières critiques, de l'agroalimentaire et de l'industrie manufacturière) et contribue à un commerce plus rapide, à des transports plus verts et à une croissance économique plus solidaire.

Le corridor Abidjan-Lagos, en connectant les marchés, les industries et les personnes, constitue la pierre angulaire de l'avenir économique de l'Afrique de l'Ouest et est en voie de devenir un modèle en matière de corridors économiques durables et inclusifs en Afrique.



Vue aérienne de la nouvelle zone en construction au port de Cotonou (2024) © UE

ENGAGEMENT N° 6 : DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLES POUR LES MINERAIS CRITIQUES

« Nous nous efforcerons de mieux appliquer les normes, principes et engagements internationalement reconnus dans le domaine social, environnemental et du travail [...], nous renforcerons notre soutien aux PME pour les aider à développer une conception commune de la diligence raisonnable et de la gestion responsable des chaînes d'approvisionnement [...], nous renforcerons les initiatives multi-acteurs dans nos pays et dans les pays partenaires, [...] nous aiderons nos pays partenaires à tirer parti de chaînes d'approvisionnement mondiales responsables. Nous nous engageons également à renforcer les mécanismes de recours, notamment les Points de contact nationaux (PCN) prévus dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (...)

– Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, sommet du G7 d'Elmau, 2015, p. 6

« Nous nous engageons à œuvrer sans relâche en faveur d'une meilleure application et promotion des normes internationalement reconnues en matière sociale, de travail, de santé, de coopération fiscale et d'environnement, dans le cadre de l'économie mondiale et de ses chaînes de valeur.

– Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, sommet du G7 de Taormine, 2017, p. 4, paragraphe 22.

POURQUOI CET ENGAGEMENT EST-IL IMPORTANT ?

Les minerais critiques tels que le lithium, le cobalt, le cuivre, le nickel, le graphite et les terres rares sont indispensables aux technologies sur lesquelles reposent les économies modernes. Ils sont notamment utilisés dans les batteries, les réseaux électriques, les équipements de santé, les technologies de défense et les infrastructures de production d'énergie propre comme les panneaux solaires ou les éoliennes. En conséquence, dans de nombreux pays, l'accès à ces minerais est devenu une priorité stratégique pour assurer la compétitivité industrielle, la sécurité économique et la transition énergétique, et la demande de ces minerais est en hausse[27], tout comme pour l'or[28].

Cependant, **le développement de la production de minerais critiques et d'or engendre des risques sociaux, environnementaux et sécuritaires importants**. Les ressources en minerais critiques et leur traitement sont fortement concentrés sur le plan géographique, de nombreux sites d'extraction se trouvant dans des pays partenaires en développement. Les activités minières et de traitement peuvent contribuer à la pollution, au stress hydrique et à la perte de biodiversité, notamment en l'absence d'une gouvernance et d'une surveillance réglementaire adéquates. **Les industries extractives peuvent être sujettes à la corruption et aux flux financiers illicites**, ce qui a des répercussions négatives sur les plans social et économique. Par ailleurs, **de nombreux pays en développement dans lesquels se trouvent ces ressources ne bénéficient que d'une part limitée de la valeur produite par les chaînes d'approvisionnement concernées**, car les activités industrielles et de raffinage à haute valeur ajoutée ont souvent lieu en-dehors de ces pays. Les pratiques locales d'économie circulaire pourraient aussi être renforcées.

27. Institut des ressources mondiales, octobre 2025. The critical mineral conundrum: what you should know (en anglais).
28. Conseil mondial de l'or, juillet 2026, Gold demand trends (en anglais).

Il est donc essentiel de veiller à ce que les ressources soient extraites dans des conditions conformes aux normes internationales relatives au travail et aux droits de l'Homme, à l'état de droit et aux mesures de lutte contre la corruption. En outre, il est nécessaire d'encourager le développement industriel local du secteur des matières premières critiques pour que les pays en développement riches en minerais puissent sortir d'une approche exclusivement extractive.

Dans ce contexte, **le G7 a progressivement fait des minerais critiques une priorité stratégique**, en reconnaissant leur rôle essentiel au service de la transition vers une énergie propre, de la résilience économique mondiale et de la sécurité des chaînes d'approvisionnement. Un travail collectif en faveur de chaînes d'approvisionnement mondiales responsables pour les minerais critiques peut ainsi permettre de bâtir des partenariats mutuellement bénéfiques.

L'industrie extractive est souvent la proie d'entités criminelles qui **exploitent les personnes, notamment les mineurs, et leur imposent de très mauvaises conditions de travail**, avec des répercussions sociales et économiques très néfastes. S'appuyant sur les engagements existants en faveur du secteur minier artisanal et à petite échelle, adoptés en octobre 2025 par les ministres du développement du G7, la présidence française du G7 a lancé au sein de la filière développement des travaux sur **l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or**. Ces travaux visent à soutenir la formalisation du secteur, à en améliorer la gouvernance, à renforcer la traçabilité de l'or, et à rendre les chaînes d'approvisionnement plus transparentes et durables, bénéfice des populations locales.

APERÇU DES ACTIONS DU G7 EN FAVEUR DE CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT MONDIALES RESPONSABLES

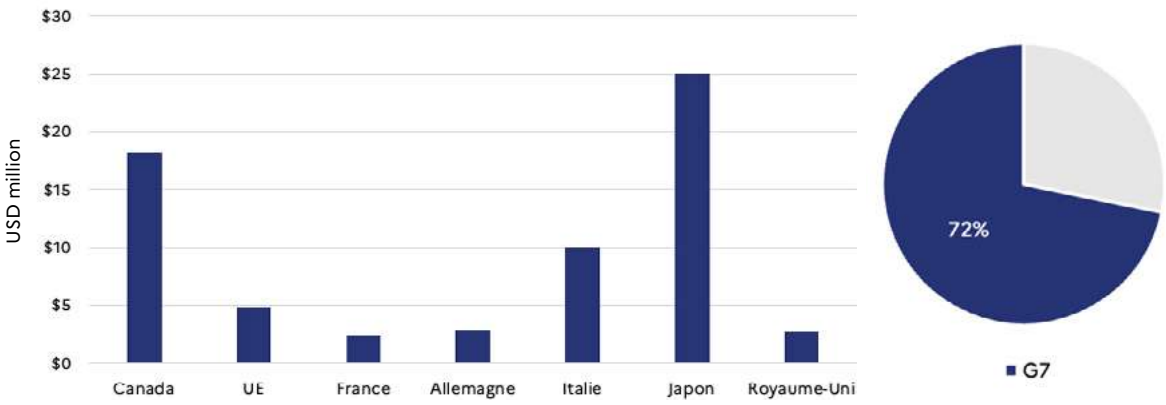
Pour approfondir l'analyse et mieux rendre compte des efforts du G7 dans le secteur des minerais critiques, le graphique ci-après présente la contribution du G7 à plusieurs initiatives relatives aux chaînes d'approvisionnement en minerais critiques, comme le **Partenariat pour des chaînes d'approvisionnement résilientes et inclusives** (*Resilient and Inclusive Supply Chain Enhancement Partnership*, RISE), qui s'inscrit dans le cadre du fonds fiduciaire de l'EGPS de la Banque mondiale, **l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives** (ITIE), **le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable** (IGF) et **le Partenariat européen pour les minerais responsables** (*European Partnership for Responsible Minerals*, EPRM).

Le soutien programmatique mondial aux activités extractives

Le programme de l'EGPS est un fonds fiduciaire multi donateurs géré par la Banque mondiale. Il aide les pays en développement à renforcer la gouvernance et la transparence et à réaliser des avancées en matière de développement durable dans le secteur de l'extraction. Grâce à différents secteurs de financement thématiques, l'EGPS fournit une assistance technique et un travail analytique, appuie le renforcement des capacités et soutient les réformes politiques dans les secteurs de l'extraction minière, du pétrole et du gaz.

Le partenariat **RISE** est l'une des initiatives phares de la troisième phase de l'EGPS. Il favorise l'acquisition de connaissances, l'assistance technique, le renforcement des capacités, le développement des compétences, et la collaboration entre les secteurs public et privé. Il facilite également les financements afin de créer un environnement des affaires propice et de nouvelles possibilités pour mettre en place des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques fiables, inclusives et génératrices de valeur ajoutée dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Ces efforts contribuent à renforcer les partenariats mutuellement bénéfiques, à promouvoir des pratiques d'extraction minière responsables et à favoriser la création de valeur ajoutée à l'échelle locale tout en soutenant les efforts internationaux en matière de décarbonation.

Graphique n° 10 : engagements financiers de la troisième phase de l'EGPS depuis son lancement en 2024 (en millions de dollars américains, prix courants)



Source : Banque mondiale

Le graphique n° 10 montre les efforts croissants du G7 en faveur de l'EGPS, qui s'inscrivent essentiellement dans le cadre du partenariat RISE. **Pour la période 2024-2025, le G7 et l'UE ont fourni 72 % du montant total des financements de la troisième phase de l'EGPS, avec une contribution s'élevant à 65,7 millions de dollars**.

Le Partenariat européen pour les minerais responsables

Le règlement de l'UE sur les minerais de conflit est entré pleinement en vigueur en 2021. Il vise à endiguer le commerce de quatre minerais (étain, tantale, tungstène et or, également appelés les « 3TG ») qui financent parfois des conflits armés ou dont l'extraction repose sur le travail forcé. Ce règlement de l'UE impose aux importateurs de l'UE un devoir de diligence concernant leurs chaînes d'approvisionnement lorsqu'ils importent de l'étain, du tantale, du tungstène ou de l'or provenant de zones de conflit ou à haut risque. Le Partenariat européen pour les minerais responsables (EPRM) vient compléter ce règlement en finançant des projets visant à renforcer la durabilité des chaînes d'approvisionnement en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque. Cette initiative multilatérale pluripartite comprend la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni ainsi que des entreprises et des organisations de la société civile.

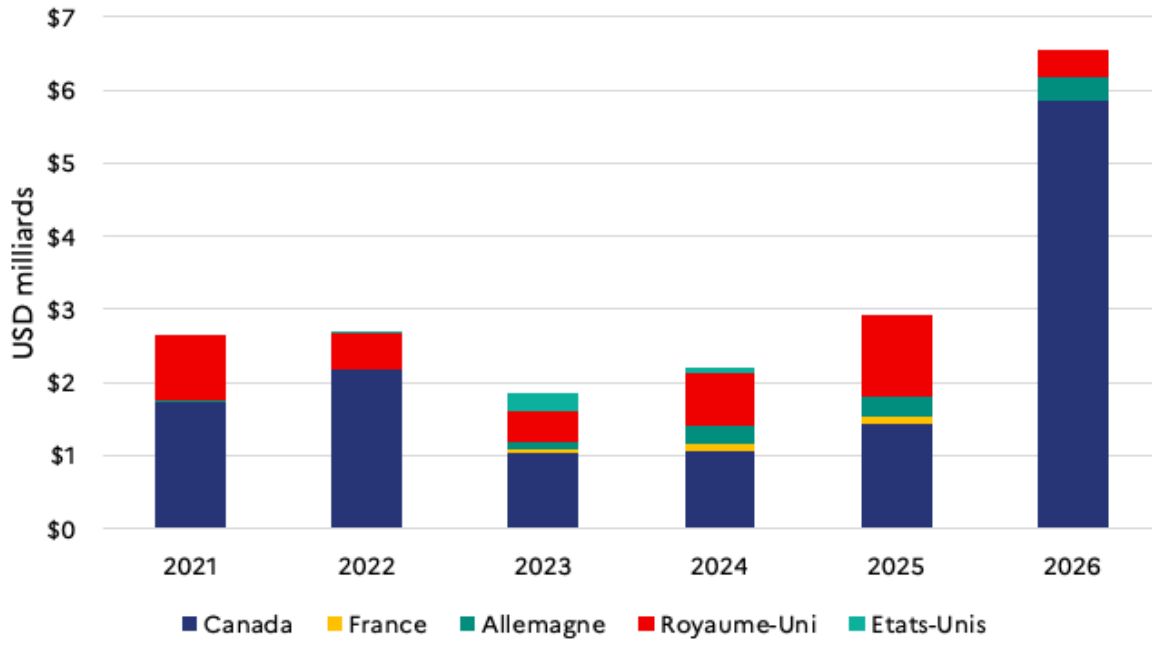
Le G7 continue de lui apporter son soutien et a accru sa participation.

- **La France** en est un membre actif ; lors de la conférence de l'EPRM en 2026, elle a proposé d'inclure l'extraction minière artisanale et à petite échelle d'or au programme de la filière développement du G7.
- **L'Allemagne** est également un membre actif de l'EPRM et continue d'y détacher du personnel ; elle a également versé une contribution pour prendre en charge une partie des coûts des conférences.
- **Le Royaume-Uni** prend une part active à l'initiative et participe à un groupe de travail.
- **L'EPRM** est financé majoritairement par la Commission européenne.

Le Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable

Ce forum aide les États à mettre en place de bonnes pratiques en matière de gouvernance du secteur minier, au profit de l'amélioration des conditions de vie des populations, du progrès économique et de l'environnement. Il compte 86 États membres et son secrétariat est hébergé par l'Institut international pour le développement durable (IIDD). Il fournit à ses membres une assistance technique et contribue au renforcement de leurs capacités en matière de politique minière durable dans plusieurs domaines tels que la cartographie des ressources, la fiscalité, la règlementation minière, l'environnement et l'égalité entre les femmes et les hommes. Grâce aux financements issus de la présidence canadienne du G7 en 2025, l'IGF lance également son Académie des mines, une nouvelle initiative mondiale conçue pour donner des moyens d'action aux décideurs et renforcer les capacités institutionnelles dans le secteur minier.

Graphique n° 11 : engagements financiers en faveur de l'IGF depuis 2021 (en millions de dollars américains, prix courants)

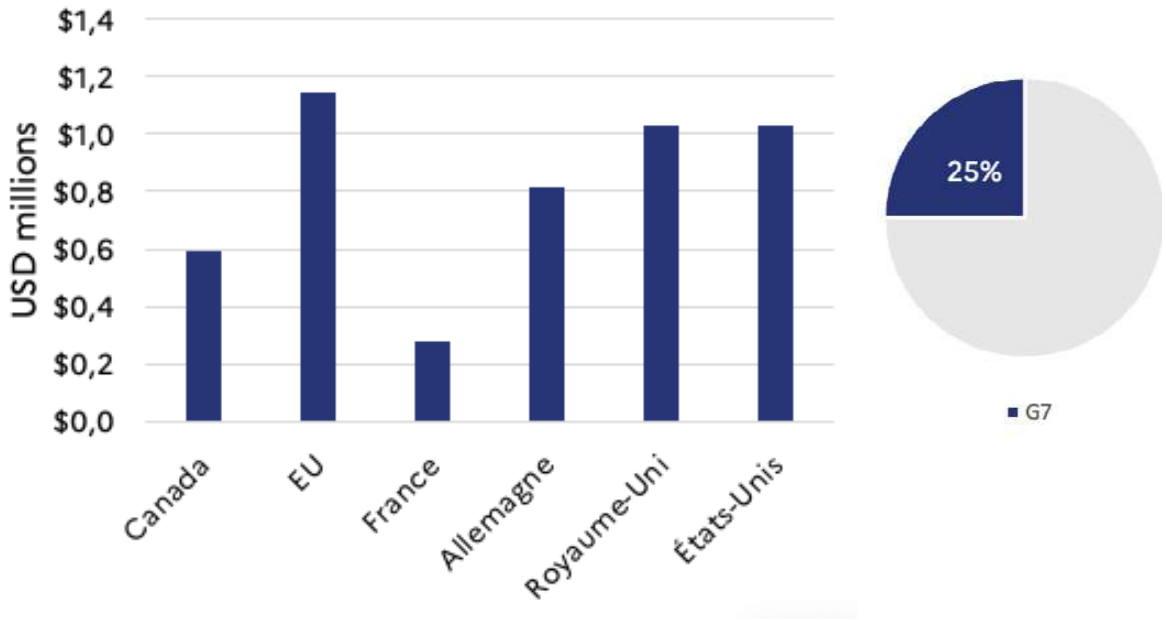


Le graphique n° 11 montre comment les pays du G7 se sont mobilisés collectivement en faveur de l'IGF depuis 2021, avec une augmentation visible depuis 2023. **En 2026, les pays du G7 contribuaient à hauteur de 6,56 millions de dollars à cette initiative**.

L'Initiative pour la transparence dans les industries extractives

L'Initiative **ITIE** fixe un cadre normatif international pour accroître la transparence, prévenir la corruption et améliorer la gouvernance dans les secteurs pétrolier, gazier et minier. Créée en 2003, cette initiative est dirigée par un conseil d'administration multipartite composé de représentants des pays mettant en œuvre ou soutenant l'ITIE, d'entreprises et d'organisations de la société civile. Cinq pays du G7 font partie des pays soutenant l'ITIE (Allemagne, Canada, France, Japon et Royaume-Uni) et lui apportent un soutien financier, technique et politique.

Graphique n° 12 : engagements financiers en faveur de l'ITIE depuis 2024 (en millions de dollars américains, prix courants)



Source : ITIE

- Le graphique n° 12 illustre les efforts du G7 en faveur de l'ITIE. **Pour la période 2024-2025, le G7 et l'UE ont fourni 25 % du financement total de l'ITIE, soit une contribution s'élevant à 5,19 millions de dollars**. En outre, les pays du G7 soutiennent la mise en œuvre de cette initiative dans les pays partenaires et, de manière plus générale, les normes en matière de transparence des chaînes d'approvisionnement en minerais critiques. Ce **soutien technique** porte sur les différents types d'activités de l'ITIE comme le renforcement des capacités, la cartographie géologique, la préparation des candidatures, l'amélioration de la gouvernance ou la recherche analytique. On peut citer à titre d'exemple les actions suivantes :
- **Le Canada** soutient financièrement le ministère des Ressources minérales et de l'Industrie de la Mongolie pour évaluer les ressources en minerais critiques de ce pays et dresser une cartographie géologique des zones sous licence.
- **L'UE** a financé des activités menées par le Chili pour préparer sa candidature à l'ITIE, notamment plusieurs missions de communication du Secrétariat international pour expliquer le processus de l'ITIE et appuyer la création d'un groupe multipartite.
- En 2024, **la France**, par l'intermédiaire de son opérateur **Expertise France**, a parrainé un événement régional consacré à l'Amérique latine et aux Caraïbes sur la transparence de la propriété effective, organisé par la Facilité globale de l'UE pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- **L'Allemagne** a financé de nombreuses études sur diverses thématiques comme l'impact de la COVID sur le secteur minier en Colombie.
- **Le Japon** a apporté son soutien à la Papouasie-Nouvelle-Guinée par l'intermédiaire de son agence de coopération internationale (JICA), notamment en matière d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'échanges entre pairs en vue d'améliorer les capacités de gestion des recettes provenant de l'exploitation des ressources.

- Au Kirghizstan et au Tadjikistan, **le Royaume-Uni** finance des activités de l'ITIE et soutient les progrès en matière de divulgation systématique de la propriété effective, des contrats et des permis.

CONCLUSIONS DU SOMMET

QUE S'EST-IL PASSÉ LORS DU SOMMET D'ÉVIAN ?

À Évian, les pays du G7 ont souligné l'importance stratégique des minerais critiques pour assurer une prospérité partagée. Ils ont mis en avant la nécessité de mettre en place des chaînes d'approvisionnement résilientes au moyen de partenariats mutuellement bénéfiques :

« Nous reconnaissons en outre qu'il est important de disposer de chaînes de valeur fiables pour les minerais critiques au service de la prospérité partagée et nous visons à tirer parti du potentiel économique de la création de valeur liée aux minerais critiques grâce à la coopération internationale tout au long de la chaîne d'approvisionnement et à des partenariats mutuellement bénéfiques fondés sur des normes rigoureuses, la transparence et la création de valeur locale.

– Déclaration des chefs d'État et de gouvernement sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques, sommet du G7 d'Évian, 2026

ÉTUDE DE CAS : ALLEMAGNE

SOUTENIR DES CHAÎNES DE VALEUR RESPONSABLES DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

L'Allemagne soutient **des pratiques minières responsables et un développement économique durable dans la région des Grands Lacs**, notamment en République démocratique du Congo (RDC), dans le cadre de l'initiative de l'UE « Global Gateway » (corridor de Lobito) et du partenariat stratégique entre l'UE et la RDC sur les minerais bruts critiques. **Dotés d'un financement total d'environ 100 millions d'euros, les projets menés visent à améliorer la gouvernance locale et nationale du secteur minier, à stimuler le développement économique local et régional et à garantir la transparence et la durabilité de la gestion des ressources**.

En parallèle, l'Allemagne œuvre dans le cadre de sa coopération de longue date avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) en faveur de la paix et de l'intégration économique régionale, notamment sur la transparence des chaînes d'approvisionnement. Ces efforts visent également à ce que l'économie mondiale et les pays partenaires bénéficient de ces ressources naturelles et de la transition énergétique de manière transparente et équitable.

Dans le cadre d'une approche sectorielle intégrée, l'Allemagne et la RDC travaillent ensemble à la mise en œuvre du **Code minier de la RDC**, notamment sur les aspects suivants :

- **création de valeur locale** grâce à l'amélioration de la gestion budgétaire des municipalités et à leurs investissements locaux dans la région cuprifère de la Copperbelt (sur la base des recettes des entreprises minières allouées aux municipalités) ;
- **renforcement des capacités** des chambres des mines et autres associations professionnelles clés comme la Fédération des entreprises du Congo (FEC) à Kinshasa et dans ses délégations provinciales du Lualaba et du Haut-Katanga ;

- promotion d'une **législation fiscale nationale transparente** pour le secteur minier (grâce à un cofinancement de l'UE) ; application de normes en matière environnementale, sociale et de gouvernance ;
- appui à la **société civile locale**, aux structures de gouvernance locales et à l'accès des femmes à des postes de responsabilité ;
- **programmes d'emploi** et PPP en faveur des jeunes dans le secteur numérique (PPP entre Vodacom et Kadea) ;
- des efforts conjoints soutenus pour **lutter contre les flux financiers illicites** dans le secteur minier, améliorer l'environnement des affaires et accroître les recettes.

Voici quelques-uns des principaux résultats auxquels sont parvenues l'Allemagne et la RDC dans leur coopération au développement pour promouvoir la transparence et la redevabilité :

- **30 inspecteurs et auditeurs de l'environnement ont été formés** pour mieux contrôler les répercussions du secteur minier congolais sur l'environnement et la diligence raisonnable dans ce domaine.
- Un **système de traçabilité numérique** permet un suivi transparent de l'or, ce qui représente un progrès important dans la lutte contre le commerce illégal et la mise en œuvre des normes internationales. Le système de certification « **chaînes d'approvisionnement certifiées** » (*Certified Trading Chains*) permet de contrôler directement à la source l'extraction des matières premières conformément aux normes internationales en la matière. Une cartographie de l'extraction minière à petite échelle de cuivre et de cobalt, établie par l'ITIE, a fourni au gouvernement congolais des données sur la production et les conditions de travail dans ce secteur.
- **320 inspecteurs et agents des services opérationnels**, dont 93 femmes, ont été formés aux techniques d'enquête financière spécialisées. Ces formations ont permis d'améliorer de manière significative l'efficacité des enquêtes conduisant à des succès concrets en matière de détection de flux financiers illicites et de poursuites contre les auteurs de ces infractions.
- Dans le cadre de la CIRGL, l'Allemagne, par l'intermédiaire de l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles (BGR), a mis en place un instrument de contrôle reposant sur un outil scientifique, **« l'empreinte digitale analytique » *(Analytical Fingerprint)***, qui est comparable à un test ADN et permet, à partir de la signature caractéristique de l'étain, du tantale et du tungstène, de remonter de manière indépendante jusqu'à la mine d'origine. Cet outil a déjà été testé avec succès en laboratoire puis remis en 2025 à la CIRGL avec les équipements de laboratoire et la base de données des échantillons de minerais recueillis au cours du projet.



Ancienne mine de cuivre à ciel ouvert abritant des activités minières artisanales souterraines dans le Haut-Katanga, RDC

© Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles, 2026

POINT DE VUE ET RECOMMANDATIONS DU THINK 7

Les recommandations présentées ci-dessous ont été formulées par le groupe d'engagement Think 7 (T7) à titre indépendant. Elles ne constituent pas une position adoptée par le G7 et sa présidence et n'engagent pas les membres du G7.

RECO

BÂTIR DES CHAÎNES DE VALEUR DES MINERAIS CRITIQUES SÛRES, RESPONSABLES ET ÉQUITABLES[29]

La demande en minerais critiques augmente rapidement sous l'effet de la transition vers une énergie propre, des technologies numériques et des besoins du secteur de la défense. En conséquence, la concurrence mondiale en matière d'approvisionnement s'est intensifiée. La montée des tensions dans le commerce et les investissements a des répercussions sur la gouvernance des chaînes de valeur des minerais, ce qui crée un environnement difficile pour les pays riches en minerais qui souhaitent créer de la valeur ajoutée au niveau national. **La forte dépendance vis-à-vis de quelques fournisseurs fait peser des risques économiques majeurs sur les pays en développement, et la compétition pour sécuriser l'accès aux minerais peut conduire à affaiblir les garanties environnementales et sociales**.

Sous présidence canadienne en 2025, le G7 a adopté un **Plan d'action du G7 sur les minerais critiques portant sur la sécurité des approvisionnements, la transparence et la durabilité**. Sur la base de ce plan d'action et du Cadre du G20 sur les minerais critiques, le T7 a recommandé trois mesures concrètes :

- **Un pacte politique pour renforcer le dialogue entre les pays producteurs et consommateurs** tout en soutenant la création de valeur ajoutée locale. Le G7 soutiendrait ainsi la création de valeur ajoutée dans les pays producteurs grâce à des financements concessionnels, à des partenariats technologiques, à des accords d'achat de la production garantis et à l'accès aux marchés pour les produits transformés, en échange d'une règlementation stable, d'une gouvernance transparente et du respect des normes de durabilité.
- **Quelques projets pilotes à forte visibilité en matière d'investissement**, de type Lighthouse, qui démontrent la faisabilité de chaînes de valeur viables sur le plan commercial et responsables sur le plan social et mettent l'accent sur la transformation et le traitement locaux des minerais, en mobilisant les banques de développement pour fournir des financements mixtes, des garanties contre les risques et un soutien technique conformément aux normes reconnues en la matière.
- **Une plus grande circularité** en intégrant le recyclage et la réutilisation aux cadres et systèmes de traçabilité existants du G7, tout en aidant les économies riches en minerais à respecter les normes sans se heurter à de nouvelles barrières commerciales.

Prises ensemble, ces mesures permettraient de rendre les chaînes de valeur plus sûres, plus équitable et plus résilientes.

29. T7, Mars 2026. Solutions Paper: Secure, Responsible and Equitable Critical Minerals Value Chains (en anglais).

POINT DE VUE ET RECOMMANDATIONS DU YOUTH 7

Les recommandations présentées ci-dessous ont été formulées par le groupe d'engagement Youth 7 (Y7) à titre indépendant. Elles ne constituent pas une position adoptée par le G7 et sa présidence et n'engagent pas les membres du G7.

RECO

LA DIVERSIFICATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Les économies en développement en Afrique, en Asie et en Amérique latine détiennent une part importante des réserves connues de la planète en minerais critiques. Toutefois, une grande partie d'entre elles demeurent fortement dépendantes de la Chine en matière de raffinage et d'industries de transformation en aval.

En développant de manière responsable des chaînes d'approvisionnement nationales en minerais critiques, les pays en développement riches en minerais pourraient faire de leurs ressources naturelles un moteur de développement économique durable. Ils pourraient ainsi créer davantage de valeur grâce à des processus locaux de transformation, au développement de leur industrie et à la création d'emplois, tout en renforçant leur souveraineté économique.

Parallèlement, dans un contexte d'augmentation de la coercition économique, **les pays du G7 cherchent de manière active à diversifier leurs propres chaînes d'approvisionnement en minerais critiques** au moyen de nouveaux partenariats internationaux. En aidant les pays en développement riches en ressources naturelles à bâtir des chaînes d'approvisionnement nationales responsables, **les membres du G7 peuvent promouvoir leur objectif de diversification tout en évitant de reproduire à l'identique les schémas de l'industrie extractive**.

Reconnaissant cette convergence d'intérêts, les représentants de la jeunesse des pays du G7 sont parvenus à un consensus lors du sommet du Y7 à Paris et ont appelé les chefs d'État et de gouvernement à agir à trois niveaux pour atteindre ces objectifs :

- Premièrement, les pays du G7 pourraient **décliner les principes adoptés lors des récents sommets du G7 et du G20 en normes concrètes** en faveur de partenariats justes dans le secteur des minerais critiques, en fixant des objectifs chiffrés pour la création de valeur locale ainsi que des exigences claires en matière de droits de l'Homme, de protection de l'environnement, de participation des populations, et de gouvernance et de transparence partagées.
- Ensuite, les pays du G7 pourraient **soutenir des accords d'achat de la production à long terme et des mécanismes d'acquisition conjointe** dans le secteur des minerais critiques pour les projets qui se conforment à ces normes, afin de rendre la demande prévisible et d'améliorer les possibilités de financement des projets.
- Enfin, les pays du G7 pourraient contribuer à la réussite de ces projets en combinant les prêts concessionnels, les garanties et les prises de participation des BMD et des IFD à un soutien technique et à des transferts de technologies, **afin que les réserves naturelles se muent en chaînes d'approvisionnement responsables**.

CHAPITRE 2
ORIENTER DES RESSOURCES FINANCIÈRES LIMITÉES LÀ OÙ ELLES SONT LE PLUS NÉCESSAIRES

La solidarité demeure un principe essentiel de la nouvelle approche du G7 pour des partenariats mutuellement bénéfiques. Dans un contexte marqué par des besoins croissants et une pression accrue sur les budgets du développement, le principe de solidarité implique des choix avisés en ce qui concerne la répartition des ressources concessionnelles disponibles. Leur ciblage vers les pays les moins avancés et les plus vulnérables, ainsi que vers les secteurs essentiels du développement humain, répond à un double impératif de solidarité et d'efficacité. De cette manière, le soutien profite à ceux qui sont le moins à même de faire face à des difficultés tout en maximisant l'impact des ressources disponibles en faveur d'une prospérité, d'une sécurité et d'une stabilité partagées.

Le présent chapitre examine trois engagements qui s'inscrivent dans cette logique : i) le soutien aux pays les moins avancés et les plus vulnérables, dont les vulnérabilités structurelles rendent nécessaire un soutien externe ; ii) la sécurité alimentaire et la nutrition, domaine dans lequel les besoins ont des effets directs et à long terme sur les vies humaines, les moyens de subsistance et le développement durable ; et iii) la réduction des risques de catastrophe et les systèmes d'alerte précoce, qui contribuent à empêcher que les chocs ne se transforment en des crises humanitaires et économiques de plus grande ampleur. Ensemble, ces engagements illustrent **la façon dont le G7 réaffirme la solidarité internationale dans le cadre de sa nouvelle approche pour des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques**.

ENGAGEMENT N° 1 : ORIENTER DES RESSOURCES LIMITÉES VERS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

« Nous réaffirmons notre engagement d'inverser la trajectoire à la baisse de l'APD consentie aux pays les moins avancés, et de mieux cibler l'APD sur les pays où les besoins sont les plus importants.

– Déclaration des chefs d'État et de gouvernement du sommet du G7 d'Elmau, 2015, p. 19.

POURQUOI CET ENGAGEMENT EST-IL IMPORTANT ?

Entre 1990 et 2025, le nombre total de personnes vivant dans la pauvreté est passé de 2,3 milliards à environ 831 millions dans le monde. Toutefois, les progrès en matière de réduction de la pauvreté **ont ralentis au cours des cinq dernières années**. Ce ralentissement s'explique notamment par une croissance économique moins forte, la succession de chocs tels que la pandémie de COVID-19, la hausse de l'inflation et la multiplication des conflits[30]. La pauvreté extrême se concentre désormais principalement en **Afrique subsaharienne**, où vivent environ les deux-tiers des personnes extrêmement pauvres, ainsi que dans les pays fragiles ou touchés par un conflit, où le nombre de personnes pauvres recensées est cinq fois plus élevé qu'ailleurs[31]. Les petits États insulaires en développement (PEID) sont également particulièrement vulnérables, notamment en raison de leur forte exposition aux changements climatiques et de leurs dépendances économiques.

Dans ce contexte, sous présidence française, **les membres du G7 ont souligné la nécessité de développer une nouvelle approche du développement**, adapté à un environnement marqué par des crises plus fréquentes et plus complexes, une pauvreté persistante, des vulnérabilités croissantes liées à la dette et des contraintes budgétaires accrues dans les pays donateurs, restreignant les montants de l'APD. Les pays du G7 ont reconnu la nécessité d'utiliser les ressources concessionnelles de manière stratégique et efficace, notamment pour les pays où les besoins sont les plus importants. **Les pays les moins avancés (PMA) et les autres pays les plus vulnérables demeurent par conséquent une priorité**, compte tenu de leur capacité limitée à mobiliser des recettes au niveau national, à attirer des investissements privés ou à emprunter à des conditions abordables. Pour ces pays, les ressources concessionnelles demeurent essentielles pour préserver les investissements dans le développement humain et renforcer la résilience à long terme.

30. Banque mondiale, 2024. Poverty, prosperity and planet report (en anglais).

31. Groupe de la Banque mondiale, 2025. Poverty and inequality update (en anglais).

INFO

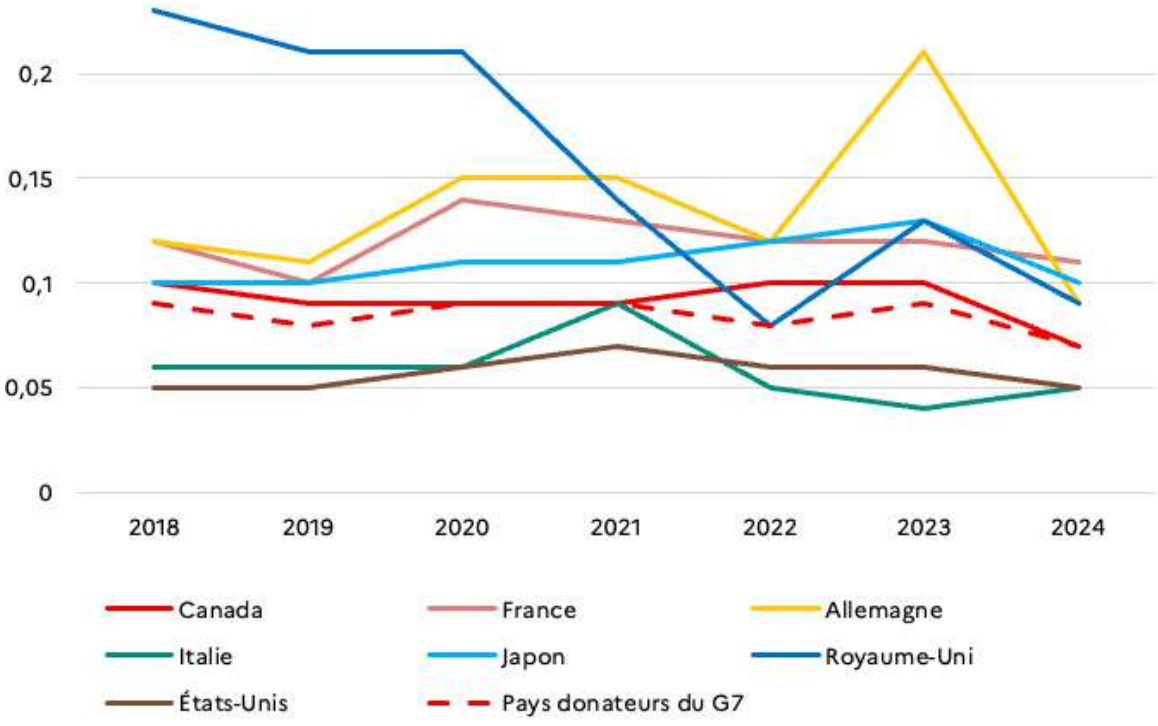
RESSOURCES CONCESSIONNELLES ET MESURE DU SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT

Les ressources concessionnelles sont des financements fournis à des conditions plus favorables que celles du marché. Il peut s'agir de subventions ou de prêts concédés à des taux d'intérêt moins élevés ou assortis de périodes de remboursement plus longues. Toutefois, le financement du développement ne se réduit pas aux seules ressources concessionnelles. Il comprend aussi des instruments tels que les investissements privés, la mobilisation des ressources intérieures ou les financements mixtes, qui peuvent permettre de mobiliser des ressources supplémentaires.

APERÇU DU SOUTIEN APPORTÉ PAR LE G7 AUX PAYS LES PLUS VULNÉRABLES

Les graphiques ci-dessous présentent le soutien apporté par le G7 aux pays les plus vulnérables du monde selon trois perspectives complémentaires. Le premier graphique montre les aides fournies par le G7 aux PMA par rapport aux économies des donateurs, le deuxième indique si la hausse du volume de l'APD s'est traduite par un renforcement du soutien aux PMA et le troisième élargit l'analyse à d'autres pays vulnérables, notamment les États fragiles, les pays à faible revenu (PFR), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les PEID.

Graphique n° 13 : APD[32] fournie aux PMA par les pays du G7 en pourcentage de leur revenu national brut, 2018-2024

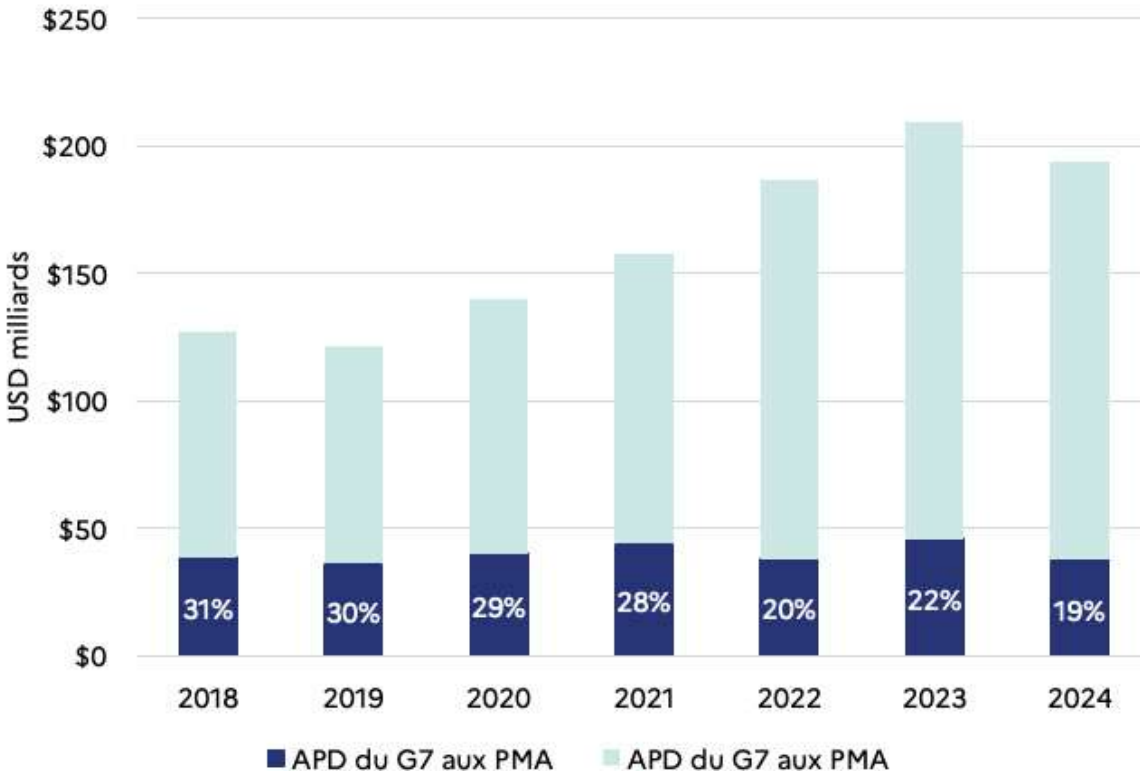


Source : OCDE, SNPC.

32. Dans ce graphique, l'APD est calculée en équivalent-don.

- Le graphique n° 13 présente l'APD fournie aux PMA par les pays du G7 en pourcentage de leur revenu national brut (RNB) entre 2018 et 2024.
- Dans l'ensemble, cette aide représentait en moyenne 0,08 % du RNB des pays du G7 au cours de la période considérée, les contributions de chaque pays oscillant entre 0,05 % et 0,15 %.
- **En 2024, l'APD fournie aux PMA par les pays du G7 représentait 0,07 % des RNB combinés des pays du G7**.

Graphique n° 14 : APD[33] fournie aux PMA par les pays du G7, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

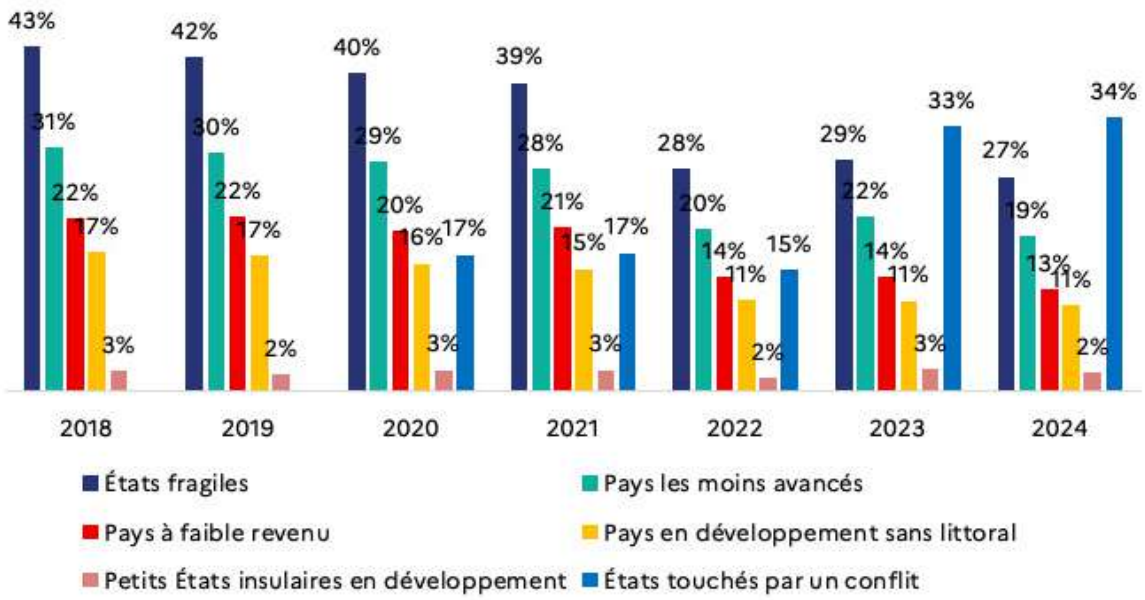


Source : OCDE, SNPC.

- Le graphique n° 14 présente la part de l'APD allouée aux PMA par rapport à d'autres pays entre 2018 et 2024.
- **En 2024, 19 % de l'APD était allouée aux PMA, soit un total de 37,78 milliards de dollars**.
- Bien que le montant total de l'APD fournie par le G7 ait augmenté au cours de la période considérée, la part allouée aux PMA est restée relativement stable, avec une faible baisse à partir de 2021.

33. Dans ce graphique, l'APD est calculée en équivalent-don.

Graphique n° 15 : APD34 fournie par le G7 aux PMA, aux PFR, aux PDSL, aux PEID, aux États fragiles et aux États touchés par un conflit, 2018-202435



Source : OCDE, SNPC.

Le graphique n° 15 compare la part d'APD fournie par le G7 entre 2018 et 2024 à différents groupes de pays, notamment les États fragiles, les États touchés par un conflit, les PMA, les PFR, les PDSL et les PEID. Le graphique révèle une évolution progressive de la répartition de l'APD entre les différentes catégories de pays en développement. Entre 2018 et 2024, la part d'APD allouée aux PFR et aux États touchés par un conflit a augmenté, tandis que la part attribuée aux PMA et aux États fragiles a baissé. Associées au graphique no 11, ces données suggèrent que l'augmentation globale du volume d'aide ne s'est pas nécessairement traduite par une augmentation de la part d'aide allouée aux PMA.

34. Dans ce graphique, l'APD est calculée en additionnant l'APD multilatérale et l'APD nette totale hors allègement de la dette.

35. Les catégories présentées n'étant pas mutuellement exclusives, la somme des pourcentages n'est pas égale à 100 %. Par exemple, un pays peut être catégorisé à la fois comme un pays à faible revenu et comme un État fragile. Par ailleurs, aucune donnée sur les États touchés par un conflit n'est disponible avant 2020.

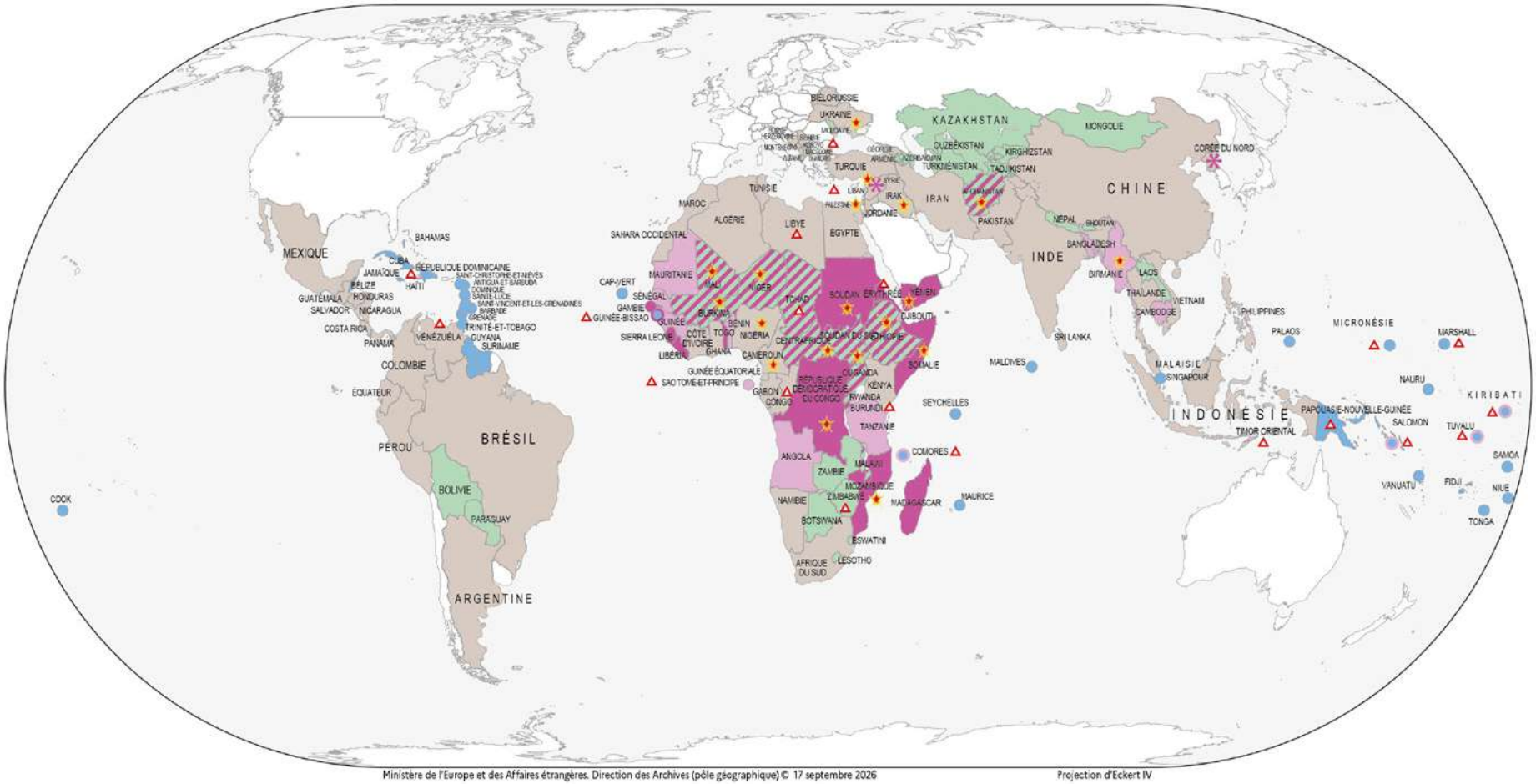
PAYS BÉNÉFICIAIRES DE L'APD PAR CATÉGORIE

I. Niveau de développement

- Pays à faible revenu (PFR) et pays les moins avancés (PMA)
- Pays moins avancé (PMA) n'étant pas un pays à faible revenu (PFR)
- Pays à faible revenu (PFR) n'étant pas un pays moins avancé (PMA)
- Autre pays bénéficiaire de l'APD
- Pays non bénéficiaire de l'APD

II. Vulnerabilités

- Petit État insulaire en développement (PEID)
- Pays en développement sans littoral (PDSL)
- Pays fragile
- Pays touché par un conflit



Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Direction des Archives (pôle géographique) © 17 septembre 2026 — Projection d'Eckert IV

Carte : pays bénéficiaires de l'APD fournie par les membres du G7, 2024*

**Les catégories « pays fragile » et « conflit en cours » correspondent à la liste des pays en situation de fragilité ou de conflit établie par la Banque mondiale pour 2024.*

CONCLUSIONS DU SOMMET

QUE S'EST-IL PASSÉ LORS DU SOMMET D'ÉVIAN ?

À Évian, les pays du G7 ont affirmé la nécessité de veiller à ce que les ressources concessionnelles limitées soient orientées vers les PMA et les pays les plus vulnérables :

> *« Nous utiliserons les ressources concessionnelles de manière stratégique là où elles sont le plus nécessaires, notamment dans les pays les moins avancés et les plus vulnérables, en répondant aux besoins spécifiques des pays exposés à des chocs exogènes et à des catastrophes naturelles, difficilement accessibles, avec un accès restreint aux marchés financiers et en proie à des conflits en cours ou qui perdurent.*

– Déclaration des chefs d'État et de gouvernement sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques, sommet du G7 d'Évian, 2026.

ÉTUDE DE CAS : FRANCE

RENFORCER LA PROTECTION DES POPULATIONS DANS LA RÉGION DES GRANDS LACS

Le 30 octobre 2025, la France, en collaboration avec le Togo[36], a coorganisé à Paris **la conférence de soutien à la paix et à la prospérité dans la région des Grands Lacs**. Réunissant 70 pays et organisations internationales, la conférence avait deux objectifs :

1) répondre à l'urgence humanitaire dans l'est de la RDC, la deuxième crise humanitaire la plus grave du monde ;

2) poser les bases d'une solution politique durable grâce à l'intégration économique de la région.

Afin d'évaluer l'ampleur des besoins humanitaires, la France a consulté les autorités des pays concernés, des ONG, des institutions des Nations Unies et l'UE. Elle a suivi une **approche régionale**, axée non seulement sur les Kivus, mais aussi sur les répercussions humanitaires de la crise sur les trois pays frontaliers à l'est, notamment la hausse des flux de réfugiés.

La conférence humanitaire visait à **maintenir la crise parmi les priorités de l'action internationale** et à coordonner les efforts des pays donateurs et des organisations autour de deux priorités : **répondre aux besoins humanitaires urgents et renforcer le lien entre aide humanitaire et développement en vue d'une résilience à plus long terme. La conférence a permis d'obtenir des engagements de financement d'un montant total de 1,387 milliard d'euros**. Le suivi de ces engagements était au cœur des efforts de la France, soutenue à cet égard par le Service de surveillance financière du Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), auquel les donateurs rendent compte de leurs contributions. Six mois après la conférence, **tous les financements humanitaires promis à Paris avaient été versés au bénéfice des populations touchées**. La France continue de travailler avec les donateurs pour assurer un suivi attentif des financements humanitaires et de développement annoncés.

36. Le Togo a été nommé en 2025 facilitateur pour la crise en RDC par l'UA.

La France a consacré une session de la conférence organisée à Paris à **l'intégration économique régionale**, une condition essentielle pour trouver une solution politique à long terme et revenir à une paix durable. **La France a également élaboré une feuille de route pour la mobilisation des donateurs dans les domaines de la connectivité numérique, des infrastructures, des transports, de l'énergie hydraulique, du tourisme et du développement environnemental et agricole**.



Conférence de soutien à la paix et à la prospérité dans la région des Grands Lacs, 2025.
© Philémon Henry / MEAE.

POINT DE VUE ET RECOMMANDATIONS DU CIVIL 7

Les recommandations présentées ci-dessous ont été formulées par le Civil 7 (C7) à titre indépendant. Elles ne constituent pas une position adoptée par le G7 et sa présidence et n'engagent pas les membres du G7.

RECO

ORIENTER LES RESSOURCES VERS LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET LES ENVIRONNEMENTS FRAGILES

En 2025, **l'APD a enregistré une baisse historique de 23,1 %, chutant à 174,3 milliards de dollars**[37]. Cette baisse a principalement touché les pays vulnérables : l'APD bilatérale fournie aux PMA a reculé de 25,8 %, et les financements accordés à l'Afrique sub-saharienne ont diminué de 26,3 %. Avant cette réduction de l'aide, malgré une hausse de 48 % de l'APD entre 2015 et 2023, les financements accordés aux PMA n'avaient augmenté que de 25 %, alors même que l'APD prenait
de plus en plus la forme de prêts au lieu de subventions.

Ce recul intervient alors que les besoins augmentent fortement en raison des conflits, des changements climatiques, des crises sanitaires et du caractère inégalitaire du système financier international. Les PMA sont confrontés à des chocs exogènes dont ils ne sont pas responsables, tandis que les ressources externes diminuent, mettant en péril les avancées en matière de développement.

Les tendances actuelles risquent d'entraîner, d'ici à 2030, plus de 22 millions de décès qui pourraient autrement être évités[38]. La baisse de l'APD est une conséquence non seulement des nécessités budgétaires, mais également de choix liés aux priorités politiques, et elle a des répercussions disproportionnées sur les PMA et l'accès aux services essentiels.

Dans ce contexte, le C7 recommande :

- **d'augmenter la part et le volume de l'APD allouée aux PMA et aux environnements fragiles et de consacrer 0,15 % à 0,20 % du RNB à l'APD versée aux PMA**, conformément aux engagements réaffirmés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le Programme d'action de Doha ;
- **de réaffirmer l'engagement d'allouer 0,7 % du RNB à l'APD** tout en renforçant le soutien aux services publics essentiels : la santé, l'éducation, la protection sociale, l'eau et l'assainissement et la sécurité alimentaire. **L'APD devrait continuer d'accorder une attention particulière à l'égalité entre les femmes et les hommes** avec des objectifs ambitieux pour une aide tenant compte de cette question (notamment 85 % d'aide correspondant aux valeurs 1 et 2 du marqueur « égalité des genres » du Comité d'aide au développement [CAD] de l'OCDE, et 20 % d'aide correspondant à la valeur 2[39]), tout en donnant la priorité aux PMA et aux environnements fragiles.

37. OCDE, 2026. Un déclin historique de l'aide au développement : données préliminaires de l'APD pour 2025.

38. Andréa Ferreira da Silva, Rodrigo Volmir Rezende Anderle, Gonzalo Barreix Sibils, Davide Rasella, et al., 2025. The Impact of Two Decades of Humanitarian and Development Assistance and the Projected Mortality Consequences of Current Defunding to 2030: Retrospective Evaluation and Forecasting Analysis (en anglais).

39. Le marqueur égalité des genres du CAD de l'OCDE est utilisé par les pays pour catégoriser les projets d'aide au développement en fonction du degré d'importance accordé à cette question dans leurs objectifs. Sa valeur peut être de 0 (non orienté vers l'objectif), de 1 (objectif significatif) ou de 2 (objectif principal).

POINT DE VUE ET RECOMMANDATIONS DU WOMEN 7

Les recommandations présentées ci-dessous ont été formulées par le Women 7 (W7) à titre indépendant. Elles ne constituent pas une position adoptée par le G7 et sa présidence et n'engagent pas les membres du G7.

RECO

Le recul mondial des droits des femmes, des filles et des personnes LGBTQIA+, y compris dans les démocraties, s'accentue et alimente l'instabilité et la vulnérabilité dans le monde. **Les organisations féministes sont en première ligne pour défendre les droits de l'Homme, protéger les personnes et préserver les espaces démocratiques**, en particulier dans les pays les plus vulnérables. Pourtant, **elles ne reçoivent que 0,13 % de l'APD bilatérale**, ce qui compromet sérieusement leur capacité à agir.

Recommandations :

- Allouer au moins 20 % de l'APD bilatérale des membres du G7 à des programmes dont l'objectif principal est l'égalité entre les femmes et les hommes et en verser une part importante directement aux organisations féministes, en particulier dans les pays les plus vulnérables.
- Répartir équitablement les ressources entre les organisations, notamment dans les pays les plus vulnérables, en accordant une attention particulière à celles qui œuvrent à la croisée de plusieurs formes de marginalisation et qui sont souvent exclues des mécanismes de financement traditionnels.
- Maintenir et doter de ressources suffisantes les mécanismes de financement féministes existants, tels que le Fonds de soutien français aux organisations féministes, et institutionnaliser, renforcer et reproduire des mécanismes similaires dans les pays alliés et progressistes du G7.
- Couvrir les coûts des activités des programmes et les coûts opérationnels de base afin de renforcer l'autonomie, la résilience et l'efficacité à long terme des organisations. Ce financement doit être direct, flexible, accessible, pluriannuel, mutualisé et prévisible.
- Supprimer les obstacles administratifs et réglementaires afin de faciliter l'accès aux financements internationaux, car ces obstacles excluent de fait les groupes et organisations locaux qui sont dans l'impossibilité de s'enregistrer pour des raisons de sécurité.
- En particulier dans le contexte actuel d'hostilité à l'échelle mondiale, renforcer les fonds féministes d'intervention rapide afin que les organisations féministes puissent répondre efficacement aux crises et poursuivre leur travail dans des situations d'urgence.

ENGAGEMENT N° 18 : SÉCURITÉ ALIMENTAIRE GLOBALE ET DÉVELOPPEMENT DE LA NUTRITION

« Dans le cadre d'un vaste effort impliquant nos pays partenaires et des acteurs internationaux et dans une volonté de contribuer de manière significative au programme de développement pour l'après-2015, nous nous donnons pour objectif de faire en sorte que, d'ici 2030, 500 millions d'habitants des pays en développement ne connaissent plus ni la faim ni la malnutrition. L'Approche plus globale du G7 de la sécurité alimentaire et du développement de la nutrition, telle qu'énoncée en annexe, contribuera de manière significative à ces objectifs.

– Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, sommet du G7 d'Elmau, 2015, p. 20.

« Nous promouvrons également des solutions innovantes pour renforcer la quantité et la qualité des financements publics et privés au profit de la sécurité alimentaire et des systèmes alimentaires dans les pays à faible revenu.

– Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, sommet du G7 des Pouilles, 2024, p. 11.

POURQUOI CET ENGAGEMENT EST-IL IMPORTANT ?

La sécurité alimentaire et la nutrition sont des enjeux essentiels du développement qui ont des répercussions à grande échelle, notamment sur la santé, la capacité d'apprentissage et la productivité des personnes, ainsi que sur leur résilience face aux chocs. Malgré quelques améliorations récentes des indicateurs de la faim dans le monde, les besoins restent très importants. En 2024, près de 673 millions de personnes souffraient de la faim, tandis qu'environ 2,3 milliards de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave40. Avec 335 millions de personnes supplémentaires en situation d'insécurité alimentaire par rapport à 2019[41], cela reste bien au-dessus des niveaux précédant la pandémie de COVID-19.

Depuis celle-ci, les systèmes alimentaires subissent des pressions dues à plusieurs facteurs qui se recoupent. Les phénomènes liés au climat, les tensions géopolitiques, les récents conflits et les chocs économiques nuisent à la production agricole, perturbent les chaînes d'approvisionnement et augmentent les coûts d'intrants essentiels comme l'énergie, les transports et les engrais. Cumulées, ces pressions réduisent la disponibilité des produits alimentaires et augmentent leur coût, notamment dans les pays à faible revenu et dans les pays qui dépendent des importations. En 2025, près de 70 % des personnes en situation d'insécurité alimentaire grave vivaient dans des pays fragiles ou touchés par un conflit[42].

Dans le cadre de la nouvelle approche du développement fondée sur des partenariats mutuellement bénéfiques, les membres du G7 ont affirmé la nécessité d'orienter les ressources concessionnelles limitées en priorité vers les secteurs qui ont le plus d'effet sur le développement humain. La sécurité alimentaire et la nutrition figurent parmi ces priorités, d'autant plus dans un contexte marqué par de nouvelles pressions sur les systèmes alimentaires.

40. FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, 2025. L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2025 – Lutter contre la forte inflation des prix des produits alimentaires pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.

41. Ibid.

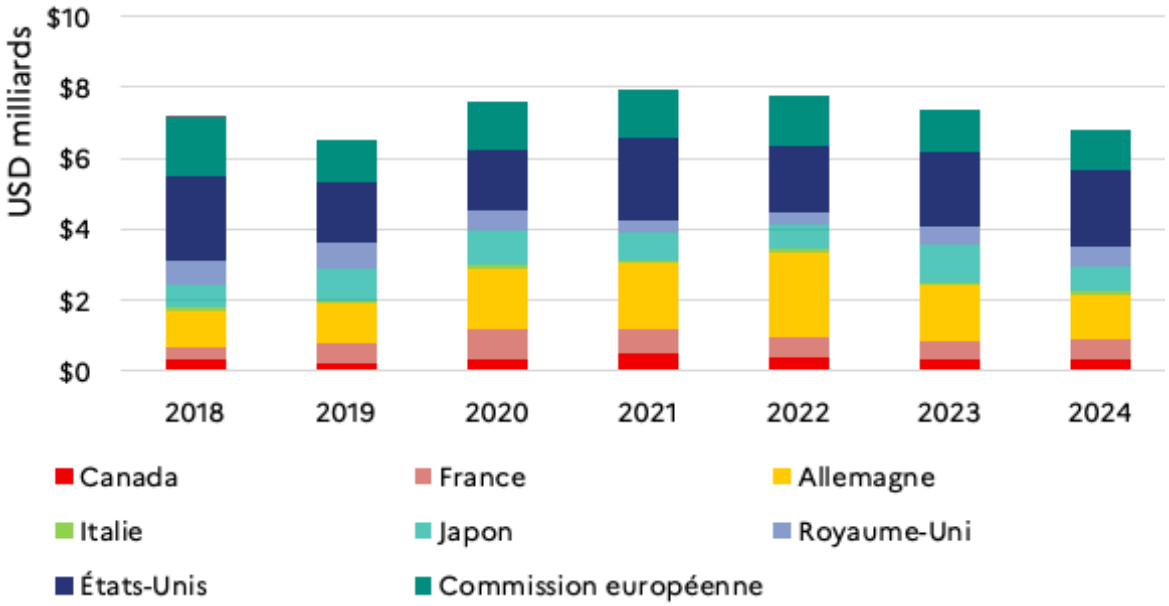
42. PAM, 2025. Une crise alimentaire mondiale.

La crise au Moyen-Orient et la perturbation du transport maritime dans le détroit d'Ormuz ont en effet accru la volatilité des prix de l'énergie et des engrais, et perturbé les routes commerciales, aggravant les risques pour la sécurité alimentaire dans les pays en développement.

APERÇU DU SOUTIEN APPORTÉ PAR LE G7 EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE NUTRITION

L'approche globale du G7 en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition peut prendre différentes formes. Certaines initiatives ciblent les besoins immédiats, par exemple en fournissant une aide alimentaire d'urgence aux populations souffrant de la faim ou de malnutrition. D'autres ressources soutiennent la résilience à plus long terme par des investissements dans les systèmes alimentaires qui renforcent la production, les marchés et les moyens de subsistance locaux. En outre, les membres du G7 soutiennent d'autres initiatives visant à renforcer la concertation en matière de financement de la sécurité alimentaire, comme le Groupe de collaboration du G7 sur les systèmes alimentaires durables créé en 2024 sous présidence italienne. Les graphiques ci-dessous comparent ces différentes formes d'aide, présentent les financements versés sous forme de subventions ou de prêts et indiquent la part d'aide allouée à l'Afrique subsaharienne, une région particulièrement touchée par l'insécurité alimentaire.

Graphique n° 16 : APD (subventions et prêts) des membres du G7 en faveur des systèmes agroalimentaires, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

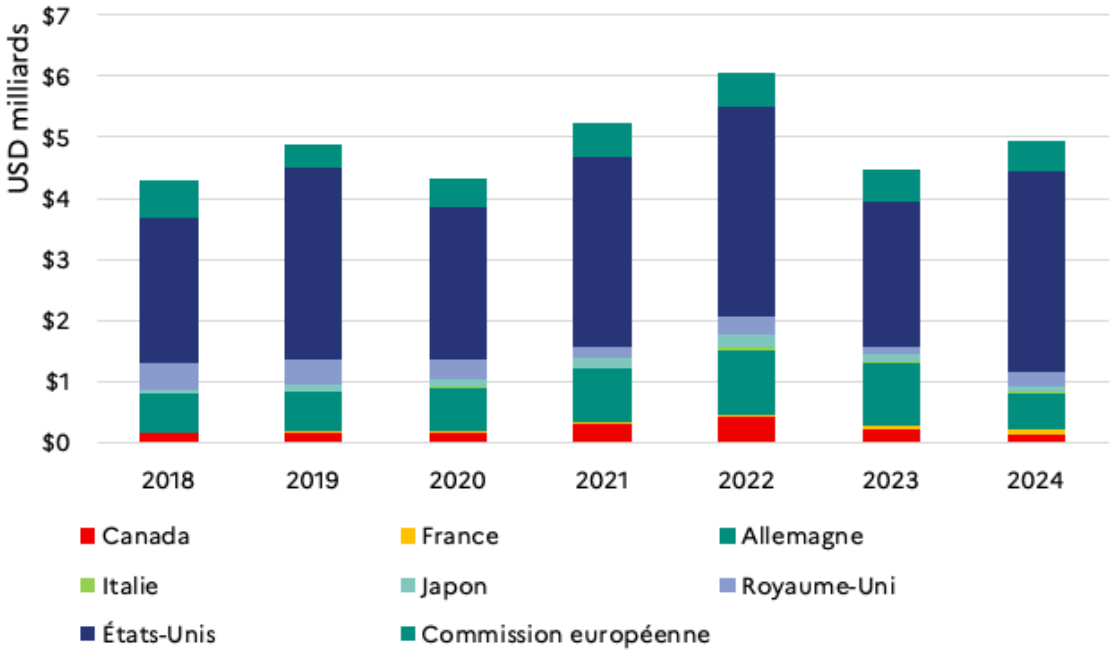


Source : OCDE, SNPC.

- Le graphique no 16 indique le volume d'APD versé par les membres du G7 à des systèmes agroalimentaires entre 2018 et 2024.
- **En 2024, le montant total de l'APD allouée à des systèmes agroalimentaires s'élevait à 6,7 milliards de dollars.**
- Les systèmes agroalimentaires comprennent toutes les activités liées à la production, au traitement, à la distribution et à la consommation de produits alimentaires,

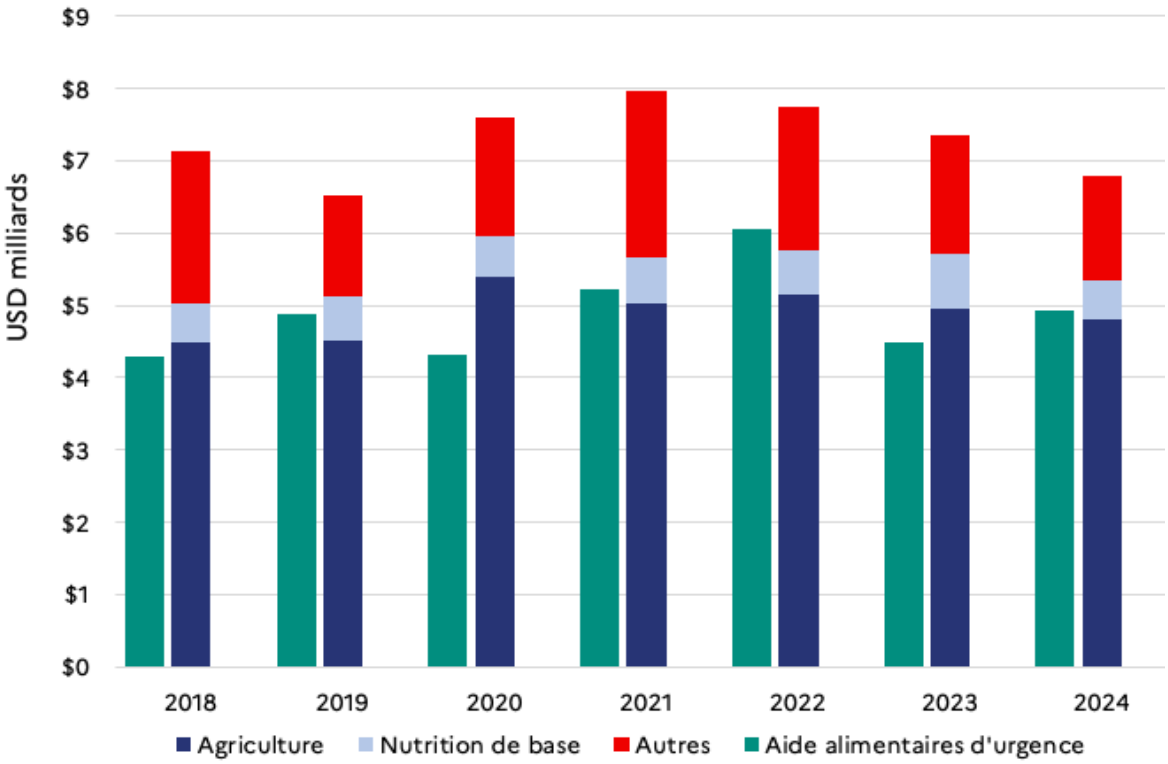
qu'il s'agisse de l'agriculture et de la pêche ou de la nutrition et des programmes d'alimentation scolaire. Les versements effectués par les membres du G7 au profit de systèmes agroalimentaires montrent les efforts déployés pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire et favoriser la résilience à long terme. Au cours de la période considérée, le montant des versements du G7 a oscillé entre 6 et 8 milliards de dollars. Il a atteint un pic en 2021 avant de légèrement baisser au cours des années suivantes.

Graphique n° 17 : APD (subventions et prêts) des membres du G7 pour l'aide alimentaire d'urgence, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)



- Le graphique no 17 indique le volume d'APD versé par les membres du G7 au profit de l'aide alimentaire d'urgence entre 2018 et 2024.
- **En 2024, le montant total versé par le G7 pour l'aide alimentaire d'urgence s'élevait à environ 4,9 milliards de dollars.**

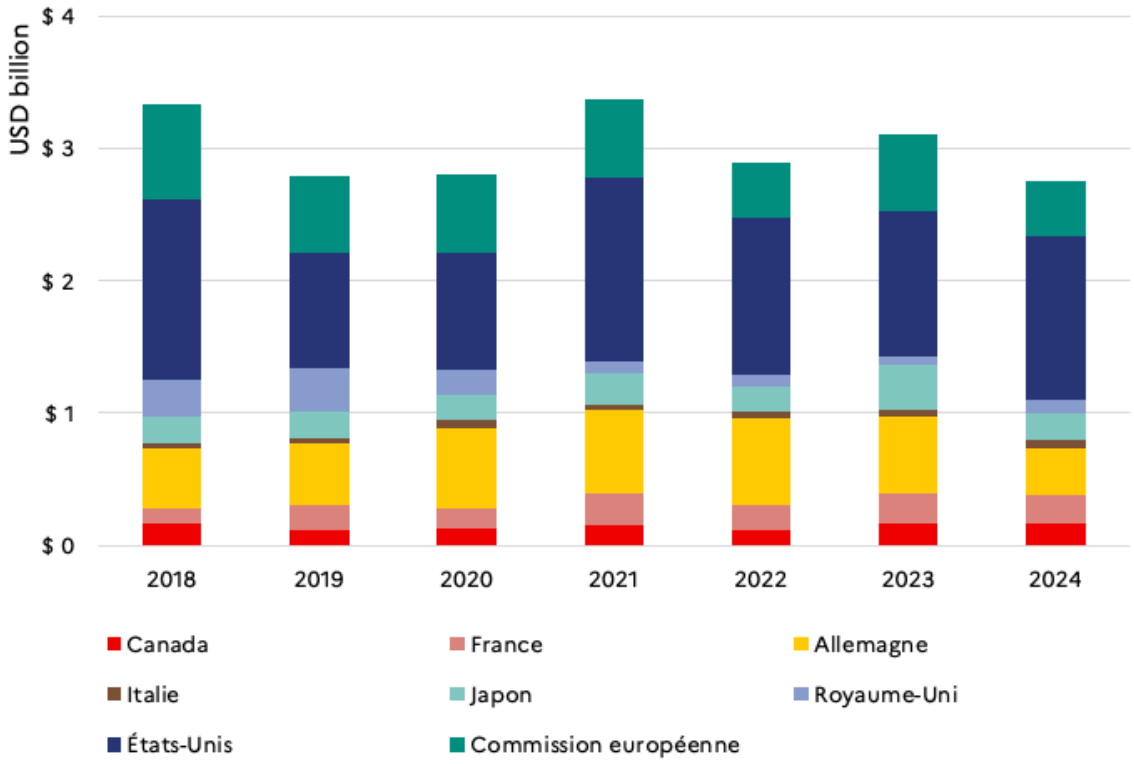
Graphique n° 18 : APD (subventions et prêts) des membres du G7 pour l'aide alimentaire d'urgence et des systèmes agroalimentaires, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)



Source : OCDE, SNPC.

- Le graphique n° 18 compare les financements versés par le G7 au profit du développement à long terme des systèmes agroalimentaires (notamment l'agriculture et la nutrition) à ceux consacrés à l'aide alimentaire d'urgence entre 2018 et 2024. Depuis 2018, les financements alloués à l'aide alimentaire d'urgence ont presque toujours été égaux ou supérieurs aux financements consacrés à l'agriculture.
- Le montant de l'aide alimentaire d'urgence a oscillé entre 4 et 6 milliards de dollars au cours de la période considérée. Une hausse marquée est observée en 2022, correspondant à la réponse du G7 aux effets de la guerre en Ukraine sur les prix des produits alimentaires dans le monde.

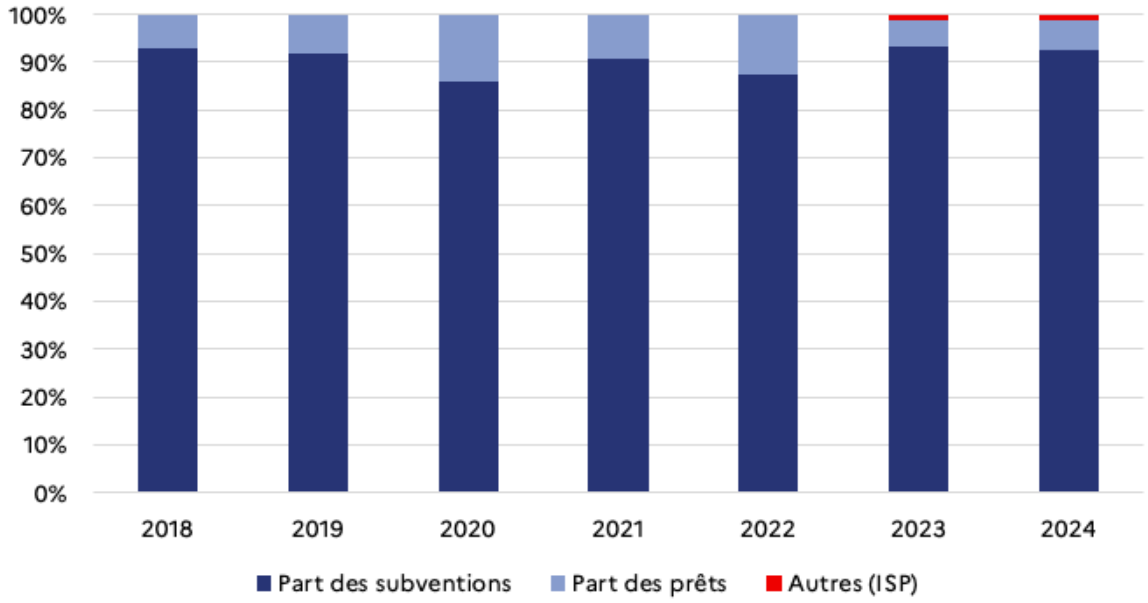
Graphique n° 19 : APD (subventions et prêts) des membres du G7 aux systèmes agroalimentaires d'Afrique subsaharienne, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)



Source : OCDE, SNPC.

- La majorité des PMA du monde se trouvent en **Afrique subsaharienne**. La région est une cible prioritaire de l'action du G7 en matière de sécurité alimentaire en raison des hauts niveaux d'insécurité alimentaire et de malnutrition observés, de sa vulnérabilité aux chocs climatiques et de l'importance qu'y revêt l'agriculture pour la subsistance et l'emploi.
- Le graphique n° 19 montre l'aide versée par le G7 à la région entre 2018 et 2024. Au cours de la période considérée, le montant de cette aide a oscillé entre 2,5 et 3,5 milliards de dollars, avec un pic en 2021 suivi d'une faible baisse à partir de 2022.
- **En 2024, le montant de l'APD versée par le G7 aux systèmes agroalimentaires de la région s'élevait à 2,7 milliards de dollars**.

Graphique n° 20 : APD allouée par le G7 à l'agriculture, par type d'instrument financier



Source : OCDE, SNPC.

- Le graphique n° 20 montre la composition en instruments financiers de l'APD versée au secteur de l'agriculture par le G7 entre 2018 et 2024.
- Les subventions représentaient plus de 90 % du total des financements au cours de la période considérée et ont **atteint 93 % en 2024**. Le financement par subventions est particulièrement important pour les **PMA**, car il permet de répondre aux besoins immédiats en matière de sécurité alimentaire, notamment en fournissant une aide alimentaire et une aide d'urgence à la production, sans créer d'obligations de remboursement pour les pays bénéficiaires et donc sans accroître le poids de leur dette. En parallèle, les prêts concessionnels jouent un rôle essentiel dans le renforcement à long terme de la résilience des systèmes alimentaires en tenant compte de la situation propre à chaque PMA et en promouvant la souveraineté nationale en matière de développement durable.

CONCLUSIONS DU SOMMET

QUE S'EST-IL PASSÉ LORS DU SOMMET D'ÉVIAN ?

À Évian, les pays du G7 se sont engagés à soutenir les secteurs du développement humain, notamment la sécurité alimentaire et la nutrition, réaffirmant leur solidarité avec les pays les plus vulnérables.

> *« Dans les pays qui ont un accès restreint aux ressources non concessionnelles ou aux capitaux privés, nous investirons dans les secteurs du développement humain, notamment la santé, l'éducation, le développement de la petite enfance, la nutrition et les systèmes alimentaires. »*

– Déclaration des chefs d'État et de gouvernement sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques, sommet du G7 d'Évian, 2026.

ÉTUDE DE CAS : ITALIE

L'INITIATIVE POUR LES MARCHÉS MÉDITERRANÉENS ET AFRICAINS

L'initiative pour les marchés méditerranéens et africains (*Mediterranean and African Markets Initiative*, MAMI[43]) est un programme financé par la Direction générale pour la coopération au développement du ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale (MAECI-DGCS), doté d'un budget de 1,1 million d'euros. Mise en œuvre par l'Institut de Bari du Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) en partenariat avec la Coalition mondiale des marchés paysans (*World Farmers Markets Coalition*), elle soutient **le développement de systèmes alimentaires locaux inclusifs et durables** en Égypte, au Kenya, au Liban et en Tunisie.

L'initiative contribue à **l'objectif de développement durable (ODD) 2** en renforçant la sécurité alimentaire, en améliorant les revenus des petits producteurs et en favorisant des systèmes alimentaires plus résilients, plus diversifiés et plus solidement ancrés dans les territoires. Elle œuvre à la suppression des barrières structurelles à l'accès aux marchés rémunérateurs pour les petits exploitants agricoles et les petits pêcheurs tout en promouvant des chaînes d'approvisionnement courtes à la place des modèles industriels de distribution alimentaire.

MAMI suit un modèle opérationnel en trois étapes :

1. évaluation participative des systèmes alimentaires locaux et du caractère propice de l'environnement à la mise en place de marchés ;
2. coconception de stratégies nationales pour le développement de marchés de producteurs ;
3. assistance technique ciblée et renforcement des capacités pour la mise en œuvre et la consolidation.

Dans les pays d'intervention, l'initiative a permis de définir des cadres stratégiques propres à chaque pays et a soutenu la création de **quatre marchés de producteurs opérationnels** à Alexandrie (Égypte), à Nairobi (Kenya), à Tripoli (Liban) et à Tunis (Tunisie), dépassant ainsi l'objectif initial de trois marchés pilotes. Ces marchés sont gérés au niveau local et intégrés dans les structures institutionnelles et de proximité existantes, avec la participation directe des autorités publiques et des organisations de producteurs.

Quinze gérants de marché et plus de 120 producteurs et autres acteurs ont été formés dans le cadre des activités de **renforcement des capacités**, selon une approche d'apprentissage mixte combinant des cours en personne en Italie et un soutien numérique continu grâce à une plateforme internationale. Cette formation portait principalement sur la gouvernance, le fonctionnement des marchés, la sécurité sanitaire des aliments, la logistique et la gestion d'entreprise.

Une évaluation des résultats réalisée en 2025 indique que tous les producteurs participants ont déclaré **une hausse de leurs revenus**. Environ 46,7 % d'entre eux ont enregistré une hausse de revenus de l'ordre de 1 % à 20 %, et 24,4 % une hausse supérieure à 20 %. Les producteurs ont aussi fait état d'une **diversification de leur production**, d'une extension de leur travail à des activités génératrices de valeur ajoutée et d'une réduction de leurs pertes après récolte. Plus de 50 % des producteurs participants ont introduit de nouvelles cultures dans leurs champs, tandis que près de la moitié d'entre eux ont lancé des activités de transformation alimentaire basique. Les participants ont également largement adopté des **pratiques de réduction du gaspillage alimentaire**, 25 % indiquant vendre l'intégralité de leurs produits et utiliser leurs recettes supplémentaires pour financer des activités de transformation alimentaire ou de réemploi.

43. Coalition mondiale des marchés paysans. Mediterranean and African Markets Initiative (MAMi).

Au Kenya, le marché des producteurs de Nairobi, lancé en janvier 2025 sous la direction de la Coalition régionale des marchés paysans (*Regional Coalition for Farmers Market*, RECOF) a été reconnu par les acteurs locaux comme une amélioration concrète pour les producteurs en matière d'accès aux marchés et de stabilité des revenus. **Les partenaires locaux ont souligné que l'intervention soutenue par MAMI avait renforcé les liens directs entre producteurs et consommateurs et amélioré le fonctionnement du marché, contribuant ainsi à de meilleures conditions de vie pour les petits exploitants agricoles**.
La collaboration continue avec les acteurs italiens du développement a été reconnue comme un élément clé de la consolidation et de l'adaptabilité du modèle. Par ailleurs, Nairobi a été choisie pour accueillir la **Quatrième Assemblée générale de la Coalition mondiale des marchés paysans, qui aura lieu en octobre 2026** et réunira plus de 100 participants venus de 80 pays de tous les continents.

À l'échelle des systèmes alimentaires, l'initiative a permis de renforcer les modalités de gouvernance locale des marchés de producteurs, a amélioré la coordination institutionnelle et a stimulé la capacité des acteurs locaux à gérer des systèmes alimentaires décentralisés. Aujourd'hui, les marchés de producteurs constituent non seulement des débouchés commerciaux, mais aussi des éléments structurels de la gouvernance des systèmes alimentaires locaux.

L'initiative a été prolongée pour une **seconde phase approuvée en mars 2026**, qui vise à consolider les marchés opérationnels et à étendre le modèle à d'autres territoires.

MAMI montre qu'un renforcement structuré des capacités associé à une mise en œuvre menée à l'échelle locale et à une coopération technique internationale peut générer des hausses significatives de revenus, améliorer l'accès au marché et renforcer la résilience des systèmes alimentaires locaux.



Inauguration du marché des producteurs à Nairobi dans le cadre de MAMI, 2025.
© RECOF.

POINT DE VUE ET RECOMMANDATIONS DU CIVIL 7

Les recommandations présentées ci-dessous ont été formulées par le C7 à titre indépendant. Elles ne constituent pas une position adoptée par le G7 et sa présidence et n'engagent pas les membres du G7.

RECO

RENFORCER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA NUTRITION

On estime qu'en 2024, 8,2 % de la population mondiale (entre 638 et 720 millions de personnes) a été confrontée à la faim. Cette situation continue de se détériorer en Afrique et en Asie de l'Ouest, où la sous-alimentation touche respectivement plus de 20 % et plus de 12,7 % de la population[44]. L'inflation des prix des produits alimentaires reste un obstacle majeur à l'accès à des régimes alimentaires nutritifs. L'insécurité alimentaire modérée ou grave touchait 28 % de la population mondiale en 2024, et la situation risque de s'aggraver davantage en raison des conflits en cours. **Les populations rurales et les femmes restent touchées de manière disproportionnée par la faim[45]**. D'après le Programme alimentaire mondial (PAM), l'augmentation des besoins, associée aux fortes réductions de l'APD allouée à la nutrition (-44 % depuis 2024), pourrait faire basculer **45 millions de personnes supplémentaires dans une situation de faim aiguë** si les conflits actuels se poursuivaient[46].

Dans ce contexte, le C7 recommande :

- **de sécuriser et d'accroître le financement de la nutrition, notamment au moyen d'engagements flexibles, prévisibles et pluriannuels**, tout en renforçant les mécanismes multilatéraux. La flexibilité est un élément clé des réactions rapides face aux crises, et un engagement pluriannuel est essentiel pour s'attaquer aux causes structurelles de la faim, renforcer les systèmes et assurer que les financements aient des effets durables ;
- d'œuvrer également **à l'allègement de la dette et à l'annulation des dettes insoutenables dans les pays du Sud** pour aider à créer la marge de manœuvre budgétaire nécessaire aux investissements dans la protection sociale et dans des systèmes alimentaires durables ;
- **de renforcer les systèmes alimentaires en investissant davantage dans les approches agroécologiques, les systèmes de santé et la protection sociale**, en accordant une attention particulière à la nutrition et aux soins pendant les 1 000 premiers jours de vie, qui sont une période déterminante pour la santé à long terme ;
- **d'abandonner progressivement les politiques qui soutiennent des modèles agricoles industriels reposant sur l'utilisation massive de produits chimiques** en appuyant des systèmes agricoles résilients, dirigés au niveau local et écologiquement durables qui promeuvent la souveraineté alimentaire et la durabilité environnementale ;
- **de favoriser la redevabilité et une gouvernance participative** en encourageant une véritable participation de la société civile et en réaffirmant que la nutrition est un bien public mondial.

44. OMS, 2025. La faim recule à l'échelle mondiale, mais augmente en Afrique et en Asie de l'Ouest, selon un rapport des Nations Unies.

45. FAO, 2025. L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde.

46. PAM, 2026. L'escalade au Moyen-Orient pourrait porter l'insécurité alimentaire à des niveaux sans précédent, avertit le PAM.

ENGAGEMENT N° 36 : RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE GRÂCE AUX SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE

« Nous entendons intensifier notre soutien en particulier aux efforts déployés par les pays vulnérables pour gérer le risque de catastrophe naturelle liée au changement climatique et pour consolider la résilience. Nous nous efforcerons [d'augmenter] de 400 millions d'ici 2020 le nombre de personnes dans les pays en développement les plus vulnérables qui ont accès directement ou indirectement à une assurance contre les effets néfastes du changement climatique, et nous soutenons la mise en place de systèmes d'alerte précoce dans les pays les plus vulnérables.

– Déclaration des chefs d'État et de gouvernement, sommet du G7 d'Elmau, 2015, p. 17.

POURQUOI CET ENGAGEMENT EST-IL IMPORTANT ?

Lorsqu'une catastrophe survient, les pays vulnérables peuvent rapidement se retrouver dans une situation de crise. Les catastrophes naturelles peuvent avoir de graves conséquences, notamment des décès et la destruction de logements, d'infrastructures, de moyens de subsistance et de cultures. Elles font aussi peser une forte pression sur les budgets publics. Les changements climatiques rendent ces phénomènes plus fréquents et plus dévastateurs, augmentant ainsi les risques pour les pays qui y sont déjà très exposés et ont une capacité de réaction limitée[47]. **Près de 70 % des décès causés par des catastrophes naturelles ces 50 dernières années ont eu lieu dans des PMA[48]. Les catastrophes ont des répercussions près de dix fois plus importantes sur les économies des PMA que sur les économies des pays les plus riches[49]**. Au-delà de leurs effets locaux, les catastrophes peuvent aussi perturber les chaînes d'approvisionnement mondiales, alimenter l'instabilité économique et compromettre la sécurité énergétique mondiale ; c'est pourquoi il est important de renforcer la résilience par des partenariats mutuellement bénéfiques.

Les systèmes d'alerte précoce (SAP) aident les populations et les gouvernements à se préparer aux catastrophes avant qu'elles ne surviennent. En s'appuyant sur les prévisions météorologiques, le suivi des risques et les réseaux de communication, des SAP efficaces permettent aux populations qui risquent d'être touchées de recevoir en temps utile une alerte de la part des autorités nationales et d'agir en conséquence. Les prévisions et la détection précoce d'événements potentiellement perturbateurs ainsi que les alertes publiques précoces donnent aux populations qui risquent d'être touchées et aux pouvoirs publics le temps d'organiser des évacuations, de protéger les infrastructures essentielles et de fournir des ressources d'urgence aux populations les plus exposées. Les SAP sont la pierre angulaire des mesures d'anticipation.

47. OCDE. Climate risks and disasters (en anglais).

48. Institut international pour l'environnement et le développement, 2022. 2020 in review: climate impacts in the least developed countries (en anglais).

49. UNDRR, 2022. Disaster risk reduction in least developed countries (en anglais).

Le rôle essentiel joué par ces systèmes pour sauver des vies et préserver les avancées durement acquises en matière de développement est bien établi : les pays ayant mis en place des SAP complets ont un taux de mortalité lié aux catastrophes six fois plus faible que les pays ayant des capacités d'alerte limitées50. Émettre une alerte ne serait-ce que 24 heures avant une tempête ou une vague de chaleur permet de réduire les dommages potentiels de 30 %[51]. Les investissements ex ante dans la réduction des risques de catastrophe, notamment au moyen des SAP, ont démontré un excellent rapport coût-efficacité, puisque chaque dollar investi dans la résilience peut permettre d'éviter jusqu'à 4 dollars de pertes[52].

En 2026, à l'occasion de la présidence française du G7, l'initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques (*Climate Risk and Early Warning Systems*, CREWS)[53] a été mise à l'honneur, les SAP ayant été reconnus comme jouant un rôle central dans le renforcement de la résilience des pays en développement face aux catastrophes naturelles. **La présidence française, avec ses partenaires, a souligné le rôle de l'initiative CREWS et sa valeur ajoutée pour l'amélioration des systèmes d'alerte précoce** dans les pays exposés aux risques de catastrophe naturelle. Au cours des dix dernières années, l'initiative CREWS a contribué à renforcer la résilience de 84 pays, soit près de 80 % des PEID et des PMA. Elle a permis d'améliorer les services de prévision et d'alerte au bénéfice d'au moins 398 millions de personnes depuis 2017. Afin d'aider à étendre la couverture des SAP à tous les pays du monde, la France a encouragé les membres et les partenaires du G7 à mobiliser des financements supplémentaires pour investir dans la résilience des pays en développement, notamment pour continuer de financer les activités de l'initiative CREWS dans les pays les plus vulnérables.

En outre, une session de la réunion des ministres du développement organisée à Paris a été consacrée à la résilience face aux catastrophes naturelles. À cette occasion, plusieurs témoignages ont montré que les SAP étaient à la fois nécessaires et efficaces. De plus, **le Royaume-Uni et la France ont annoncé de nouvelles contributions financières à l'initiative CREWS s'élevant respectivement à 3 millions de livres sterling et à 3 millions d'euros, avec l'intention d'encourager d'autres donateurs à suivre leur exemple**.

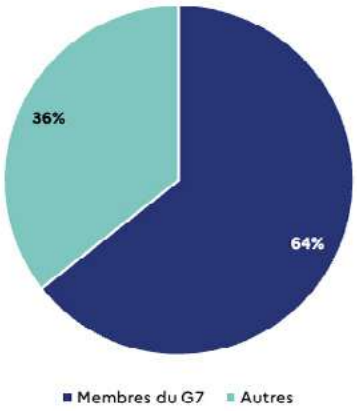
50. UNDRR, 2025. Global status of multi-hazard early warning systems (en anglais).

51. Commission mondiale sur l'adaptation, 2019. Adapt now: A global call for climate leadership on climate resilience (en anglais).

52. Groupe de la Banque mondiale, juin 2019, $4.2 Trillion Can Be Saved by Investing in More Resilient Infrastructure (en anglais).

53. Initiative CREWS. https://crews-initiative.org/.

Graphique n° 21 : contributions des membres du G7 à l'initiative CREWS via son fonds fiduciaire* (en millions de dollars américains, 2015-2025)



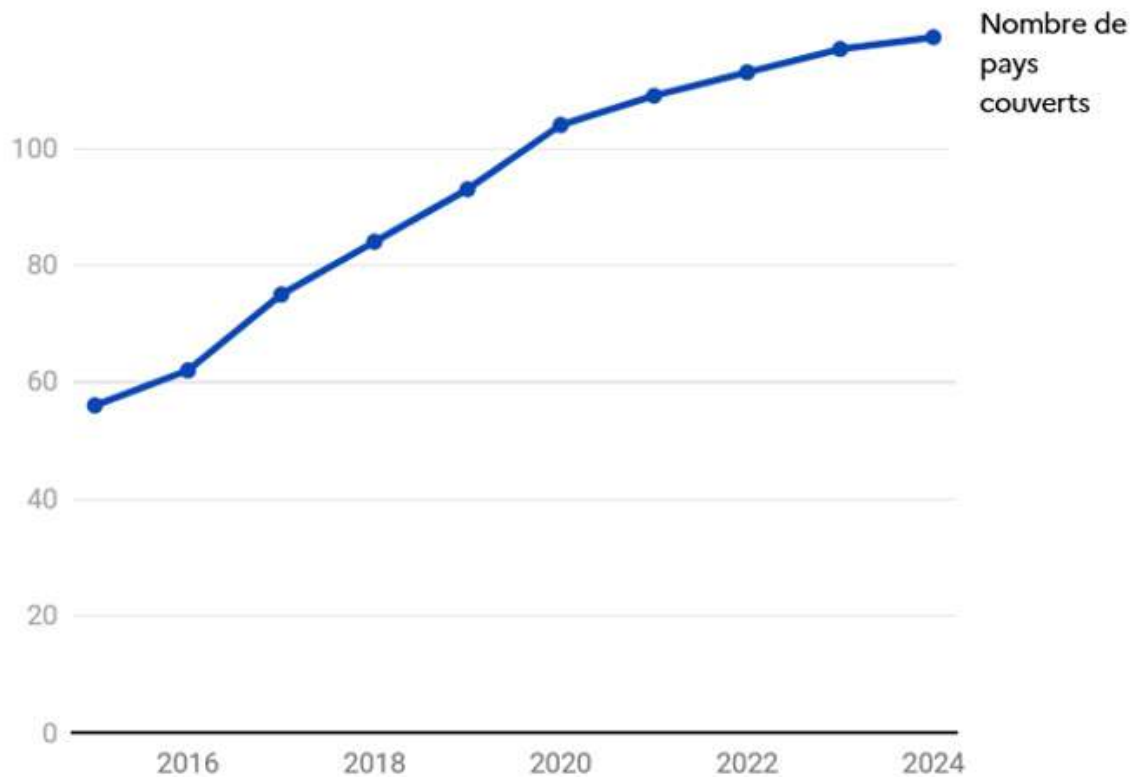
**Ce graphique tient seulement compte des contributions versées par l'intermédiaire du fonds fiduciaire de l'initiative CREWS. D'autres contributions (notamment du Canada et de l'UE) ont été réalisées indirectement par l'intermédiaire d'entités de mise en œuvre comme l'Organisation météorologique mondiale (OMM).*

Quatre membres du G7 sont des donateurs historiques de l'initiative CREWS, qu'ils soutiennent depuis son lancement en 2015. Le graphique 21 montre qu'entre 2015 et 2025, les contributions de **l'Allemagne** (20,1 millions de dollars américains), du **Canada** (7,4 millions de dollars américains), de **la France** (51,4 millions de dollars américains) et du **Royaume-Uni** (12 millions de dollars américains) représentaient 64 % des financements versés à l'initiative CREWS.

APERÇU DU SOUTIEN APPORTÉ PAR LE G7 À LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

L'ensemble des membres du G7 a poursuivi cet engagement au moyen de plusieurs initiatives de coopération au développement et en apportant un soutien financier à d'autres initiatives et organisations essentielles, telles que le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNDRR), le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR), contribuant ainsi collectivement à l'amélioration des capacités des pays partenaires en matière de détection des catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe.

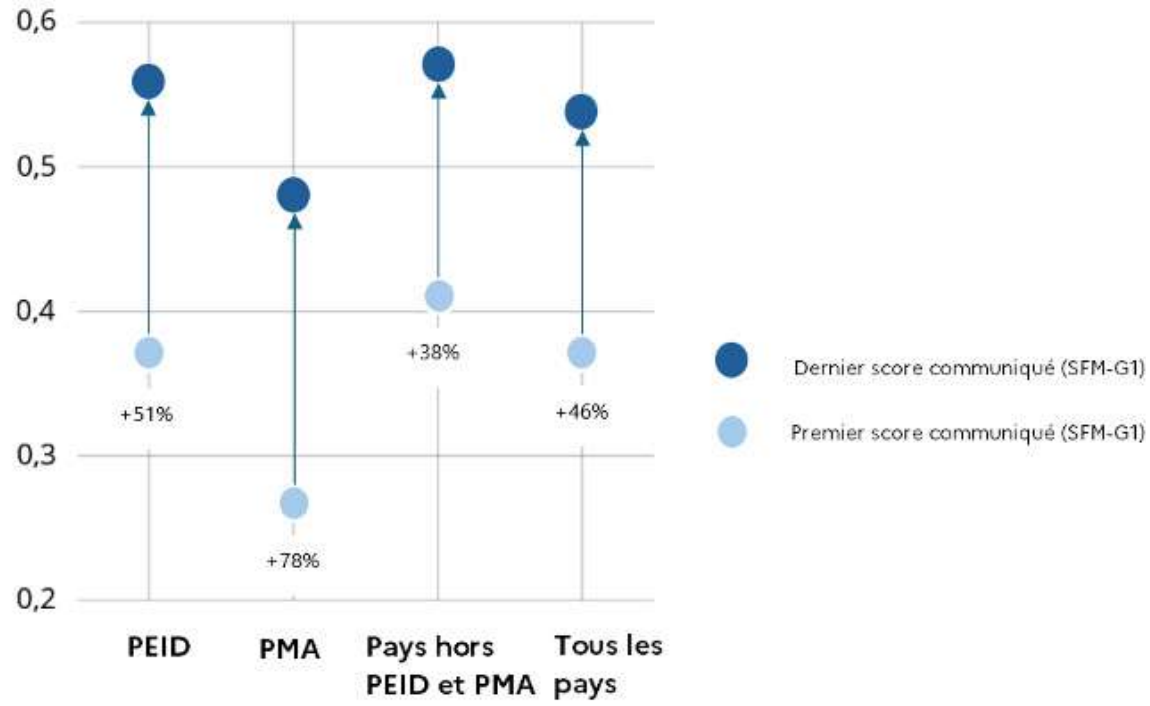
Graphique n° 22 : nombre cumulé de pays couverts par des systèmes d'alerte précoce multirisques



Source : UNDRR, 2025. Global Status of Multi-Hazard Early Warning Systems.

Le nombre de pays ayant communiqué des données à l'UNDRR qui ont mis en place des systèmes d'alerte précoce multirisques sur leur territoire a augmenté de 113 % depuis 2015, passant de 54 pays en 2015 à **119 pays en 2024. Parmi ces 119 pays** figurent 23 PMA (**soit 52 % de l'ensemble des PMA**), 16 PEID (**soit 43 % de l'ensemble des PEID**) et 20 PDSL (**soit 60 % de l'ensemble des PDSL**).

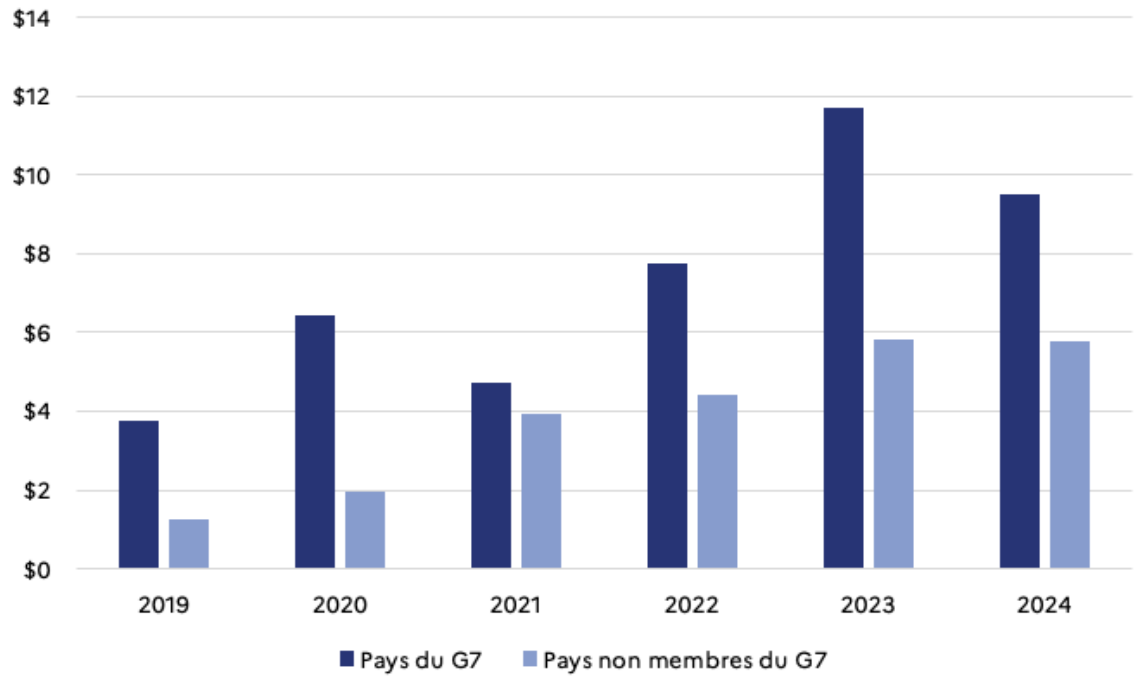
Graphique n° 23 : résultats moyens initiaux et finaux des systèmes d'alerte précoce multirisques (SFM-G1) par groupe de pays



Source : données du Cadre de Sendai, avril 2025.

- Le graphique n° 23 illustre l'amélioration des résultats relatifs à l'exhaustivité des systèmes d'alerte précoce multirisques (sur la base des données du Cadre de Sendai) entre l'évaluation initiale et avril 2025. Ces résultats déterminent la qualité de la couverture par les systèmes d'alerte précoce.
- Les PMA ont enregistré la plus forte amélioration de la couverture par les systèmes d'alerte précoce depuis le début de la collecte des données en 2015. Leur couverture a augmenté de 78 %, contre 51 % pour les PEID. Malgré ces progrès importants, le dernier résultat communiqué pour les PMA reste inférieur à la moyenne mondiale, ce qui met en évidence des lacunes persistantes dans les systèmes d'alerte précoce et la nécessité de poursuivre les efforts de soutien.

Graphique n° 24 : contribution des pays du G7 à la réduction des risques de catastrophe (valeurs 1 et 2 du marqueur réduction des risques de catastrophe, en milliards de dollars américains, prix courants, 2019-2024)[54]



Source : OCDE - SNPC

- Le graphique no 24 présente les contributions des pays du G7 à la réduction des risques de catastrophe entre 2019 et 2024, comparées à celles des pays non membres du G7. **En 2024, les contributions des pays du G7 à la réduction des risques de catastrophe se sont élevées à environ 9,52 milliards de dollars américains**.
- Dans le cadre du SNPC de l'OCDE, les activités peuvent être référencées avec le marqueur réduction des risques de catastrophe lorsque la réduction des risques de catastrophe constitue un objectif significatif. Ce marqueur tient notamment compte des activités de soutien aux systèmes d'alerte précoce, à la préparation aux catastrophes, aux infrastructures résilientes, à la planification en fonction des risques ainsi qu'à d'autres mesures visant à réduire les vulnérabilités et à renforcer la résilience avant la survenue d'une catastrophe.

54. Le Royaume-Uni et l'Allemagne ont commencé à fournir les données relatives au marqueur réduction des risques de catastrophe respectivement en 2019 et en 2022.

CONCLUSIONS DU SOMMET

QUE S'EST-IL PASSÉ LORS DU SOMMET D'ÉVIAN ?

À Évian, les pays du G7 ont réaffirmé la nécessité de renforcer la résilience des pays les plus vulnérables face aux chocs exogènes et naturels.

> *Nous reconnaissons que l'impact de l'architecture de financement du développement international a bénéficié aux plus vulnérables pendant des décennies. La promotion d'une croissance durable, la réduction de la pauvreté mondiale et le renforcement de la résilience internationale face aux chocs exogènes et naturels sont des objectifs communs de premier plan.*

– Déclaration des chefs d'État et de gouvernement sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques, sommet du G7 d'Évian, 2026

ÉTUDE DE CAS : ROYAUME-UNI

SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE (SAP) ET FINANCEMENTS PRÉ-ARRANGÉ (PAF) POUR LES CYCLONES TROPICAUX À MADAGASCAR

Madagascar est fortement exposé aux cyclones, aux inondations et à la sécheresse, et le renforcement de la résilience est essentiel pour protéger les populations et leurs moyens de subsistance. **Le Royaume-Uni a soutenu Madagascar dans le renforcement de ses systèmes d'alerte précoce (SAP), afin de donner aux populations davantage de temps et d'informations leur permettant d'agir avant la survenue d'une catastrophe**. Les financements pré-arrangés (PAF) et les dispositifs d'assurance soutenus par le Royaume-Uni et destinés au gouvernement de Madagascar, aux Nations unies et aux ONG ont permis de renforcer l'action anticipatoire et d'intervenir rapidement, contribuant ainsi à réduire les dégâts causés par les catastrophes et à accélérer le relèvement.

Renforcement des systèmes d'alerte précoce

Le projet *Weather and Climate Information Services (WISER) Africa - ActionFirst*™ à Madagascar est conduit par le Met Office (le service national britannique de météorologie), l'Organisation météorologique mondial (OMM) et le centre météorologique régional spécialisé (CMRS) de Pretoria. Sa mise en œuvre est assurée par des organismes nationaux de Madagascar, notamment la Direction générale de la météorologie (DGM) et le Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC). Le projet est financé par le ministère britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement et contribue à l'initiative « Alertes précoces pour tous » du Secrétaire général des Nations Unies.

Le projet **WISER ActionFirst™** en Afrique renforce la capacité des pays à **produire conjointement des prévisions fondées sur l'action**, en vue de mettre en place des alertes axées sur les populations. Ces alertes indiquent les effets probables, les personnes et les zones susceptibles d'être touchées ainsi que les mesures à prendre pour protéger les populations et préserver leurs moyens de subsistance. Les **alertes** sont élaborées conjointement avec les partenaires nationaux dans le but de les rendre inclusives, claires et adaptées au contexte local, et elles sont accompagnées de conseils pratiques qui permettent aux populations, aux institutions et aux intervenants d'agir suffisamment tôt.

Un des axes prioritaires consiste à améliorer **la manière dont les alertes peuvent être adaptées aux différents utilisateurs**, notamment les collectivités locales, les organisations humanitaires, les responsables locaux et les groupes vulnérables. Des obstacles d'ordre social, économique ou linguistique, ou liés au handicap, au genre ou à la localisation peuvent entraver l'accès à

l'information. Un exemple illustre la réalité de l'accès limité à l'électricité : dans un village isolé, les habitants se rassemblent autour de l'unique téléviseur, leur seule source d'information.

Développement des financements pré-arrangés (PAF) et des dispositifs d'assurance

Madagascar, un pays pionnier du **Bouclier mondial contre les risques climatiques**, a bénéficié d'un soutien important en matière de PAF et de dispositifs d'assurance, dont le Royaume-Uni est l'un des principaux bailleurs. Plusieurs de ces mécanismes ont permis le versement de fonds lors du passage des cyclones Fytia et Gezani. Ces cyclones ont entraîné des vents soutenus atteignant respectivement 155 km/h et 185 km/h, ainsi que de fortes précipitations et des inondations, causant d'important dégâts, notamment dans les établissements d'enseignement et de santé et d'autres installations.

Au total, Madagascar a reçu un financement rapide de 30 millions de dollars américains destiné aux interventions d'urgence et au relèvement, provenant des PAF et des dispositifs d'assurance, notamment :

- **Start Ready (Start Network)** : financement destiné aux ONG locales et internationales pour la mise en œuvre de mesures d'anticipation et d'action précoce, notamment la distribution de kits d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de matériaux pour la construction d'abris, d'articles ménagers, d'aides en espèces, ainsi que le soutien aux centres opérationnels et aux comités de réduction des risques de catastrophe. Des mesures d'anticipation, telles que la protection des toitures des écoles au moyen de sacs de sable, ont permis d'éviter les dommages et de garder les salles de classe ouvertes pour que les enfants poursuivent leur scolarité. Un financement supplémentaire a été apporté par la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (*African Risk Capacity, ARC*), l'agence régionale africaine de mutualisation des risques.
- **Programme REPAIR** (*Regional Emergency Preparedness and Access to Inclusive Recovery*, Préparation régionale aux situations d'urgence et accès à un relèvement inclusif) **de la Banque mondiale** : ce programme a permis au gouvernement de Madagascar d'accéder à des réserves financières en complément de sa couverture d'assurance auprès de l'ARC, favorisant ainsi une réponse rapide pilotée au niveau national.
- **Initiative Aujourd'hui et demain de l'UNICEF** : cette initiative associe réduction des risques et assurance, permettant ainsi d'apporter un soutien rapide aux enfants et aux familles, notamment par le biais de services liés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, à la nutrition, à l'éducation et à la protection de l'enfance dans les zones les plus touchées et les plus difficiles d'accès.
- **Programme alimentaire mondial (PAM)** : l'assurance souscrite par l'intermédiaire de l'ARC a permis de fournir en temps utile une aide d'urgence en espèces et une aide alimentaire aux populations touchées.



Participants à l'atelier ActionFirst pour l'Afrique australe consacré à l'amélioration des systèmes d'alerte précoce axés sur les populations et au renforcement de la préparation aux catastrophes à Madagascar, le 27 février 2026.

© WISER ActionFirst™ en Afrique australe / Fionne Marshall

ÉTUDE DE CAS : KENYA

PROGRAMME DE FINANCEMENT DES ACTIONS CLIMATIQUES LOCALES

Le programme de financement des actions climatiques locales *(Financing Locally-Led Climate Action, FLLoCA)* est le programme phare du Kenya en matière de financement décentralisé de l'action climatique. Il vise à **concrétiser l'engagement du Kenya en faveur d'une trajectoire à faible émission de carbone en orientant les ressources financières destinées à la lutte contre les changements climatiques vers les populations locales**.

Ce programme quinquennal (de février 2022 à décembre 2026) met l'accent sur une participation citoyenne significative à la prise de décision en matière de climat, en s'appuyant sur les efforts de décentralisation du Kenya pour mettre en place le premier modèle national de financement décentralisé de l'action climatique. **Il vise à mettre en œuvre des actions de résilience face aux changements climatiques menées au niveau local, tout en renforçant la capacité du gouvernement national et des comtés à gérer les risques climatiques**.

Doté d'un budget de **295 millions de dollars américains**, ce programme est appuyé par la Banque mondiale (150 millions de dollars), la Suède, le Danemark, les Pays-Bas (21,4 millions de dollars) et l'Allemagne par l'intermédiaire de la banque de développement KfW (33,5 millions de dollars). Le soutien apporté par l'Allemagne prend la forme d'un financement parallèle axé sur 16 comtés de la région occidentale du Kenya[55].

Objectifs, mise en œuvre et résultats du programme FLLoCA

Les principaux objectifs du programme FLLoCA sont les suivants :

- soutenir l'élaboration et le renforcement des cadres politiques, juridiques et réglementaires visant à accélérer l'accès au financement des actions climatiques pour renforcer la résilience au niveau local ;
- renforcer les capacités des institutions et des parties prenantes pour accélérer le financement des actions climatiques ;
- améliorer l'accès au financement des actions climatiques pour les investissements en faveur de la résilience face aux changements climatiques et de la réduction des émissions de carbone ;
- renforcer le soutien aux initiatives locales menées par les collectivités afin d'améliorer la résilience et le développement durable ;
- faciliter l'accès aux technologies vertes et respectueuses de l'environnement afin d'assurer un développement à faible émission de carbone résilient face aux changements climatiques.

Le programme FLLoCA est mis en place au moyen de deux subventions complémentaires :

- **La subvention d'appui institutionnel aux comtés pour le climat (*County Climate Institutional Support*, CCIS) octroie** 100 000 dollars américains par comté et par an afin de renforcer les capacités institutionnelles des administrations de comté en matière d'action climatique au niveau des comtés. Elle permet également aux comtés de remplir les conditions d'éligibilité pour bénéficier de la subvention d'investissement dans la résilience climatique au niveau des comtés (*County Climate Resilience Investment*, CCRI).
- **La subvention d'investissement dans la résilience climatique au niveau des comtés finance** des projets concrets sur le terrain, à hauteur de 1,25 million de dollars américains en moyenne par an pour chaque administration de comté éligible. Les comtés bénéficiant de l'appui de la banque KfW disposent en moyenne de 2 millions de dollars américains pour mettre en œuvre leurs plans d'action contre les changements climatiques au niveau des comtés.

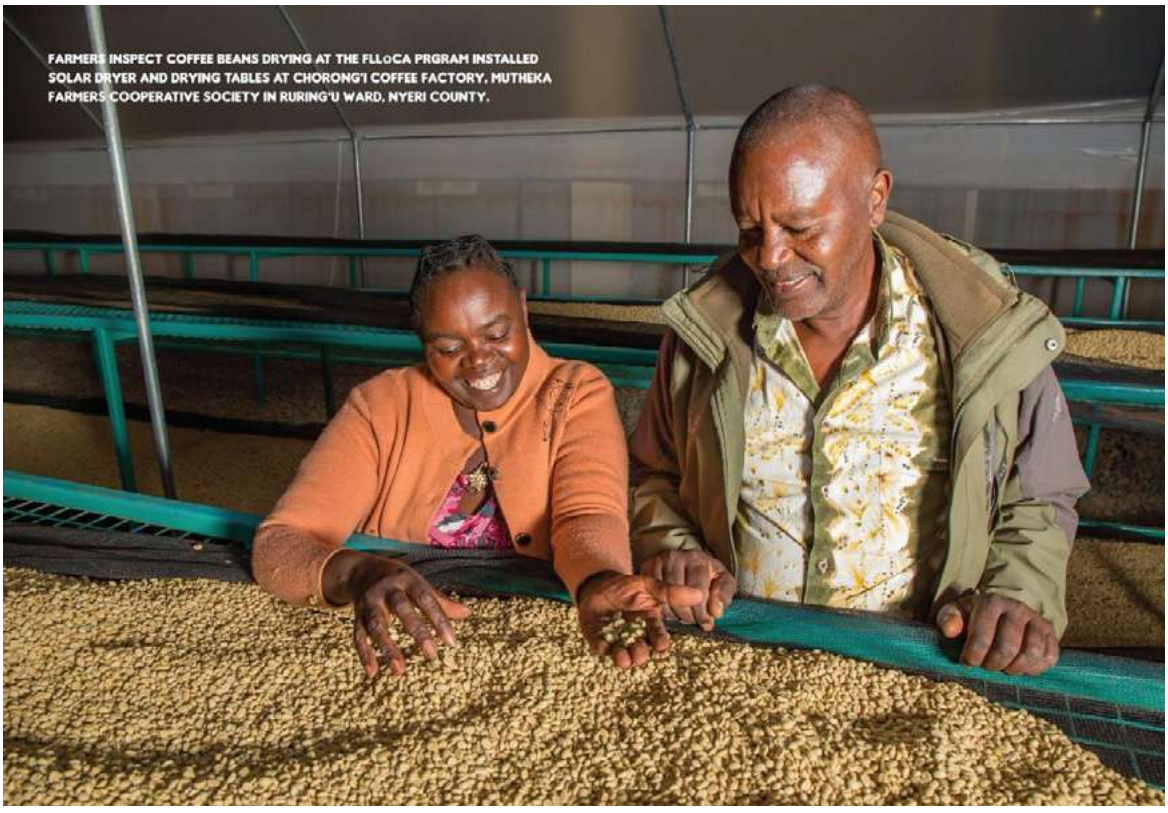
55. Ces comtés sont les suivants : Bungoma, Busia, Homa Bay, Kakamega, Kisii, Kisumu, Migori, Nyamira, Siaya, Trans-Nzoia, Kericho, Bomet, Nandi, Vihiga, Uasin-Gishu et Elgeyo-Marakwet.

Principaux résultats en matière de mise en œuvre d'actions de résilience face aux changements climatiques menées au niveau local :

- 1 238 cantons (« wards ») ruraux ont bénéficié d'investissements en faveur de la résilience dans les secteurs de l'agriculture, de l'environnement, de l'eau et d'autres secteurs prioritaires.
- 28 000 hectares de terres font l'objet d'une préservation renforcée et d'une gestion durable.
- Dans le canton de Chogoria, dans le comté de Tharaka Nithi, la population a décidé d'installer un méthaniseur au collège de Kimuchia, ce qui a permis de réduire la dépendance au bois de chauffage et les émissions.
- À Olgulului, dans la circonscription de Kajiado Sud, des digues et des barrages de sable permettent désormais de capter les eaux pluviales, transformant ainsi les lits de rivières sujets aux inondations en pâturages fertiles.

Principaux résultats en matière de renforcement des capacités institutionnelles des comtés pour la mise en œuvre d'actions climatiques au niveau local :

- Des politiques et une législation ont été élaborées dans l'ensemble des 47 comtés pour soutenir les flux de financement de l'action climatique.
- 45 fonds de lutte contre les changements climatiques au niveau des comtés et pôles de lutte contre les changements climatiques ont été créés.
- Les actions climatiques et le renforcement de la résilience ont été intégrés dans le processus de planification et de budgétisation des comtés (45 plans d'action contre les changements climatiques au niveau des comtés et plans de développement intégré des comtés).



Des producteurs examinent des grains de café sur un séchoir à café et des tables de séchage installés par le programme FLLoCA dans l'usine de café Chorong'i de la Coopérative de producteurs Mutheka, dans le canton de Ruring'u (comté de Nyeri).

© FLLoCA, Kenya, juillet 2025

POINT DE VUE ET RECOMMANDATIONS DU THINK 7

Les recommandations présentées ci-dessous ont été formulées par le T7 à titre indépendant. Elles ne constituent pas une position adoptée par le G7 et sa présidence et n'engagent pas les membres du G7.

RECO

AMÉLIORER L'ASSURABILITÉ CONTRE LES CATASTROPHES NATURELLES[56]

Les catastrophes naturelles perturbent de plus en plus les économies à l'échelle mondiale et frappent plus durement les pays à faible revenu vulnérables. Le déficit de couverture d'assurance, c'est-à-dire la part des pertes liées aux catastrophes qui n'est pas couverte par une assurance, continue de se creuser, exposant dangereusement aussi bien les pays avancés que les pays vulnérables.

Le T7 recommande d'agir selon trois axes :

- **Répartir plus équitablement les coûts entre les assureurs et les autorités publiques**. Le G7 pourrait travailler avec l'OCDE et l'Association internationale des contrôleurs d'assurance (AICA) pour renforcer le cadre existant en matière d'assurance public-privé contre les risques naturels, afin de rendre la couverture plus abordable à terme. Ces partenariats devraient permettre d'améliorer de manière quantifiable la résilience, en s'inspirant d'initiatives éprouvées telles que le dispositif britannique de réassurance contre les inondations « Flood Re » et la plateforme japonaise de gestion des catastrophes. Le G7 devrait également contribuer à relier les mécanismes d'assurance mondiaux et régionaux, en travaillant avec les banques de développement pour étendre la couverture là où elle fait actuellement défaut.
- **Créer un cadre propice à l'assurance dans les pays en développement**. Le G7 pourrait soutenir l'AICA dans l'élaboration de normes communes pour l'assurance paramétrique et d'autres instruments de financement pré-arrangé face aux catastrophes, et travailler avec les partenaires du financement du développement afin d'accroître les moyens financiers pouvant être mobilisés avant la survenue d'une catastrophe.
- **Développer une compréhension commune des risques physiques**. Le G7 pourrait promouvoir des méthodes communes et des outils en libre accès pour évaluer les risques de catastrophe et les intégrer dans l'établissement des budgets publics, parallèlement à un catalogue pratique de solutions de résilience classées par type de risque et par région.

Sur ces trois axes, le G7 pourrait veiller à ce que ces outils, normes et données soient réellement accessibles aux pays les plus vulnérables, grâce à une assistance technique dédiée et à des données ouvertes.

56. T7, mars 2026. Solutions Paper: Enhancing Insurability against Natural Disasters (en anglais).

POUR ALLER PLUS LOIN

Les pays du G7 disposent également de leurs propres plateformes de données afin d'améliorer leur transparence et leur redevabilité concernant les actions qu'ils mènent en faveur du développement. Ces plateformes fournissent des informations supplémentaires sur les initiatives nationales de développement et sont accessibles via les liens suivants :

Allemagne	Transparenzportal des Bundesministeriums für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
Canada	Tableau de bord DonnéesDev (FR) I (EN) Initiative internationale pour la transparence de l'aide (FR) I (EN) Banque de projets - Canada.ca (FR) I (EN)
États-Unis	ForeignAssistance.gov
France	Portail des données de l'aide publique au développement de la France (FR) I (EN)
Italie	OpenAID - AICS
Japon	Reports and Data, ministère des Affaires étrangères du Japon
Royaume-Uni	Development Tracker Independent Commission for Aid Impact
Union européenne	Team Europe Explorer

MÉTHODOLOGIE

ENGAGEMENT N° 2 : FINANCEMENTS INNOVANTS

Indicateur	Source
1. Pour chaque pays du G7 : part et montant des instruments du secteur privé (ISP) dans l'APD bilatérale (en % et en dollars américains).	Mesurés via le CAD de l'OCDE sur les ISP[57]. (Type d'apport : instruments du secteur privé 60 ; APD bilatérale totale 11015[58] ; équivalents-subventions ; valeurs 1 et 2 du marqueur égalité des genres)
2. Pour chaque pays du G7 : part des instruments du secteur privé (ISP) et des capitaux privés mobilisés dans le total des apports du secteur public.	Mesurée par le CAD de l'OCDE. Part des ISP + capitaux privés mobilisés[59] dans le total des apports du secteur public (APD+ISP+AASP[60]), comparée à la part des ISP dans le total des apports du secteur public.
3. Pour chaque pays du G7 : montant des capitaux privés mobilisés[61] et total des ISP dans le soutien public total au développement durable (en % et en dollars américains).	Mesurés à partir des données du soutien public total au développement durable – Sur une base volontaire.
4. Volume des financements fournis par les membres du G7 (APD) par le biais de partenariats entre secteur public et secteur privé (PPP) et avec le secteur privé.	Mesuré par le CAD de l'OCDE. Pour les PPP, mécanismes de mise en œuvre du secteur privé : codes de canal du SNPC du CAD de l'OCDE 31000, 60000.

57. Seuls sont pris en compte les ISP générant de l'APD, conformément à la nouvelle méthodologie relative aux ISP adoptée par le CAD depuis 2023.

58. Voir les directives 2024 du CAD relatives au SNPC. APD bilatérale totale : Code Apport 11 ; code Bi_Multi 1, 3, 7, 8 ; équivalent_subvention_USD.

59. Capitaux privés mobilisés.

60. AASP.

61. Directement imputable au pays du G7.

ENGAGEMENT N° 3 : COMMERCE, INFRASTRUCTURES ET INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE

Indicateur	Source
1. Contributions des membres du G7 à des mécanismes régionaux de financement de la préparation des projets.	• Déclarations volontaires • Méthodologie : le pays rendra compte des montants alloués à la Banque africaine de développement, à l'UA et aux institutions de financement du développement des pays du G7 au titre des mécanismes régionaux de financement de la préparation des projets.
2. Poursuite du soutien financier et de l'assistance technique apportés par le G7 à la zone de libre-échange continentale africaine.	• Déclarations volontaires • Méthodologie : le pays rendra compte des montants versés au titre de l'aide financière et de l'assistance technique apportées à la ZLECAf.
3. Contribution financière du G7 à l'AGIA sous forme de subventions, de capitaux concessionnels et de capitaux commerciaux.	• Déclarations volontaires • Méthodologie : le pays rendra compte du montant des contributions financières versées à l'AGIA.
4. Montant des fonds privés mobilisés en faveur des infrastructures en Afrique.	• Déclarations volontaires • Méthodologie : le pays rendra compte des contributions financières versées à des instruments destinés à mobiliser des capitaux privés pour les infrastructures (exemples : SOURCE, mécanisme consultatif pour le renforcement des infrastructures par des partenariats public-privé [PPIAF], FAST-Infra, réseau Blue Dot, services de conseil en PPP de la SFI, modèle d'évaluation des risques budgétaires liés aux PPP [PFRAM] et Mécanisme mondial de financement des infrastructures).
5. Volume des financements publics destinés aux projets d'infrastructures en Afrique versé par chaque pays du G7, avec une mention distincte pour les infrastructures vertes.	• Mesuré par le CAD de l'OCDE. Type d'apport 10, 21, 60 ; marqueur d'investissement ; codes-objet 210XX, 220XX, 230XX-236XX. • Mention spécifique pour les infrastructures vertes : code-objet 230XX + marqueurs de Rio.

ENGAGEMENT N° 6 : CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLES (NOTAMMENT POUR LES MINERAIS CRITIQUES)

Indicateur	Source
1. Volume du soutien financier apporté par le G7 au partenariat RISE.	• Groupe de la Banque mondiale
2. Volume du soutien financier apporté par le G7 : – à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) – au soutien programmatique mondial aux activités extractives (EGPS) – au Partenariat européen pour les minerais responsables (EPRM) – au Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) – à l'Alliance pour la production des minerais critiques (CMPA)	• Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) • Groupe de la Banque mondiale • Secrétariat du Partenariat européen pour les minerais responsables • Institut international pour le développement durable (IIDD) • Alliance pour la production des minerais critiques (CMPA)

ENGAGEMENT N° 1 : AFFECTATION DES RESSOURCES RARES AUX PMA

Indicateur	Source
1. Pourcentage de l'APD par rapport au RNB consacré aux PMA.	Mesuré à partir des données du CAD2A de l'OCDE : versements d'APD (montant net total, hors allègement de la dette et APD multilatérale imputée) aux pays et régions.
2. APD destinée aux PMA, aux PFR, aux PEID, aux États sans littoral, aux États fragiles et aux États touchés par un conflit, en pourcentage de l'APD totale.	

ENGAGEMENT N° 18 : DÉVELOPPEMENT GLOBAL DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION

Indicateur	Source
1.1 Montant total des versements pour les systèmes agroalimentaires (voie bilatérale)	Sur la base de la définition des systèmes agroalimentaires donnée par la FAO (Systèmes alimentaires durables : concept et cadre [fao.org]). Comprend la somme des codes du CAD de l'OCDE : 11250, 12240, 31xxx (somme des codes 311xx, 312xx, 313xx), 32161, 32162, 32165, 32174, 32267, 43041, 43042, 43071, 43072, 43073, 52010.
1.2 Versements pour l'agriculture (y compris la sylviculture et la pêche)	Données de l'OCDE. Somme de tous les codes 31xxx.
1.3 Versements pour l'alimentation de base	Données de l'OCDE 12240.
1.4 Versements pour l'aide alimentaire	Données de l'OCDE 72040 + 52010.
2. Versements pour le système agroalimentaire en Afrique subsaharienne	Données de l'OCDE. Montant des versements pour le système agroalimentaire (1.1) en Afrique subsaharienne.
3. Versements pour l'agriculture, par type d'instrument financier : – subventions – prêts (en équivalent-don)	Déclarer les subventions et les prêts versés au titre de l'indicateur 1.2 (codes du CAD 31XXX) et indiquer le ratio subventions/prêts. Prêts déclarés en équivalent-don selon la méthodologie du CAD de l'OCDE. S'applique uniquement aux versements pour l'agriculture, car les prêts peuvent ne pas s'appliquer à des secteurs autres que le secteur agricole, tels que l'aide alimentaire pour le développement.
4. Soutien aux interventions tenant compte de la nutrition dans le cadre des projets de systèmes alimentaires	Engagement et % du portefeuille avec le marqueur politique nutritionnelle du CAD de l'OCDE (valeurs 1 et 2).

ENGAGEMENT N° 36 : RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE ET SYSTÈMES D'ALERTE PRÉCOCE

Indicateur	Source
1. Nombre de pays en développement bénéficiant d'une meilleure couverture par les systèmes d'alerte précoce.	• Cadre de Sendai, Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe • Organisation météorologique mondiale • 2025 – Global Status of Multi-Hazard Early Warning Systems
2. Versements du G7 pour les activités de réduction des risques de catastrophe.	Données de l'OCDE, marqueur réduction des risques de catastrophe (valeurs 1 et 2).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

A

AASP	Autres apports du secteur public
AFD	Agence française de développement
AGIA	Alliance pour des infrastructures vertes en Afrique
AICA	Association internationale des contrôleurs d'assurance
AICS	Agence italienne de coopération pour le développement
APD	Aide publique au développement
ARC	Mutuelle panafricaine de gestion des risques
AREI	Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables
AUDA	Agence de développement de l'Union africaine
AWG	Groupe de travail sur la redevabilité

B

BEI	Banque européenne d'investissement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BGR	Institut fédéral allemand des géosciences et des ressources naturelles
BMD	Banque multilatérale de développement
BMZ	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement
BNGRC	Bureau national de gestion des risques et des catastrophes

C

CAD	Comité d'aide au développement
CAPC	Centre africain pour la politique commerciale
CCIS	Appui institutionnel aux comtés pour le climat
CCRI	Investissement dans la résilience climatique au niveau des comtés
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CICLIA	Cities and climate in Africa
CIHEAM	Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes
CIRGL	Conférence internationale sur la région des Grands Lacs
CMRS	Centre météorologique régional spécialisé
CREWS	Systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques
C7	Civil 7

D

DESA	Département des affaires économiques et sociales
DGM	Direction Générale de la Météorologie

E

EGPS	Soutien programmatique mondial aux activités extractives
EPRM	Partenariat européen pour les minerais responsables
EWS	Systèmes d'alerte précoce

F

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FASA	Financer les petites et moyennes entreprises agricoles en Afrique
FEC	Fédération des entreprises du Congo
FEDD+	Fonds européen pour le développement durable Plus
FICR	Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FLLoCA	Financement des actions climatiques locales
F7	Foundation 7

G

G7	Groupe des 7
GFDRR	Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement
GGSP	Projet d'appui de la stratégie « Global Gateway »

I

IIDD	Institut international pour le développement durable
IFD	Institution de financement du développement
IGF	Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable
ISP	Instrument du secteur privé
ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives

J

J-CAP	Programme conjoint pour les marchés de capitaux
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
JOGMEC	Organisation japonaise pour la sécurité des métaux et de l'énergie

M

MAECI	Ministère italien des Affaires étrangères et de la Coopération internationale
MAMI	Initiative pour les marchés méditerranéens et africains

N

NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
netFWD	Réseau mondial des fondations œuvrant pour le développement
NEXI	Société Nippon Export and Investment Insurance

O

OCHA	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs du développement durable
OMM	Organisation météorologique mondiale

P

PAF	Financement pré-arrangé
PAM	Programme alimentaire mondial
PCN	Point de contact national
PDSL	Pays en développement sans littoral
PEID	Petits États insulaires en développement
PFR	Pays à faible revenu
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PIDG	Groupe de développement des infrastructures privées
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PPP	Partenariat public-privé

R

RDC	République démocratique du Congo
RECOF	Coalition régionale des marchés paysans
RISE	Partenariat pour des chaînes d'approvisionnement résilientes et inclusives
RNB	Revenu national brut

S

SACE	Servizi Assicurativi del Commercio Estero
SAP	Système d'alerte précoce
SFI	Société financière internationale
SNPC	Système de notification des pays créanciers

T

T7	Think 7

U

UA	Union africaine
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance

W

WISER	Services d'information météorologique et climatologique

Y

Y7	Youth 7

Z

ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique nº 1 : montant des investissements des pays du G7* dans le secteur privé (ISP), 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 2 : part de l'APD bilatérale des pays du G7* consacrée aux investissements dans le secteur privé (ISP), 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 3 : part de l'ensemble des flux d'investissement des pays du G7* consacrés au secteur privé (ISP) qui contribuent à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes**, 2018-2024

Graphique nº 4 : volume des financements fournis par les membres du G7 (APD) par le biais de PPP et de partenariats avec le secteur privé, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 5 : volume des capitaux privés mobilisés grâce à l'APD des membres du G7*, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 6 : volume des capitaux privés mobilisés grâce aux flux de financement du développement des membres du G7* et volume des ISP fournis par le G7, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 7 : part de l'ensemble des flux d'aide (publics et privés) des pays du G7 consacrée aux flux liés au secteur privé (ISP et capitaux privés mobilisés), 2018-2024

Graphique nº 8 : volume des financements publics fournis par les membres du G7 pour des projets d'infrastructures en Afrique sur la période 2020-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 9 : volume des financements publics fournis par les membres du G7 pour des projets d'infrastructures vertes en Afrique sur la période 2020-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 10 : engagements financiers de la troisième phase de l'EGPS depuis son lancement en 2024 (en millions de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 11 : engagements financiers en faveur de l'IGF depuis 2021 (en millions de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 12 : engagements financiers en faveur de l'EITI depuis 2024 (en millions de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 13 : APD fournie aux PMA par les pays du G7 en pourcentage de leur revenu national brut, 2018-2024

Graphique nº 14 : APD fournie aux PMA par les pays du G7, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 15 : APD fournie par le G7 aux PMA, aux PFR, aux PDSL, aux PEID, aux États fragiles et aux États touchés par un conflit, 2018-2024

Graphique nº 16 : APD (subventions et prêts) versée par les pays du G7 à des systèmes agroalimentaires, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 17 : APD (subventions et prêts) versée par les pays du G7 pour l'aide alimentaire d'urgence, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 18 : APD (subventions et prêts) versée par les pays du G7 pour l'aide alimentaire d'urgence par rapport à l'APD allouée par ces pays à des systèmes agroalimentaires, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

Graphique nº 19 : APD (subventions et prêts) versée par les pays du G7 aux systèmes agroalimentaires d'Afrique subsaharienne, 2018-2024 (en milliards de dollars américains, prix courants)

Graphique nº20 : AP D allouée par le G7 à l'agriculture, par type d'instrument financier

Graphique nº 21 : contributions des membres du G7 à l'initiative CREWS via son fonds fiduciaire (en millions de dollars américains, 2015-2025)

Graphique nº 22 : nombre cumulé de pays couverts par des systèmes d'alerte précoce multirisques

Graphique nº 23 : résultats moyens initiaux et finaux des systèmes d'alerte précoce multirisques (SFM-G1) par groupe de pays

Graphique nº 24 : contribution des pays du G7 à la réduction des risques de catastrophe (valeurs 1 et 2 du marqueur réduction des risques de catastrophe, en milliards de dollars américains, prix courants, 2019-2024)

TEXTES ADOPTÉS PAR LA FILIÈRE DÉVELOPPEMENT

- Déclaration des chefs d'État et de gouvernement sur des partenariats internationaux mutuellement bénéfiques
- Communiqué de la réunion des ministres du développement du G7
- Nouvelle approche du G7 sur les corridors économiques
- Déclaration du G7 en faveur d'une revue ambitieuse du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE
- G7 - Financement du développement - Cadre pour la promotion du financement de la souveraineté et de l'autonomie sanitaires
- Déclaration des ministres du Développement et des ministres des Finances sur la mobilisation des ressources intérieures

PRÉSENTATION DES GROUPES D'ENGAGEMENT

Civil 7

Civil Society 7 (C7) est un groupe d'engagement qui **rassemble des centaines de voix issues des pays du G7 et d'ailleurs**. Pendant la présidence française du G7, le C7 est coordonné par Coordination SUD, la plateforme nationale française des organisations de la société civile œuvrant pour la solidarité internationale.

Communiqué du C7 : « Ensemble pour la justice et la solidarité internationale »

Foundation 7

Dans le prolongement de l'Engagement de Séville pour le financement du développement, le Réseau mondial de l'OCDE des fondations œuvrant pour le développement a été désigné par la présidence française du G7 en 2026 pour présider le tout premier groupe d'engagement du G7 dédié aux fondations (F7), reconnaissant ainsi le rôle de la philanthropie dans le développement. Dans le cadre de ce mandat, **le F7 a organisé une réunion de haut niveau lors de la réunion des ministres du développement du G7** et a dévoilé la déclaration conjointe du F7 et du Pacte pour la prospérité, les peuples et la planète intitulée « La philanthropie, partenaire stratégique pour soutenir le financement du développement et un paradigme de développement renouvelé ».
Le F7 élabore également un second livrable sous la présidence française, **le « Manuel sur les financements mixtes pour la philanthropie », qui sera officiellement présenté lors d'une réunion de haut niveau le 25 novembre 2026**. Parallèlement, le F7 œuvre à l'institutionnalisation de l'engagement philanthropique au sein des futures présidences du G7 et du G20.

Think 7

Think 7 (T7) est **le groupe d'engagement officiel du G7 qui rassemble des groupes de réflexion et des centres de recherche de premier plan** pour formuler des recommandations pratiques fondées sur des données probantes à l'intention des décideurs du G7. En 2026, l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) et le Conseil européen pour les relations internationales (ECFR) assurent conjointement la coordination du processus T7 dans le cadre de la présidence française du G7.

Dans un contexte marqué par l'intensification des tensions géopolitiques et la recomposition rapide des alliances internationales, le dialogue est devenu à la fois plus complexe et plus indispensable. Face à cette fragmentation croissante, **la coopération entre les pays du G7 et au-delà est essentielle pour préserver les canaux d'échange et restaurer la confiance**. À la fois espace d'expertise au service du G7 et plateforme de dialogue ouverte avec les pays partenaires, cette édition du T7 réunit une soixantaine d'organisations issues des pays du G7, ainsi que du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Afrique du Sud, de la Turquie, du Kenya, de la Suisse et de l'Espagne.

Le T7 s'articule autour de **quatre piliers, en adéquation avec les priorités de la présidence française du G7 : (i) coordonner les nouvelles politiques industrielles, (ii) financer le développement durable, (iii) sécurité économique et (iv) innovation/technologie**. Ces piliers sont composés de neuf groupes de travail thématiques qui ont remis, à la mi-mars 2026, des documents de synthèse concis (*solutions papers*) contenant des recommandations pratiques à l'intention du G7. Le T7 a également publié un communiqué final début juin, à la veille du sommet d'Évian.

Les publications et les documents du T7 sont accessibles en cliquant sur le lien suivant : Think 7 | IDDRI

Women 7

Le Women 7 (W7) est une coalition internationale de la société civile fondée en 2018 pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que les droits des femmes, des filles et des personnes LGBTQIA+ dans le cadre des processus liés au G7. Le W7 mène des activités de plaidoyer, de communication et de mobilisation du public en adoptant une approche féministe. En 2026, le W7 promeut l'égalité entre les femmes et les hommes, qui constitue une priorité politique, ainsi que le rôle fondamental que jouent les organisations féministes pour la stabilité démocratique. Mené par Equipop et un comité d'organisation composé de CARE France, du Fonds pour les Femmes en Méditerranée, de Plan International France et du Planning Familial, W7 réunit plus de 260 organisations issues de 62 pays.

Site du W7

Youth 7

Le Youth 7 (Y7) est le groupe d'engagement officiel du G7 consacré aux générations futures. Fondé par l'Institut Open Diplomacy en 2011, en amont du sommet du G8 à Deauville, il réunit chaque année des représentants de moins de 30 ans de chaque pays du G7 et de l'UE. Au cours du sommet du Y7, ces représentants négocient un communiqué contenant des recommandations politiques de haut niveau adressées à leurs dirigeants, **afin de veiller à ce que le point de vue des jeunes éclaire la prise de décision sur les grands enjeux internationaux de notre époque**.

Au-delà du sommet, le Y7 sert de plateforme pour la participation et l'inclusion des jeunes. Il donne plus largement la parole aux jeunes, en les encourageant à exprimer leurs idées, à remettre en question les modèles prédominants et à participer activement à l'élaboration des politiques de demain. En associant la prochaine génération à la prise de décision internationale, **le Y7 contribue à rapprocher les dirigeants actuels de celles et ceux qui hériteront des conséquences de leurs choix**.

En 2026, en amont du G7 à Évian, le sommet Y7 s'est tenu à Paris du 17 au 20 mai. Dans un contexte d'incertitude croissante, **il s'est déroulé sous le thème de la polycrise et a rassemblé les représentants pour élaborer des réponses coordonnées aux crises qui s'amplifient mutuellement** : déséquilibres économiques et démographiques, ruptures technologiques, bouleversements géopolitiques et dégradations environnementales.

Communiqué du Y7 : « Lutter contre la polycrise »

Comité de rédaction

Groupe de travail du G7 sur la redevabilité

Présidence : France, représentée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Direction générale de la mondialisation

Direction du pilotage et de la stratégie – Sous-direction du développement et de l'investissement solidaire et durable

27 rue de la Convention

75015 Paris

diplomatie.gouv.fr